

ESTHUA - Université d'Angers  
ETUDES SUPERIEURES DE TOURISME ET D'HOTELLERIE

Master II Économie et Gestion  
Mentions Métiers du Tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs  
Spécialité Chef de projet et Conseil en Développement  
Parcours Tourisme et Loisirs

**Tourisme sur les zones non urbanisées du littoral :  
entre aménagement touristique et préservation**



Source : Photothèque de la Fédération Régionale des Pays Touristiques de Bretagne

Carine LEFEUVRE  
N° étudiant : 20064692

Directeur de mémoire : Mme Céline BARTHON

2008-2009

## **REMERCIEMENTS**

---

Je tiens tout d'abord à remercier Mme Barthon, ma responsable de mémoire, qui m'a suivi et encadré tout au long de ce travail de recherche.

Ensuite je remercie les professionnels et personnes ressources qui m'ont aidé dans ma réflexion et m'ont accordé de leur temps.

Je souhaite remercier tout particulièrement l'équipe du CDT Béarn Pays Basque qui m'a accueilli durant mon stage de fin d'étude et m'a aidé, en me donnant des clés de compréhension de la zone touristique étudiée dans ce mémoire, la côte basque.

Enfin je tiens à remercier ma famille qui m'a encouragé tout au long de mes études et dans la réalisation de ce rendu final.

## **SOMMAIRE**

---

INTRODUCTION.....	p 8
<b>PREMIERE PARTIE - ETAT DES LIEUX ET ELABORATION DU PROJET.....</b>	<b>p 10</b>
CHAPITRE 1. CONSTAT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.....	p 12
1 – L’invention du tourisme sur le littoral.....	p 12
a-La subversion de l’image du littoral.....	p 12
b-Une image qui évolue avec la société.....	p 13
2 – L’aménagement touristique des côtes par « génération ».....	p 14
a-Les stations de première et deuxième génération.....	p 14
b-Les formes d’aménagement privées et les stations de dernière génération.....	p 15
3 – La montée des contestations contre l’aménagement touristique.....	p 16
a-L’urbanisation altère l’image de la nature littorale.....	p 16
b-Légiférer pour protéger ?.....	p 17
4 – La diversité des espaces naturels protégés sur le littoral.....	p 19
a-Un panel de mesures législatives.....	p 19
b-...pouvant entraîner un manque de lisibilité.....	p 19
5 – Des politiques d’aménagements contrôlés à l’échelon local.....	p 21
a-Le rôle prépondérant des institutions locales.....	p 21
b-Des acteurs essentiels dans l’évolution des lieux.....	p 22
6 – L’aménagement pour concilier fréquentation et préservation des espaces protégés ? .....	p 24
a-Le Parc Naturel Régional.....	p 24
b-Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.....	p 25
c-Les Espaces Naturels Sensibles des départements.....	p 26
CHAPITRE 2. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES.....	p 28
1 – Présentation des concepts .....	p 28
a-Tourisme.....	p 28
b-Littoral.....	p 28
c-Zones littorales non urbanisées.....	p 29
d-Aménagement touristique.....	p 29
e-Préservation.....	p 30
2 – La question de départ, les hypothèses.....	p 31
a-Tourisme et littoral : entre aménagement touristique et préservation.....	p 31
b-La question de départ.....	p 31
c-Les hypothèses élaborées.....	p 32

3 – Les terrains envisagés.....	p 34
a-Premier terrain : Le domaine d’Abbadia.....	p 34
b-Second terrain : Le Sentier du littoral.....	p 38
c-Biarritz, station internationale.....	p 41
d-Justification.....	p 43
<b>CHAPITRE 3. LA DEMARCHE.....</b>	<b>p 44</b>
1 – La méthodologie et les outils élaborés.....	p 44
2 – Les entretiens réalisés.....	p 45
<b>DEUXIEME PARTIE – L’AMENAGEMENT DES ZONES LITTORALES NON URBANISEES POUR REPONSE A LA DEMANDE DES TOURISTES ? .....</b>	<b>p 47</b>
<b>CHAPITRE 4. L’AMENAGEMENT POUR CONCILIER LA FREQUENTATION ET LA PRESERVATION.....</b>	<b>p 49</b>
1 – L’expérience du Conservatoire du littoral.....	p 49
a-Des aménagements planifiés.....	p 49
b-Une gestion globalisée.....	p 52
2 – Le projet de Sentier du littoral sur la Côte Basque.....	p 55
a-Un équipement touristique créé.....	p 55
b-Un bilan sur le court terme.....	p 58
<b>CHAPITRE 5. ...DOIT SUSCITER L’INTERET DU PUBLIC.....</b>	<b>p 60</b>
1 – Une réponse à la demande de balade en espace naturel.....	p 60
a-Un sentier adapté à la découverte littorale.....	p 60
b-Un domaine pour la promenade.....	p 63
2 – Une position du public en matière d’aménagement contradictoire.....	p 65
a-Du non respect.....	p 65
b-...à la sollicitation de plus d’aménagements.....	p 67
<b>TROISIEME PARTIE – LA PRODUCTION D’OFFRES TOURISTIQUES SUR LES ZONES LITTORALES NON URBANISEES, UN VECTEUR DE PROMOTION TERRITORIALE .....</b>	<b>p 71</b>
<b>CHAPITRE 6. DES ZONES NATURELLES AMENAGEES, SUPPORTS DE COMMUNICATION TERRITORIALE.....</b>	<b>p 73</b>
1 – Abbadia, représentant identitaire du département.....	p 73
a-Image forte de la destination.....	p 73
b-Support de la campagne nationale.....	p 77

2 – Le Sentier du littoral, un vecteur de promotion majeur de l’offre randonnée départementale ?.....	p 79
a-Une communication à minima.....	p 79
b-...qui vient à s’étoffer.....	p 81
CHAPITRE 7. UNE COMMUNICATION LIMITEE ET CONTROLEE.....	p 84
1 – Abbadia, pour vivre heureux vivons caché.....	p 84
a-Abbadia, véritable support de promotion.....	p 84
b-Une communication vers le public local.....	p 87
2 – Une promotion touristique « enfermée » dans les limites territoriales.....	p 89
a-Une promotion orchestrée au niveau départemental.....	p 89
b-Intégrée ou non au niveau local.....	p 91
CO NCLUSION.....	p 95
BIBLIOGRAPHIE.....	p 97
ANNEXES.....	p 103

## **INTRODUCTION**

---

Le débat opposant l'aménagement touristique et la préservation de l'environnement est lancé dans les années 1970 avec la dénonciation de l'artificialisation des littoraux français.

A ce jour, il est toujours d'actualité et est alimenté par le développement d'une nouvelle offre touristique, qui se proclame durable et éthique, dans un contexte social et politique pro-environnemental.

L'écotourisme ne bénéficie cependant que d'un faible pourcentage de clientèle, l'essentiel des français préfèrent toujours passer ses vacances dans les stations littorales où la « nature » équivaut à des portions de côte, des « coupures vertes », en discontinuité avec l'urbanisation des stations.

L'argument marketing, que peut se révéler être une politique de préservation de l'environnement, associé aux réglementations législatives et aux zonages, incitent les acteurs locaux à une gestion différente des littoraux. Ainsi, les zones littorales non urbanisées, peuvent à leur tour représenter un atout touristique valorisé et protégé.

Mon projet de recherche va s'appuyer sur la comparaison de deux politiques menées, sur une zone littorale non urbanisée, ayant pour objectif de concilier fréquentation et préservation par l'aménagement touristique.

J'ai décidé de comparer deux sites, l'un appartenant au Conservatoire du littoral et l'autre à des communes littorales de la côte basque, de Bidart à Hendaye. Le premier est le domaine d'Abbadia situé sur la commune d'Hendaye géré par la commune du même nom. Le second est un itinéraire de 25 km de chemins et de petites routes, le Sentier du littoral, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Ces deux terrains sont situés à proximité d'une station renommée et ancienne, Biarritz et, au cœur d'un territoire jouissant d'une fréquentation touristique avérée, la Côte Basque.

Les deux terrains sélectionnés sont des « coupures vertes », qui de part leur situation géographique bénéficient d'une fréquentation estivale importante. Ils ont tous les deux fait l'objet d'un programme de restauration et d'aménagement dans le but de gérer l'impact des visiteurs sur le milieu littoral.

L'analyse des résultats de ces deux programmes me permettra de comparer la gestion du public sur ces deux sites et de tirer les résultats de mon projet de mémoire. Le but est de définir, à travers ces exemples, si l'aménagement du site peut permettre de concilier fréquentation et préservation des zones littorales non urbanisées.

**PREMIERE PARTIE**

---

**ETAT DES LIEUX ET ELABORATION DU PROJET**

Cette première partie a pour objectif d'exposer le projet de recherche qui sera analysé et développé dans ce mémoire.

Tout d'abord, le chapitre 1 expose le bilan scientifique et technique sur la thématique abordée ; l'aménagement des zones littorales non urbanisées, entre aménagement touristique et préservation. La présentation est étayée par des références bibliographiques et de la documentation précise qui permettront de poser les bases de la problématique centrale.

Le chapitre 2 détaillera ensuite les différents concepts retenus dans le cadre de ce projet de recherche. La question de départ sera énoncée ainsi que les deux hypothèses qui en découlent. Cette partie a également pour objet la définition des enjeux de la recherche, puis la présentation et la justification des terrains d'analyse.

Enfin, le chapitre 3 exposera la méthodologie mise en œuvre, ainsi que les protocoles d'enquêtes et outils réalisés.

## CHAPITRE 1. CONSTAT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

### **1 – L’invention du tourisme sur le littoral :**

A l’origine, le littoral n’avait rien d’attractif, il était au contraire connoté négativement. On parle d’invention du littoral car le tourisme s’y est développé par étapes successives au milieu du XVIIIème siècle, grâce à la modification progressive de l’image qu’il véhiculait.

#### **a- La subversion de l’image du littoral :**

La représentation et la perception de la nature par l’homme sont indéniablement influencées par la société et la culture dans laquelle il évolue.

Le regard porté par l’homme sur le littoral a évolué et changé aux cours des siècles. Assimilé à l’enfer au Moyen-âge et à l’imaginaire du déluge par les chrétiens, le littoral fait peur. « La mer actuelle, son bassin, ses littoraux datent du déluge. Ils constituent le plus effroyable spectacle offert par la Nature ». (CORBIN A., 1994, p 13-14).

Il faut attendre la fin du XVIIIème siècle et l’essor du romantisme, pour assister à une révolution artistique de la représentation de la nature littorale. Les paysages maritimes inspirent alors les artistes qui les révèlent au public. L’on assiste à un changement de représentation culturelle du rivage. « Les romantiques font du rivage un lieu privilégié de la découverte de soi ». (CORBIN A., 1994, p 188).

Les premiers traits côtiers à être fréquentés sont les pourtours de la mer du Nord dès le milieu du XVIIIème. Les vertus thérapeutiques qu’on associa aux eaux froides de ces littoraux y attirent l’élite des sociétés européennes. Le bain de mer est alors prescrit comme traitement médical et les bienfaits de l’eau de mer sur l’organisme sont vantés par le corps médical de l’époque. Cette pratique hivernale se reprend sur les littoraux européens mais reste réservée à la haute société. Les villes littorales fréquentées deviennent les premières stations touristiques, notamment celle de Brighton en Angleterre où se développent les cures thermales. (BAVOUX J-J., 1997).

Les représentations et attitudes de l'homme face au littoral n'ont cessé d'évoluer au fil des différentes phases de développement successives du tourisme sur les côtes. La notion de protection de la nature littorale découle de ces évolutions de perceptions et de pratiques.

#### **b- Une image qui évolue avec la société :**

Le littoral est passé d'espace répulsif à lieu de vacances privilégié de la majorité des touristes.

Dès le début du XIX<sup>ème</sup>, les plages du nord deviennent le théâtre de la vie sociale et mondaine de la bourgeoisie européenne. Le littoral a alors une fonction sociale. L'espace est codifié pour répondre aux codes de moralité, c'est un révélateur des us et coutumes de la société de l'époque. L'image assimilée au littoral est alors celle d'un salon mondain où il est bon d'être vu. (CORBIN, A., 1994).

Les touristes vont inventer la plage, « c'est-à-dire inventer un regard, inventer un usage, et donc l'inventer en tant que lieu ». (DESPREST Florence, 1997). Le regard porté sur l'espace est une construction sociale.

L'apparition de la notion de préservation découle des évolutions culturelles et sociales et de la signification paysagère donnée au littoral. En 1983, une première enquête d'opinion menée par le conservatoire du littoral et des rivages lacustres démontre que pour cinq français sur six, le littoral est un espace naturel à préserver. La majorité des sondés se représente alors le littoral comme un espace « qui ne rappelle pas les contraintes urbaines », sous-entendu non aménagé. Cependant, « l'accessibilité est une revendication constante ». (KALAORA B., GRANIER M., 1996).

Ce paradoxe entre nature préservée et aménagée s'inscrit dans l'historique de l'aménagement touristique des côtes. La notion de protection des espaces naturels littoraux découle de l'altération de l'image de « nature sauvage » causée par l'urbanisation progressive du paysage littoral.

## **2 – L'aménagement touristique des côtes par « génération » :**

L'aménagement des côtes françaises s'est échelonné sur différentes périodes, déterminé par le contexte social, économique et politique de l'époque.

### **a- Les stations de première et deuxième génération :**

Les premières stations littorales sont majoritairement nées de l'impulsion d'initiative privée, elles sont greffées sur un centre ancien, un port de pêche. Ces stations dites de première génération sont fréquentées par l'élite de la société européenne. L'ensemble architectural répond à un code urbanistique intégrant un front de mer, un casino, un grand hôtel. (CORBIN, A., 1994).

Elles se développent dès la fin du XVIIIème siècle jusqu'à la fin du XIXème siècle. L'arrivée du chemin de fer introduit un changement de fréquentation spatiale et quantitative en facilitant l'accès au littoral. Même si toutes n'en profitent pas, de nombreuses stations assurent leur fréquentation grâce à leur connexion avec des bassins émetteurs. Cependant, la villégiature sur la côte reste réservée aux classes les plus aisées. (PASKOFF Roland, 1996).

Après-guerre, les stratégies d'aménagement évoluent. Le contexte social et politique favorise la démocratisation du tourisme littoral, cela entraîne un véritable changement d'échelle au niveau du nombre des départs.

On assiste alors à une massification de l'urbanisation littorale afin de répondre aux demandes de tourisme et de loisirs des classes moyennes et populaires. Les stations de deuxième génération, caractéristiques de cette époque dite de « tourisme de masse », se développent tout au long des trente glorieuses. Les promoteurs immobiliers privés et l'Etat, par le biais de missions d'aménagement, sont les principaux acteurs de la construction de ces grands ensembles collectifs.

L'aspect environnemental du milieu littoral est pris en compte dans les programmes d'aménagement de grande ampleur étatiques. L'aménagement de la côte du Languedoc-Roussillon en 1963, instaure la reconnaissance patrimoniale d'espaces de nature.

Ainsi, Pierre Racine, responsable de cette mission interministérielle, « invente un principe fondateur, resté célèbre, celui de l'alternance de zones urbanisées et de zones dites vertes, instaurant ainsi des coupures entre les unités touristiques alors créées ou renforcées ». (ANDREU-BOUSSUT Vincent, 2004)

Le paysage littoral se trouve modifié par ces nouveaux modèles littoraux et par une fréquentation qui s'est significativement amplifiée. (MIOSSEC Alain, 1998).

### **b- Les formes d'aménagement privées et les stations de dernière génération**

Le littoral est rapidement devenu le lieu de vacances privilégié de la majorité des français, toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Des modèles individuels se développent comme le camping et le caravanning ou pour les plus aisés l'acquisition d'une résidence secondaire. Le littoral est alors perçu comme un espace ouvert et accessible à tous, image qu'il conserve aujourd'hui encore. (KALAORA B., GRANIER M., 1996).

Fin du XXème siècle, les stations dites de dernière génération ou stations nouvelles, apparaissent. Face aux remises en cause des précédentes politiques d'aménagement de stations littorales, ce nouveau modèle met en exergue l'environnement naturel. Situées à proximité d'un espace naturel protégé, bénéficiant d'un environnement de qualité, ces stations se veulent être intégrées dans leur milieu naturel. La station de Belledune, au cœur des dunes du Marquenterre, est l'un des exemples de ce type de station créé par Pierre et Vacances. L'accès à la mer y est canalisé par un pont en planches, un grand soin est porté à l'alimentation en eau et les eaux usées sont recyclées. Développé dans les années 1980, au moment de la problématique sur l'environnement littoral, ce nouveau modèle d'aménagement ne donnera le jour qu'à un nombre réduit de stations. (BAVOUX J-J., 1997).

Ces différentes générations de stations se sont succéder au fil des évolutions des tendances et des pratiques des clientèles sur le littoral. Ces évolutions introduisent une nouvelle représentation de la nature littorale et l'émergence de la notion de préservation.

### **3- La montée des contestations contre l'aménagement touristique :**

Les premières critiques liées à l'urbanisation du littoral introduisent le débat entre aménagement et préservation.

#### **a- L'urbanisation altère l'image de la nature littorale**

Fin des années 1970, l'urbanisation des littoraux est décriée car jugée comme source de dégradation du littoral. « Les années 1970, où les réflexions et les politiques ont évolué, ont ajouté d'autres orientations avec la montée des mouvements écologistes et une tendance à des aménagements plus doux ». (BAVOUX J-J., 1997 p166).

La publication du rapport Piquard en 1973, constitue le véritable point de départ d'une réflexion sur l'aménagement des côtes. Si un certain nombre d'outils législatifs et réglementaires existaient déjà, il n'en était pas de même pour une politique d'aménagement et de protection propre au littoral. Ce rapport est le premier à réfléchir au littoral de manière globale et sur le long terme. De nombreuses décisions concrètes ont été prises dans son sillage, notamment la création du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 1975 et, la promulgation d'une loi sur le littoral en 1986. (PASKOFF R., 1993).

Au niveau européen, le Conseil de l'Europe adopte en 1973 une résolution sur la protection des espaces côtiers. Une prise de conscience se développe sur la spécificité et la fragilité du milieu littoral. Cette volonté européenne d'intervenir sur la protection et la gestion des littoraux se traduit par une multiplication de directives, notamment celle sur la qualité des eaux de baignade ou sur les oiseaux. (PASKOFF R., 1993).

Ce contexte de montée des préoccupations environnementales trouve échos auprès des populations. « L'opinion publique est passée, en quelques années, d'une indifférence totale à l'égard de l'environnement à une attitude d'opposition systématique à toute opération d'une certaine ampleur ». (RACINE Pierre, 1980, p 125)

Le tourisme impose une consommation d'espace et une mobilisation des lieux, hors c'est cette forte dimension spatiale qui vaut à l'aménagement touristique d'être perçut comme inconciliable avec la préservation de l'environnement. « Tout aménagement est assimilé à la construction d'un mur de béton ». (RACINE P., 1980, p 125)

Dans les années 1970-1980, la notion de patrimoine s'impose au grand public. « Brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs esthétiques ou culturels obsolètes que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition » (NORA, 1992, p. 4708 cité par VESCHAMBRE V. 2007).

« Le littoral, entre déclin dans sa vocation agricole et refus de son bétonnage, est le lieu d'incertitudes, d'hésitations, d'une quête quant à son assignation future. Il est l'objet potentiel idéal pour une patrimonialisation. ». (KALAORA B. ; KONITZ A., 2004, p 90).

Pour qu'un héritage soit « patrimonialisé », il faut un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation. Pour le littoral c'est le refus de l'urbanisation des côtes qui va pousser à sa préservation. (VESCHAMBRE V. 2007).

La conservation du patrimoine littoral, passe-t-elle alors par l'interdiction de l'aménagement dans les zones littorales encore non urbanisées ?

## **b- Légiférer pour protéger ?**

La volonté de légiférer pour protéger les littoraux français s'est manifestée avant les années 1970 à travers des mesures éparées, sans prise en compte globale et à long terme de l'aménagement et de la protection du littoral. (PASKOFF R., 1993)

Ainsi, dès 1681, l'ordonnance Colbert prévoit l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du domaine public maritime et l'article 2 d'ajouter « défense à toutes personnes de bâtir sur les rivages » (BAVOUX J.J., 1997, p 165).

Le 3 janvier 1986, la loi sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ou loi « Littoral » est promulguée. Elle complète le dispositif réglementaire des directives et des schémas de mises en valeur de la mer (SMVM) jugés trop peu efficaces et synthétise l'ensemble des mesures législatives antérieures.

La loi vise à concilier protection des équilibres écologiques et développement des activités économiques. Elle a en particulier pour objet de « limiter l'expansion urbaine sur le littoral et de préserver les espaces les plus remarquables » (art. L.146-6 du Code de l'urbanisme). La loi favorise une extension en profondeur et non sur les fronts de mer, les constructions sont interdites à moins de 100 m du rivage. (MIOSSEC A., 1998)

Cette loi impose aux élus locaux de tenir compte de la préservation du littoral dans leur planification spatiale. Le plan d'occupation des sols (POS) qui définit les différentes affectations du territoire municipal est le document d'urbanisme majeur devant tenir compte de l'impératif de la préservation du littoral. Cependant, les élus locaux concernés font preuve d'un manque de volonté dans l'application de la loi sur leur territoire. Votée après les lois de décentralisation, ils y ont vu une volonté étatique d'encadrer leurs compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le rôle prééminent du maire et l'habitude de nombreux élus à baser le développement économique de leur commune sur l'urbanisation et l'aménagement d'équipements n'ont pas permis d'imposer les principes de la loi. (PASKOFF R., 1993)

De plus, les termes trop peu explicites utilisés dans les articles de loi ne permettaient pas de définir clairement les objectifs à respecter. Ces imprécisions ont permis des interprétations et entraîné un manque de rigueur dans l'application de la loi. (BAVOUX J.J., 1997).

« Au total, il ne semble pas que la loi « Littoral » ait profondément bouleversé la situation antérieure ». « Le mécanisme de protection qui pouvait être modulé par les documents d'urbanisme n'a pas fonctionné ». (MERLIN P., 2001, page 145)

A cet outil réglementaire de protection du littoral s'ajoute le classement des espaces naturels sensibles. Le nombre de ces procédures démontre la diversité de ces espaces et des mesures qui leur sont appliquées.

#### **4 – La diversité des espaces naturels protégés sur le littoral :**

Le littoral est un milieu complexe composé d'un ensemble d'écosystèmes. Les espaces naturels sensibles littoraux sont de ce fait divers et leur mode de protection loin d'être similaire sur l'ensemble du territoire.

##### **a- Un panel de mesures législatives...**

Les espaces naturels littoraux peuvent être protégés par une réglementation interdisant ou limitant certaines activités humaines : les sites classés, les réserves naturelles, les réserves biologiques forestières, les réserves de chasse et de faune sauvage, et les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Ils peuvent également être protégés au moyen de la maîtrise foncière, par l'acquisition, la location ou la mise en place de conventions avec les propriétaires : le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, les Conseils Généraux pour les espaces naturels sensibles (ENS).

Enfin, certains sont soumis à une certaine obligation de résultats, privilégiée par des incitations et des moyens contractuels : les sites Natura 2000. (LEVY-BRUHL V. ; COQUILLART H., 1998)

Les espaces naturels du littoral français bénéficient ainsi d'un véritable arsenal juridique. Issu du droit international, communautaire et européen et du droit interne français cette large palette de mesures de protection démontre la volonté politique de protéger le littoral mais entraînent également un certain « désordre juridique ». (LANDELLE F., 2007)

##### **b- ...pouvant entraîner un manque de lisibilité**

Les textes réglementaires dédiés à la protection de littoral sont nombreux. Un même espace naturel peut ainsi se voir appliquer plusieurs modes de protection, de niveau international, européen, communautaire ou interne, avec ou sans mesure de gestion.

« La côte picarde, par exemple, en accumule déjà 13 différents : réserve naturelle, site classé, site du conservatoire du littoral, site remarquable au titre de la loi littoral entre autres ». (BARON-YELLES N., 1999 p 101)

Les mesures de protection peuvent ainsi se superposer et se chevaucher sur les espaces naturels littoraux, ce qui ne facilite pas toujours la compréhension et l'application des procédures.

De plus, il « subsiste un désordre juridique, du fait de la délicate intégration des textes internationaux dont le contenu fort général rend très difficile une application pleine et entière ». (LANDELLE F., 2007 p 51)

L'application sur le terrain des objectifs des lois et directives est dépendante de la volonté des acteurs locaux qui ont un pouvoir essentiel dans l'aménagement de leur territoire.

## **5 - Des politiques d'aménagement contrôlées à l'échelon local :**

Les compétences en matière d'aménagement du territoire sont soumises aux différents échelons de l'organisation administrative française. C'est au niveau local que se concentrent les principales attributions sur les questions d'aménagement.

### **a- Le rôle prépondérant des institutions locales :**

Depuis les lois de décentralisation de 1983, c'est la commune qui détient l'essentiel des compétences. Ainsi, en élaborant les documents d'urbanisme, elle peut définir et qualifier les zones constructibles.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui a succédé au POS, définit sur 5 à 10 ans, les politiques d'aménagement du territoire local, notamment des zones touristiques comme le littoral. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) détermine une politique d'organisation de l'espace plus globale à l'échelle de plusieurs communes.

La commune a également la fonction de maître d'ouvrage du développement touristique, ce qui lui permet de déterminer l'aménagement de zones liées au tourisme.

L'Etat a cependant conservé un certain nombre de prérogatives qui s'imposent aux documents d'urbanisme établis par la commune. En effet, il est responsable et propriétaire du domaine public maritime qui concentre l'essentiel des enjeux et des conflits d'usage. (MARCADON Jean, 1999)

Cependant, comme nous l'avons constaté avec l'application à demi-teinte de la loi « Littoral », l'adhésion des acteurs locaux est essentielle pour la réussite d'une politique de préservation du littoral. Ainsi, l'obstacle à la gestion des paramètres environnementaux est du, entre autre, à l'absence de dynamique locale. (METAYER Julie, 1999)

La décision d'intégrer la protection de l'environnement littoral dans le développement de la commune est tributaire de la volonté des élus locaux. Ils sont les décideurs essentiels des politiques d'aménagement et de développement de leur territoire.

## **b- Des acteurs essentiels dans l'évolution des lieux:**

« Les lieux évoluent en fonction de la dynamique engendrée par les acteurs. » (STOCK Mathis, 2003, p 31) Il est donc essentiel de cerner les acteurs et leurs enjeux car ce sont eux qui transforment les espaces.

Les acteurs locaux ont pour objectif premier le développement économique de leur territoire. En ce qui concerne les élus des communes littorales, l'activité touristique en est l'un des moteurs, si ce n'est le seul.

Le touriste, conditionne l'évolution des lieux et des pratiques touristiques. Les élus locaux et les professionnels du tourisme sont donc nécessairement influencés par eux, car ils coproduisent le service touristique. (VIOLIER P., 2003)

Le tourisme est un phénomène social influencé actuellement par un contexte pro environnemental. Les produits éco-touristiques, équitables, de nature sont en pleine expansion. La demande touristique évolue vers plus d'environnement, le patrimoine naturel est valorisé, mis en tourisme. (BLANGY Sylvie, 1993).

D'après une enquête Sofres réalisée en 1991, à la question « Quel littoral souhaitez-vous ? », 81% des Français répondent « que la nature soit préservée ». Pour le touriste c'est ainsi « le début d'une revendication environnementale associée à son lieu de vacances ». (IFEN, 2001 p 153)

Les exigences des touristes sur la qualité de l'environnement littoral se sont développées. Ils souhaitent pouvoir disposer d'une eau de baignade et de plages propres, d'un accès libre au rivage et de paysages préservés. (IFEN, 2001)

« Le tourisme [...] peut être un puissant argument poussant à une préservation de l'environnement littoral (qualités des eaux de baignade et assainissement) ». (DATAR, 2004) Les labels environnementaux que détient leur territoire (ex. Pavillon Bleu d'Europe), deviennent des outils de communication susceptibles de doper l'attractivité touristique de la commune. (KNAFOU, R., 2003)

Les politiques de protection de l'environnement sont ainsi favorables au tourisme. A Ouessant par exemple, la stratégie de limitation des véhicules aux non-résidents de l'île a permis de renforcer son attractivité touristique. Ainsi, de nouvelles clientèles urbaines à fort pouvoir d'achat viennent y pratiquer un tourisme écologique (observation d'oiseaux). (BARON-YELLES N., 1999)

« Dans le second cas de figure, la dégradation de l'environnement littoral peut mettre en péril la pérennité des activités touristiques, comme l'exemple des marées vertes le montre ». (BARON-YELLES N., 1999 p 100) Les conseils généraux des communes littorales bretonnes lancent ainsi régulièrement des travaux de ramassage des algues afin de « sauver » la saison touristique et éviter de perdre trop de clientèle.

Conscientes de l'intérêt suscité par l'environnement, les communes littorales cherchent à diversifier leur offre vers un « tourisme de nature ».

Lors du voyage d'étude réalisé en licence 3 en juin 2007, l'intervention du directeur de l'office de tourisme du Cap d'Agde, M. Christian BEZES, est venue confirmer cette tendance. Créée par la Mission Racine, la station du Cap d'Agde subit une image assimilée à une côte « bétonnée ». Souhaitant requalifier l'offre, le directeur nous a expliqué sa volonté de développer le tourisme de nature, matérialisé par la création de sentiers d'interprétation sous-marin et terrestres. Cette orientation « nature » de l'offre touristique nous a été présentée comme essentielle par le directeur pour fidéliser et capter de nouveaux flux touristiques.

La demande touristique liée à l'environnement est donc en progression et influence l'offre des acteurs locaux et des professionnels du tourisme.

Les espaces naturels littoraux sensibles sont de plus en plus fréquentés. Le public y recherche « une nature plus sauvage ». Cependant, « la plupart des visiteurs veulent trouver à la fois une nature sauvage et préservée et des aménagements leur permettant de découvrir et comprendre l'intérêt et l'originalité du site ». (GRANIER M. ; KALAORA B., 1996 p 52)

Comment concilier l'augmentation de fréquentation de ces zones naturelles sensibles et leur préservation ?

## **6 – L'aménagement pour concilier fréquentation et préservation des espaces protégés ? :**

Le tourisme comme nous l'avons constaté modifie obligatoirement l'espace qu'il occupe. Afin d'en limiter les impacts, des mesures de protection sont instaurées et des aménagements « légers » réalisés pour tenter d'assurer l'équilibre entre fréquentation et préservation.

Les trois principaux acteurs œuvrant sur l'espace littoral sont le Parc naturel régional, le Conservatoire du littoral et les départements.

### **a- Le Parc naturel régional :**

Le concept de Parc naturel régional, précurseur en matière d'aménagement et de protection de l'environnement, est né en France, dès 1966.

Un Parc naturel régional s'organise autour « d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel ». (LEVY-BRUHL V. ; COQUILLART H., 1998)

La politique menée par un parc est décidée par les élus locaux qui définissent les grandes orientations de gestion dans une charte. Ils sont donc les acteurs principaux en ce qui concernent la préservation et l'aménagement du territoire de ces zones.

Contrairement au PNN, le PNR est un espace habité, c'est un lieu de vie, de travail, de loisirs. Les personnes fréquentant le territoire ont toutes un mobile particulier et différent. Cela complique la connaissance du public, essentiel pour définir les meilleurs outils de protection à mettre en place. (MICHEL Charlotte, 2006).

Ces politiques de protection liées à l'aménagement touristique concernent des sites définis et classés pour leur intérêt paysager. Quand est-il pour la majeure partie des littoraux français ? Sont-ils aménagés pour être protégés ?

## **b- Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres :**

L'acteur majeur et reconnu au niveau de la protection de l'espace littoral en France est le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Créé par la loi de juillet 1975, il a pour mission de protéger le littoral par l'acquisition foncière. C'est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

Sa principale mission est d'acquérir des terrains, à l'amiable, par expropriation ou par préemption, pour les soustraire entre autre à l'urbanisation. Ils prennent alors un caractère inaliénable.

Après avoir fait des travaux de remise en état nécessaires et avoir mis en place des aménagements légers, visant à organiser la fréquentation, les sites sont ouverts au public. (ALLAIS Violaine, 2006).

Rendre les sites accessibles fait parti des objectifs de l'établissement « Le domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est du domaine public à l'exception des terrains acquis non classés dans le domaine propre » (Article L322 – 9, Code de l'environnement).

Les collectivités locales peuvent alors se voir confier par convention le soin de les gérer. Le Conservatoire joue également le rôle de conseiller auprès des acteurs locaux pour l'instauration de politique de protection et de mise en valeur du littoral. (LOPEZ Emmanuel, 1999). Rendre accessible les littoraux tout en les protégeant et en sensibilisant le visiteur est la mission qu'assure depuis plus de 30 ans le Conservatoire.

Le Conservatoire du littoral a su « s'imposer comme un outil de l'Etat à la disposition des collectivités locales », ce qui explique la pérennité et le succès de son action. (MERLIN Pierre, 2001, page 183).

Plus de 100 000 ha ont ainsi été acquis, des territoires connus et remarquables, tout comme des sites plus méconnus. Il assure le rôle d'intermédiaire entre le public et la collectivité gestionnaire, et oriente les élus dans leur gestion des sites.

Depuis près de quinze ans, en partenariat avec la Fondation d'entreprise Procter, le Conservatoire conduit « un programme d'études, à caractère expérimental, visant à mieux connaître le public accédant à ses sites ». (ALLAIS Violaine, 2006, page 120).

Connaître son public et ses pratiques est essentiel pour prévoir les évolutions des modes de fréquentation et répondre au mieux aux objectifs d'ouverture et de protection des milieux.

Ayant à gérer des sites nombreux et différents, les responsables d'études du conservatoire cherche avant tout une « démarche d'observation [...] flexible, évolutive dans le temps et facile à adapter aux diverses configurations des sites ». (ALLAIS Violaine, 2006, page 121).

A l'action du Conservatoire du littoral, s'ajoute celle des départements littoraux qui procèdent également à l'acquisition d'espaces littoraux sensibles.

### **c- Les Espaces Naturels Sensibles des départements**

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison des pressions d'aménagements qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier.

Les objectifs de ce statut sont la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels sensibles boisés ou non, et la réalisation d'itinéraires de promenade et de randonnée. ). (BARON-YELLES N., 1999)

A cette fin, il est prévu un triple dispositif, comprenant des mesures de protection réglementaire, la mise en œuvre d'un droit de préemption permettant l'acquisition des espaces à protéger et la perception d'une taxe départementale affectée au financement de cette politique, la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles). (Code de l'urbanisme p 364)

Cette mesure de protection est à l'initiative du conseil général qui vote l'institution de la TDENS. La taxe est prélevée dans tout le département sur les constructions nouvelles entrant dans le champ d'application du permis de construire et sur les installations et travaux divers soumis à autorisation.

Le produit de la taxe doit être affecté, sur une ligne budgétaire créée à cet effet, à la protection (acquisition, aménagement, entretien) des milieux naturels et des sentiers et chemins.

Seuls des équipements légers peuvent être autorisés dans les espaces acquis au titre de cette procédure. Ils permettent l'accueil et l'information du public, la gestion courante et la mise en valeur scientifique ou culturelle du milieu.

« Malgré l'exception possible justifiée par la fragilité du milieu, le principe d'ouvrir ces espaces au public peut s'avérer gênant face aux nécessités de la protection et compromettre l'état ou l'aspect du site ». (LEVY-BRUHL V. ; COQUILLART H., 1998)

Comment alors concilier protection et fréquentation des espaces naturels sensibles littoraux ?

## CHAPITRE 2. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES

### **1 – Présentation des concepts :**

#### **a- Tourisme**

Le tourisme est un système qui englobe différents acteurs professionnels, associatifs, étatiques, dont le principal reste le touriste. En effet, c'est lui qui choisit la pratique touristique et le lieu où il pourra l'exercer en adéquation avec ses envies et ses besoins.

Le tourisme est une pratique sociale. Les lieux et les pratiques définis par le tourisme dépendent de la volonté des touristes, qui sont avant tout des individus influencés par la société dans laquelle ils évoluent. (STOCK Mathis, 2003)

Le tourisme impose, comme toute activité économique, une consommation d'espace. Le lieu touristique nécessite alors un aménagement pour répondre aux évolutions de la fréquentation et des pratiques touristiques. (CAZES G., 1993)

Cela alimente le débat entre préservation et aménagement car les modifications apportées peuvent alors être perçues comme des atteintes à l'environnement, ce qui est d'autant plus vrai sur un espace restreint comme le littoral, où la fréquentation est en augmentation constante. (DATAR, 2001)

#### **b- Littoral**

Le littoral peut se définir comme la zone de contact, la frontière mobile entre la terre et la mer. Cette zone d'entre deux s'appuie sur des logiques distinctes, des populations différentes. (KALAORA B. ; KONITZ A., 2004)

Du point de vue du tourisme il est le lieu privilégié de l'activité touristique, de part ses ressources naturelles, historiques, socioculturelles et économiques, et surtout de part l'action des acteurs, qui permettent à l'offre de rester en adéquation avec les attentes des clientèles.

Ainsi, le littoral est l'un des premiers espaces touristiques à s'être développé et il répond aujourd'hui encore aux besoins des touristes qui le fréquentent, et aux évolutions de la demande, grâce à la diversification de l'offre. (MERLIN Pierre, 2001)

D'un point de vue environnemental, c'est un espace restreint et menacé par les activités économiques qui exploitent l'espace, dont le tourisme fait parti. (IFEN, 2001)

En écologie, on considère la zone littorale comme un écotone (zone de transition entre deux milieux naturels) composé d'un ensemble d'écosystèmes proches ayant des relations entre eux.

### **c- Zones littorales non urbanisées**

La bande côtière que l'on appelle littoral est composée d'une partie maritime et d'une partie terrestre, régit par une législation précise.

L'espace se décompose en différentes zones :

- le domaine public maritime
- une bande de 3 mètres où est instituée une servitude de passage
- une réserve publique de 20 à 50 mètres
- une bande de 100 mètres définit dans la loi « Littoral »

Les zones littorales non urbanisées sont des « espaces naturels en coupure d'urbanisation » appartenant à la bande des 100 mètres définit dans la loi « Littoral ».

Ces zones sont donc des tronçons de la bande côtière où l'urbanisation n'est pas en continue, ouvertes au public et où l'aménagement est strictement réglementé. (MIOSSEC Alain, 1998) - (MERLIN Pierre, 2001)

### **d- Aménagement touristique**

Le tourisme nécessite des espaces qu'il est nécessaire d'aménager pour que la pratiques des activités touristiques ait lieu.

L'aménagement touristique est un ensemble d'actions concertées visant à disposer avec ordre les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur un territoire. (CAZES Georges, 1993)

L'aménagement est une action volontaire impulsée par les pouvoirs publics qui suppose une planification spatiale et une mobilisation des acteurs locaux. La politique d'aménagement et les objectifs qui en découlent sont déterminants car entraînent irrémédiablement des modifications. Il existe différentes politiques d'aménagement touristique dont les impacts sur le littoral varient selon la politique des acteurs locaux. (STOCK Mathis, 2003)

Le Conservatoire du littoral ouvre les sites naturels qu'ils acquièrent au public après les avoir remis en état et surtout après les avoir aménagés. Il en est de même pour les espaces naturels sensibles des départements ou appartenant au territoire d'un PNR.

Ces sites sont ouverts au public, ce qui sous-entend, qu'ils sont aménagés et équipés pour accueillir des visiteurs. Pourtant l'objectif premier de ces établissements est de préserver le littoral, de le conserver tel quel, alors qu'aménager induit des changements. Sachant que leur accès est ouvert au public, il convient de s'adapter à leur fréquentation et de trouver des moyens de limiter l'impact humain. La solution retenue est l'aménagement.

Si l'aménagement à des fins économiques, peut entrer en contradiction avec la protection du milieu, l'aménagement dans un but de protection écologique contribue à limiter les effets de la fréquentation.

#### **e- Préservation**

Action de lutter contre des modifications non voulues et jugées négatives, causées par l'action humaine et l'action naturelle du milieu marin.

Le concept de préservation ne renvoi pas à la mise sous cloche de l'espace littoral mais à la mise en place de politiques favorisant sa conservation. En France, la préservation du littoral est basée sur la réglementation législative et le zonage de l'espace.

## **2 – La question de départ, les hypothèses :**

### **a- Tourisme et littoral : entre aménagement touristique et préservation**

Le linéaire de côtes français est à ce jour majoritairement urbanisé. (DATAR, 2001)  
Les zones qui ne les sont pas ou peu, sont communément appelés « côtes sauvages ». Elles enregistrent des flux touristiques importants de part leur proximité avec des stations littorales touristiques.

Soumises à la législation et aux mesures de protection, elles ne sont cependant pas à l'abri de la dégradation causée par la fréquentation touristique. En effet, il n'est pas envisageable d'interdire l'accès au public de l'ensemble de ces espaces.

### **b- La question de départ**

L'aménagement des zones littorales non urbanisées peut-il permettre de concilier fréquentation et préservation de ces espaces tout en favorisant le renouvellement des stations littorales contiguës?

- Quel(s) type d'aménagement, d'équipements sont nécessaires ?
- De quelle manière sont-ils perçus par les touristes ?
- Quels sont les effets de leur mise en place pour les stations environnantes ?
- Quels sont les acteurs impliqués ? Pourquoi ?
- Est-ce qu'il ya un lien entre protection et développement touristique de ces zones ?

### **c- Les hypothèses élaborées**

**1 - L'aménagement permettrait la préservation des zones littorales non urbanisées en régulant et canalisant les flux touristiques. L'aménagement et la mise en place d'équipements sur site ne seraient pas perçus par les touristes comme un frein à leur désir de nature mais au contraire comme un atout pour la fréquentation.**

Comme nous l'avons constaté, les pratiques des touristes sur le littoral évoluent en fonction de la représentation qu'ils se font du milieu. A la recherche d'une « nature sauvage, préservée et à la fois aménagée », l'aménagement de zones littorales non urbanisées pourrait répondre aux attentes des touristes et à leurs pratiques et assurerait un rôle de préservation du milieu.

Dans sa thèse, Vincent ANDREU-BOUSSUT, démontre que le succès des zones naturels non urbanisées auprès des touristes s'explique par leur volonté d'assouvir un « désir de nature ». Le public fréquenterait ces sites pour la qualité de leur environnement naturel, leur caractère « sauvage ».

A travers l'analyse d'enquêtes menée par le Conservatoire du littoral pour cerner les représentations et les attitudes des Français à l'égard de la protection du littoral, les auteurs KALAORA B. et GRANIER M. démontrent que le public de ces espaces « demande plus de protection, tout en se réjouissant des aménagements qui existent ». La préservation et l'aménagement ne seraient donc pas contradictoires aux yeux du public sur ces territoires.

Les auteurs insistent ensuite sur le fait « que les bains de mer sont une activité beaucoup moins pratiquée sur les [espaces naturels protégés] que la promenade, la marche et la randonnée ». Ainsi la mise en place d'aménagements facilitant l'accès et la promenade sur ces sites répondrait aux attentes des touristes, qui s'ils passent leur vacances sur le littoral, envisagent leurs pratiques de manière beaucoup plus diversifiée que par le passé.

**2 - Ces aménagements se caractérisent par des équipements relativement légers qui peuvent être intégrés au site. Les acteurs locaux pourraient ainsi, par l'aménagement de ces sites restaurer et préserver les zones littorales non urbanisées, tout en les inscrivant dans une offre touristique plus globale favorisant l'attractivité des stations littorales contiguës.**

Comme nous l'avons constaté, les collectivités locales tendent à prendre en compte la protection de l'environnement pour préserver et/ou développer le potentiel touristique de leur territoire. L'aménagement des zones littorales non urbanisées permettrait aux collectivités de disposer d'une offre de nature, un atout touristique pour leur territoire, devenant un outil de communication et de promotion de la destination.

En effet, « dans le cadre d'un site entièrement protégé où il est impossible de mettre en valeur le foncier, c'est-à-dire le rendre constructible, la seule possibilité pour créer de la valeur marchande reste la médiatisation du site ». (DEPREST Florence, 1997, p 169)

Ainsi, les zones littorales non urbanisées préservées seraient utilisées pour donner à la station une image de destination de « nature ». Cette image serait utilisée comme support des politiques de communication du territoire.

« L'espace touristique, c'est avant tout une image. Image que s'en font les touristes, qu'en donnent les organisateurs de vacances. [...] Image complexe, rêve, reflété par les affiches, les guides, les dépliants, les peintures, les livres, les films. Image et évocation qu'en rapportent et colportent les touristes » (MIOSSEC A, 1977, p. 55)

« L'image touristique constitue donc le « facteur critique » qui guide les choix des individus (Schneider et Sönmez, 1999 ; Echtner et Brent Ritchie, 1993) et, dès lors, sa construction et sa régulation sont capitales pour les professionnels de ce secteur ». (ANDREU-BOUSSUT V., 2004 p 271)

Les collectivités locales feraient de ces espaces naturels non urbanisés, à l'environnement protégé, le support de leur campagne de communication afin de donner à leur territoire l'image d'une destination de « nature » et ainsi assurer leur renouvellement touristique.

### **3 - Les terrains envisagés :**

Mon projet de recherche étant axé sur les zones littorales non urbanisées, il est essentiel que le terrain, qui sera le support de mon analyse, dispose de « coupures vertes » à proximité de stations.

Tout d'abord, pour être cohérent, il faut que le territoire choisit soit touristique pour définir si l'aménagement de ces zones peut concilier fréquentation et préservation.

De plus, il faut que les acteurs locaux intègrent ces espaces dans leur politique de structuration et d'aménagement touristique.

Enfin, dans un souci d'analyse, une comparaison s'impose entre deux sites détenus et gérés par des collectivités locales différentes. La comparaison permettra de faire un bilan des résultats obtenus et de définir les facteurs de succès et d'échec.

#### **a- Premier terrain : Le domaine d'Abbadia**

Le domaine d'Abbadia s'étend sur près de 65 hectares de plages, falaises, landes maritimes, prairies et de forêts. Site classé, propriété du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres depuis 1979, le domaine est géré par la commune d'Hendaye en gestion associée avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. (Cf. Annexes : Organigramme général Abbadia).

Le domaine d'Abbadia se positionne dans la partie sud d'un ensemble écologique et paysager « la corniche basque », l'une des rares entités non urbanisées du littoral basque. Lieu privilégié de passage des oiseaux migrateurs, le domaine d'Abbadia est caractérisé par une grande diversité de milieux sur une surface relativement restreinte.

Le site fait l'objet de différentes mesures de protections : il est classé au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les sites et monuments, il est concerné par la loi Littoral, et une partie du site est en réserve de chasse. De plus de nombreux inventaires ont désigné ce site comme exceptionnel au point de vue écologique: ZNIEFF de type 1, et d'intérêt communautaire (proposition Natura 2000). ([www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr))

## Plan de gestion du domaine d'Abbadia



[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Au domaine d'Abbadia, s'ajoute le château du même nom. Ce monument historique classé est situé à proximité du domaine avec lequel il formait autrefois une entité unique.

Le château est à ce jour propriété de l'Académie des Sciences. Edifié d'après les plans de Viollet-le-Duc par Antoine d'Abbadie (1810-1897), il ajoute à la richesse naturelle du lieu un véritable patrimoine culturel. Le château de style néo-gothique fut construit sur le point le plus élevé de la bande littorale.

Astronome et explorateur, membre de l'Académie des Sciences, Antoine d'Abbadie y installa un observatoire astronomique. Longtemps fermé au grand public, le château propose depuis une dizaine d'années un programme de visites libres et guidées. Il reste néanmoins séparé du domaine par des clôtures, matérialisant la différence de propriété ; domaine : Conservatoire du littoral, château : Académie des Sciences. ([www.academie-sciences.fr](http://www.academie-sciences.fr))

Après l'acquisition par le Conservatoire du Littoral, les rares cultures de céréales du domaine furent reconverties en prairies et en verger. Par contre, le pâturage se poursuit puisqu'il constitue un mode de gestion à part entière. En effet, le maintien de certaines pratiques agricoles traditionnelles peut contribuer à la sauvegarde de l'espace littoral et à l'équilibre écologique. Trois éleveurs sont ainsi chargés de la gestion pastorale des prairies. ([www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr))

Plusieurs entités interviennent dans la gestion du domaine d'Abbadia. Après l'acquisition des premières parcelles en 1979, le Conservatoire du littoral a signé une convention de gestion avec la commune d'Hendaye. En 1999, le département des Pyrénées-Atlantiques est devenu gestionnaire associé et, signataire de la convention tripartite pour la gestion du site avec la commune d'Hendaye et le Conservatoire.

Les Amis d'Abbadia association créée dès 1986, assure dans le cadre d'une convention tripartite avec le Conservatoire et la commune d'Hendaye, l'animation du domaine à destination du grand public.

Ces missions sont reprises dans le cadre d'une convention avec le château pour son animation au profit du milieu scolaire. Depuis 2008, l'association est devenue CPIE Littoral Basque. (Cf. Annexes : Organigramme général Abbadia).

*« Le CPIE assure ce rôle à travers ses animations ; faire prendre conscience au public des intérêts naturalistes qu'il y a sur le site. Dans le cadre d'une politique départementale de valorisation des espaces naturels sensibles, le CPIE Littoral Basque mène un programme d'animation et de valorisation sur le domaine d'Abbadia et sur l'ensemble du Sentier du littoral. Le terrain d'application se développe et tend de plus en plus à s'étendre hors du domaine d'Abbadia dans le cadre de ce partenariat avec le département sur la valorisation de ses espaces naturels sensibles. Le programme d'animations du CPIE est ouvert aux touristes en période estivale (juillet et août). (GRABIERES Ganix).*

La gestion du site est assurée par l'application d'un plan de gestion piloté par un comité de gestion. Un comité consultatif est associé aux orientations du plan d'action dans le cadre de réunions consultatives.

*« Le Comité de gestion (ou Conseil de site) est composé des acteurs principaux, essentiels ; le Conservatoire, la mairie d'Hendaye, le Conseil Général, le Conseil Régional, la DIREN, l'Académie des Sciences pour le château et l'association Les Amis d'Abbadia. C'est le comité de gestion qui est l'organe décisionnaire, les orientations sont décidées là ». (G.G)*

Le comité consultatif est composé de différents acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs, l'office de tourisme d'Hendaye, le commissariat de police, les villages de vacances et campings de proximité, la LPO, etc.). Il pour objet de donner son avis sur les actions passées et futures décidées par le comité de gestion. Ce n'est pas un organe décideur, il est associé à la vie du domaine par la voie consultative.

Les orientations de gestion du domaine d'Abbadia, notamment en termes d'aménagement, sont préconisées dans le plan de gestion. Ce document d'objectifs détermine le cadre d'application des mesures liées à la gestion et à l'aménagement du domaine.

*« Un plan de gestion c'est un état des lieux voir ce qui marche, ce qui ne marche pas, et puis voir ce qu'on peut faire pour garder ce qui est bien et améliorer ce qui ne va pas. » (G.G)*

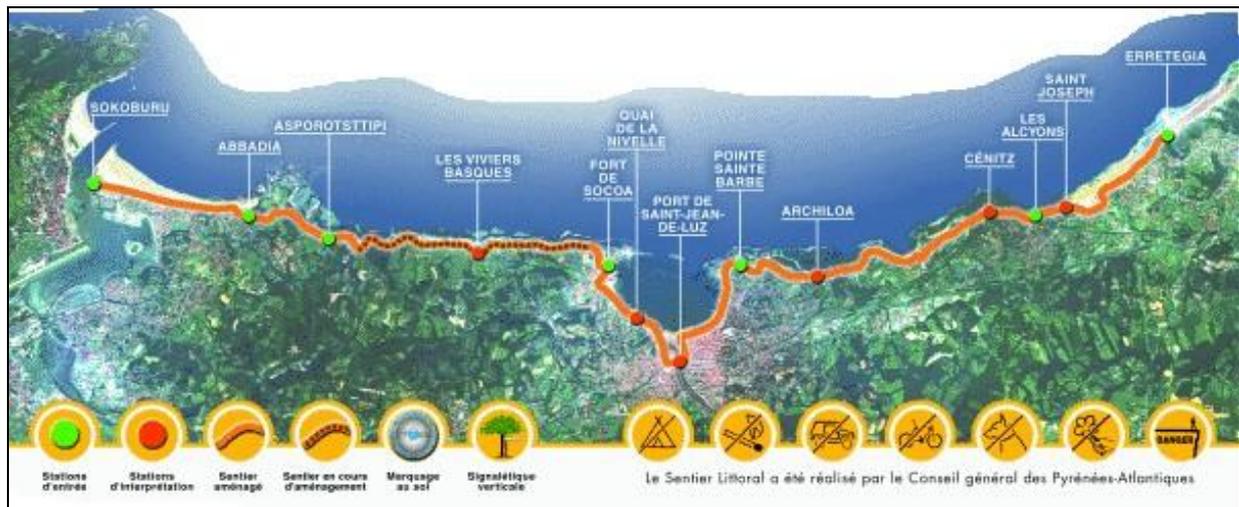
*« Pour le deuxième plan, on a décidé de bouger les lignes, si le premier ne concernait que le domaine d'Abbadia, le deuxième concerne le domaine d'Abbadia et la Corniche Basque jusqu'à Socoa. L'idée étant qu'effectivement il y a un site phare à l'heure actuelle, Abbadia, mais que l'ensemble naturel n'est pas uniquement sur Abbadia. (G.G)*

Le domaine d'Abbadia est le premier terrain d'analyse sélectionné. L'action qui y est menée depuis près de 30 ans, pour la conciliation de la fréquentation touristique et de la préservation de l'environnement, sera analysée et comparée à celle engagée sur l'itinéraire du Sentier du littoral. Le domaine d'Abbadia fait parti de ce sentier, il est l'une des 7 portes d'entrée de l'itinéraire.

## b- Second terrain : Le Sentier du littoral

Le Sentier du littoral est un itinéraire côtier qui parcourt la côte basque depuis Bidart jusqu'à la pointe de Sokoburu à Hendaye. Il traverse 6 communes ; Bidart, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne et Hendaye. (Cf. ci-dessous : Plan du sentier du littoral).

### Plan du Sentier du littoral



[www.tourisme64.com](http://www.tourisme64.com)

Le sentier s'étend sur 25 km, et permet de découvrir le linéaire côtier, entre des zones urbanisées comme Saint-Jean-de-Luz et des sites protégés comme la corniche basque. La création du sentier littoral représente la reconquête d'un droit de passage ancestral permettant de longer la mer.

Ce projet d'itinéraire est du à l'association des élus du littoral de la côte basque, regroupant les maires des six communes littorales concernées. Vers la fin des années 1990, l'idée est lancée de réaliser un sentier littoral. Créé dans un but touristique afin de développer une offre de balades et de randonnées sur la côte, le sentier se veut également un outil d'information et de sensibilisation du public aux milieux traversés. (ESNAULT François).

Avec seulement 50 mètres de dénivélé, ce parcours facile est destiné à tous les promeneurs, de la famille au sportif.

Dans le cadre de la politique départementale de randonnée pédestre, le Conseil général a pris sous maîtrise d'ouvrage les grands itinéraires départementaux afin d'en assurer une gestion globale. En effet, la multiplicité des communes et territoires traversés par ces itinéraires ne garantissaient pas une qualité de gestion et d'aménagement égale sur l'ensemble des itinéraires.

Le Conseil général assure donc la maîtrise d'ouvrage et est l'unique gestionnaire de ces itinéraires appelés Sentiers d'Intérêt Départemental (SID).

Le Sentier du littoral en fait parti, au même titre que les GR® traversant le département (GR® 10, GR®8), des voies jacquaires (Voie du Puy, Voie d'Arles, Voie de Vézelay, Voie d'Ossau, Voie du Piémont) et d'itinéraires multi-usagers (Chemin Henri IV, Voies équestres est/ouest et nord/sud et le Sentier des contrebandiers). (Cf. Annexes : Carte Sentiers d'Intérêt Départemental)

C'est dans ce cadre que la réalisation, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble de l'itinéraire du Sentier du littoral est assuré par le Conseil général. Le montant total des travaux liés à l'élaboration du sentier, d'un montant de 600 000€, a ainsi été financé à 100% par le Conseil général.

Le projet a rencontré diverses oppositions, notamment de la part de la commune de Biarritz, qui s'opposa au passage de sentier, c'est pourquoi le sentier commence à Bidart. La commune de Saint-Jean-de-Luz a refusé la pose de signalétiques verticales dans la partie urbaine traversée, il y a donc une rupture dans la signalisation de l'itinéraire. (ESNAULT François).

L'ouverture du sentier au mois de juin 2005 a fait l'objet d'une inauguration officielle de la part des élus locaux. Lors de l'évènement, la route de la corniche longeant les falaises de la corniche basque, a été fermée aux véhicules. Depuis l'opération est reconduite chaque année fin septembre lors de la « Fête de la Corniche ». Sur une journée complète la route est fermée à tous les véhicules.

« La Fête de la Corniche est l'occasion de sensibiliser les locaux à la préservation de l'environnement de l'ensemble de la corniche. Au programme de ces 2-3 jours de fêtes ; forums sur l'environnement, animations musicales, contes, apprentissage à l'observation de la nature, pique-nique géant, etc. Cette fête suscite un réel engouement populaire, de 3 000 participants en 2005 pour l'inauguration du sentier, on est passé à 25 000 personnes pour l'édition 2008. » (E.F)

La Fête de la Corniche est organisée à l'initiative du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Le CPIE Littoral Basque est partie prenante de la manifestation. Il participe au comité de pilotage avec le CG64 et anime divers ateliers pour la sensibilisation du grand public à la richesse et à la fragilité de la corniche basque.

Cette manifestation est destinée aux locaux. Le but est de les faire s'approprier le site et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux. Sur l'affiche de la fête présentée ci-dessous, on peut voir que l'homme à gauche porte un béret traditionnel basque, cela sous-entend que cette fête est prioritairement destinée aux locaux. De plus, la fête a lieu fin septembre en dehors de la saison touristique, soit les 26 et 27 pour l'édition 2009.

### Affiche Fête de la Corniche 2009



[www.cg64.fr](http://www.cg64.fr)

Ce projet de Sentier s'inscrit dans le développement des pratiques touristiques de balades et promenades le long du littoral. Véritable produit touristique, cet « équipement » au sens large du terme, a été aménagé pour concilier fréquentation et préservation des milieux traversés. Le bilan touristique et écologique du projet sera comparé à celui mené sur le domaine d'Abbadia.

### **c- Biarritz, station internationale**

Biarritz est devenue au fil des siècles, une station balnéaire connue dans le monde entier. Autrefois port de pêche à la baleine, le blason de la ville montre une grande barque baleinière, Biarritz devint une station balnéaire prisée dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle.

Dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle la vogue des bains de mer et les prémices de la thalassothérapie attirent la bourgeoisie madrilène, le village se transforme petit à petit en petite ville.

L'impératrice Eugénie décida d'en faire son lieu de villégiature de prédilection. Napoléon III lui fit construire une villa en bord de mer, la villa Eugénie, aujourd'hui l'hôtel du Palais. Cet épisode y amena les têtes couronnées de toute l'Europe et fit le succès de la ville qui devint « la reine des plages et la plage des rois. »

L'empereur va lancer de grands travaux qui modifieront le paysage urbain avec notamment la création du port. La cour s'y installe, suivi des têtes couronnées du monde entier qui font de Biarritz une station balnéaire internationale.

Après la première guerre mondiale, en pleine période des Années folles, la ville accueille les plus grandes vedettes du cinéma, des finances, des lettres et des arts.

Durant le second conflit mondial, les allemands creusent le mur de l'Atlantique dans les falaises de Biarritz. En mars 1944, la ville est bombardée.

Début des années 1960, suite au tournage du film américain « Le soleil se lève aussi » où apparaît une planche de surf sur la plage de Biarritz, c'est le lancement de ce sport. Les premiers Biarrots lancent une mode qui va durer en s'appuyant sur la qualité des vagues de la côte basque.

Aujourd'hui Biarritz est reconnue comme l'un des grands spots de surfs mondiaux. L'activité économique et l'image générée par le surf en font l'un des attraits touristiques majeurs de Biarritz. Les compétitions européennes et mondiales qui ont lieu chaque année sont l'occasion grâce au surf de communiquer sur la station. (Dossier de presse général Biarritz, mise à jour 17/10/06).

L'office de tourisme et la ville de Biarritz partagent la même stratégie de communication. Il n'existe qu'un seul logo et un seul site internet. L'accès au site internet de l'office de tourisme se fait par celui de la ville. Cette communication commune permet de donner plus de cohérence et de visibilité au territoire.

### Page d'accueil du site internet de Biarritz



[www.biarritz.fr](http://www.biarritz.fr)

La réputation et le prestige séculaire de Biarritz constitue sans aucun doute un avantage significatif pour la communication touristique de la ville. Biarritz est une marque, son nom est mis en avant sur l'ensemble des documents de communication et de promotion touristique. Ainsi, sur son site internet, le mot Biarritz est le plus important de l'ensemble de la page d'accueil. Il est associé à l'image de la mer et de la plage.

Les grandes lignes de la communication de Biarritz sont ses marchés principaux, c'est-à-dire le congrès, le golf, la thalasso, la plage et le surf.

Biarritz est la station emblématique de la côte basque. Cette brève présentation permet de visualiser l'environnement touristique proche des sites touristiques d'Abbadia et du Sentier du littoral, qui sont le support de l'analyse de ce mémoire de recherche.

#### **d- Justification**

Réaliser une comparaison permet de mieux cerner et définir les politiques de gestion de chacun des sites, de comparer les résultats obtenus et d'en déduire les facteurs de réussite ou d'échec.

J'ai choisi de sélectionner ces deux terrains en particulier par rapport à leur situation géographique. Ayant réalisé mon stage de fin d'étude de six mois au CDT Béarn Pays Basque, j'ai souhaité orienter mes recherches sur des terrains proches de mon lieu de stage. De plus, dans le cadre des missions que j'ai menées durant mon stage, portant sur l'élaboration du plan marketing départemental de la randonnée pédestre, j'ai pu développer une connaissance significative du territoire ce qui facilite ma compréhension des logiques d'acteurs.

Ensuite ce sont les similitudes et différences des deux sites qui ont orienté mon choix. Ainsi, ils sont tous les deux situés dans le même espace géographique, mais ont des modes de gestion différentes ; en gestion associée pour le domaine d'Abbadia par la commune d'Hendaye et sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour le Sentier du littoral. Le fait que les gestionnaires soit différents permettra de mettre en exergue les différences et similitudes dans la gestion des sites. Ainsi, il conviendra de définir et de comprendre les orientations et politiques menées par les acteurs sur chacun des sites et de voir si cela influe sur la gestion d'espaces littoraux.

Afin de comparer les politiques d'aménagement menées il s'avère essentiel que les aménagements réalisés sur chacun des sites aient des similitudes. Cela permettra de comparer les résultats obtenus sur chacun des sites concernant les cheminements piétonniers, les aires de stationnement et les travaux de revégétalisation.

Le domaine d'Abbadia fait parti des premières acquisitions du Conservatoire du littoral. Les mesures menées pour concilier protection de l'environnement et fréquentation touristique, bénéficient d'un retour d'expérience sur le long terme, là où le Sentier du littoral n'a été inauguré qu'en 2005.

Il semble intéressant de comparer deux terrains à des stades différents afin de voir les résultats obtenus et de les comparer.

## CHAPITRE 3. LA DEMARCHE

### **1 – La méthodologie et les outils élaborés :**

La méthodologie de recherche et les outils à développer sont déterminés par les enjeux des hypothèses définies. Ainsi, il convient de définir les objectifs et enjeux des hypothèses avant d'élaborer les outils méthodologiques pouvant y répondre.

Dans le cadre de la première hypothèse, il convient de déterminer **comment sont perçus les aménagements** par les touristes et quels sont **leurs impacts** sur le milieu.

Pour la seconde hypothèse il faut définir si l'aménagement de ces espaces est **un atout touristique pour les stations contiguës**, pouvant devenir un support de communication du territoire.

Pour cela j'ai élaboré des outils d'analyse :

- Observations sur sites, à l'aide d'une grille d'analyse, afin de voir comment les visiteurs se comportent, s'ils utilisent et respectent ou non les aménagements et quels types de pratiques sont réalisés sur ces espaces. (Cf. Annexes : Grille d'observation sur site)
- Analyse des politiques et stratégies de communication des acteurs locaux (OT et CDT) afin de définir la place donnée et jouée par ces espaces dans leurs outils de communication.
- Enquête auprès des touristes fréquentant ces espaces pour comprendre leurs motivations, leurs pratiques et leur perception des aménagements.
  - o Questionnaire d'enquête réalisé dans le cadre de ce mémoire de recherche, 50 touristes interrogés de mai à juillet 2009 sur le domaine d'Abbadia. (Cf. Annexes : Questionnaire et Résultats enquête Abbadia)
  - o Rapport de l'enquête de satisfaction Sentier du littoral réalisée en 2007 par le cabinet Symbial, commanditée par le Service environnement du CG64.

## **2 – Les entretiens réalisés :**

Pour répondre aux hypothèses posées j'ai réalisé des entretiens avec les personnes ressources locales :

- Entretien semi-directif avec un animateur nature de l'association « Les Amis d'Abbadia », qui accueille le public et assure des visites et ateliers dans le cadre des missions du CPIE « Littoral Basque » sur le domaine d'Abbadia et sur l'itinéraire du Sentier du littoral. Le but est de prendre connaissance de son observation sur site. (Cf. Annexes : Entretien Maider CAMPAGNE)
  - o Maider CAMPAGNE, animatrice nature au CPIE « Littoral Basque ».
  
- Entretien semi-directif avec le responsable des loisirs nature au CDT Béarn Pays Basque pour comprendre les politiques de promotion et de développement touristique misent en place sur ces sites. (Cf. Annexes : Entretien Jean DE RIVIERE)
  - o Jean DE RIVIERE, chargé de mission Activités de Pleine Nature au CDT Béarn Pays Basque.
  
- Entretien semi-directif avec le responsable du projet « Sentier du littoral » afin de comprendre les enjeux et bilans des aménagements réalisés au niveau touristique et écologique. (Cf. Annexes : Entretien François ESNAULT)
  - o François ESNAULT, Service Environnement – Espaces Naturels Sensibles, Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, Chef de projet « Sentier du littoral ».
  
- Entretien semi-directif avec le Conservateur du domaine d'Abbadia afin de comprendre l'évolution des mesures d'aménagements menées, leurs enjeux et bilans au niveau touristique et écologique. (Cf. Annexes : Entretien Ganix GRABIERES)
  - o Ganix GRABIERES, Conservateur du domaine d'Abbadia.

Le projet de recherche étant posé nous allons désormais aborder la deuxième partie de ce mémoire. Nous répondrons à l'hypothèse 1 : « L'aménagement permettrait la préservation des zones littorales non urbanisées en régulant et canalisant les flux touristiques. L'aménagement et la mise en place d'équipements sur site ne seraient pas perçus par les touristes comme un frein à leur désir de nature mais au contraire comme un atout pour la fréquentation. »

Les résultats obtenus et les observations réalisées seront tour à tour utilisés pour étayer les réflexions engendrées par l'analyse de cette hypothèse.

## **DEUXIEME PARTIE**

---

### **L'AMENAGEMENT DES ZONES LITTORALES NON URBANISEES POUR REPOSE A LA DEMANDE DES TOURISTES**

Dans le cadre de cette deuxième partie, nous analyserons si l'aménagement des zones littorales non urbanisées peut être une réponse à la demande des touristes sur ces espaces naturels.

Tout d'abord dans les chapitres 4 et 5 nous présenterons les résultats observés sur le domaine d'Abbadia puis sur le Sentier du littoral. Nous nous positionnerons sur les bilans réalisés sur ces deux sites, au niveau écologique et touristique, pour définir le rôle des aménagements dans la conciliation de la fréquentation et de la préservation.

Dans les deux chapitres suivants, 5 et 6, nous analyserons l'importance du public dans la gestion de ces espaces. En effet, l'un des facteurs de réussite essentiel des mesures d'aménagements réalisées semble être l'adhésion du public. L'aménagement de ces zones littorales non urbanisées est alors soumis aux évolutions et contradictions de la demande touristique.

## CHAPITRE 4. L'AMENAGEMENT POUR CONCILIER LA FREQUENTATION ET LA PRESERVATION...

Le but de ce chapitre est de définir si l'aménagement permettrait la préservation des zones littorales non urbanisées en régulant et canalisant les flux touristiques.

### **1 – L'expérience du Conservatoire du littoral :**

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres créé en 1975 est l'acteur majeur et reconnu au niveau de la protection de l'espace littoral en France. Le domaine d'Abbadia est l'une des premières propriétés acquises par le Conservatoire. Aussi, depuis 1979, la politique de gestion menée sur le domaine vise à concilier préservation du site et fréquentation du public.

#### **a- Des aménagements planifiés**

Dès l'acquisition du domaine, le comité de gestion associant notamment le propriétaire (Conservatoire du littoral) et les gestionnaires (commune d'Hendaye et Conseil général des Pyrénées-Atlantiques) a voté un plan de gestion du domaine. Ce document d'objectifs doit répondre à la mission première du Conservatoire ; la sauvegarde de l'espace littoral.

L'évolution des missions du Conservatoire et surtout des budgets alloués a permis de développer ses missions en allant vers l'entretien et la valorisation des terrains.

Les premiers aménagements réalisés sur le domaine d'Abbadia ont été réalisés au milieu des années 80 suite à l'augmentation de la fréquentation du domaine.

*« Et en fait avec l'augmentation de la fréquentation, il y a eu un moment c'est devenu impossible parce que l'on avait un piétinement généralisé qui fait qu'on avait une banalisation, des sentiers qui se créaient dans tous les sens, une dégradation de la flore, un dérangement de la faune. La question s'est posée de savoir ce que l'on pouvait faire. » (G.G)*

L'aménagement du domaine d'Abbadia se fait au vu des intérêts écologiques du site mais également en prenant en compte la demande du public. Ainsi, l'atout principal d'Abbadia pour les visiteurs est la qualité et la beauté des paysages.

Selon les résultats de l'enquête menée sur le domaine de mai à juillet 2009, la majorité des sondés sont satisfaits du site de part la beauté des paysage. La conservation de la qualité paysagère du site définie et oriente les politiques en terme d'aménagement du domaine.

*« Dans toute la partie « point fort » du site (Cf. Annexes : Plan du domaine d'Abbadia), il n'y avait aucune clôture, c'était la partie la plus morcelée. Donc mettre des clôtures dans cette partie ça aurait été péjoratif parce que ça aurait pesé dans le paysage, ça cloisonnait le paysage et ça venait à l'encontre de l'impression de liberté qu'on avait avec ces grandes prairies qui descendent vers l'océan. » (G.G)*

La solution prise fut l'instauration de fils lisses encadrant et délimitant les cheminements pour inviter les visiteurs à n'emprunter que ces sentiers. (Cf. Photo ci-dessous : Sentier domaine d'Abbadia).

*« Donc là on a décidé d'encadrer les cheminements par des petits fils lisses qui font que physiquement cela n'empêche personne de passer, pas besoin de lever la jambe bien haut pour l'enjamber, mais par contre, 98% des gens respectent... « respectent »...n'ont même pas conscience, sont guidés par eux sur les sentiers.» (G.G)*

**Sentier domaine d'Abbadia,  
partie « point fort », à proximité de la Pointe Sainte Anne**



Photo de Carine LEFEUVRE, juin 2009

Le simple fait de matérialiser les cheminements permet de canaliser les visiteurs et d'éviter ainsi qu'ils ne piétinent les zones les plus fragiles du domaine. Comme le note Ganix GRABIERES les visiteurs ont une certaine prédisposition à suivre des chemins balisés, ils respectent inconsciemment l'itinéraire qu'on leur indique.

*Au vu de l'importance du public fréquentant le domaine, entre 160 000 et 200 000 personnes par an, on peut dire que les cheminements sont respectés et leur efficacité avérée. A certains endroits, la végétation a bien repris et est à ce jour dense, formant de véritables prairies. (CAMPAGNE Mairer)*

Si l'encadrement des sentiers est un aménagement jugé satisfaisant d'un point de vue écologique et touristique, il faut cependant prendre en compte les évolutions futures, le bilan ne peut en aucun resté figé à un point T.

*« Ceci étant satisfaisant car on a réussi à canaliser les gens mais du coup tous les pieds sont ramenés sur une surface plus restreinte et donc les sentiers à ces endroits là souffrent plus. [...] c'est déjà problématique dans certains secteurs. » (G.G)*

La fréquentation du site influence de manière continue les orientations en termes d'équipements et d'aménagements du domaine. Afin de lutter contre l'érosion de certaines portions de sentiers, le comité de gestion a commandité un cabinet conseil pour étudier les solutions à apporter pour restaurer ces zones.

Le tracé des sentiers n'est pas remis en cause dans le plan de gestion car il répond aux objectifs fixés, ce ne sont que des mesures de « microchirurgie » qui seront apportées. Ainsi à certains endroits, les sentiers souffrent du piétinement, ils sont creusés et forment de véritables cuvettes lors des périodes pluvieuses. (Cf. Photo page suivante : Sentier à restaurer domaine d'Abbadia).

*« Quand il fait sec l'été on ne s'en rend pas compte, on passe facilement partout, mais dès qu'on est sur des périodes un petit peu pluvieuses, ça devient vite problématique. » (G.G)*

**Sentier à restaurer domaine d'Abbadia,  
partie « point fort », à proximité de la Pointe Sainte Anne**



Photo Carine LEFEUVRE, juin 2009

**b- Une gestion globalisée**

Outre l'encadrement des sentiers, un futur projet d'aménagement voit le jour pour tacher de canaliser le flux de visiteurs d'Abbadia. Il consiste à déplacer l'accueil général du domaine situé à Larretxea vers l'Asporotsttipi, une ancienne ferme appartenant au Conservatoire, située plus loin de la partie « point fort ». Ce projet s'inscrit dans les lignes du nouveau plan de gestion du domaine. (Cf. Annexes : Plan du domaine d'Abbadia)

*« Et là, pour ce deuxième plan, on a décidé de bouger les lignes, si le premier ne concernait que le Domaine d'Abbadia, le deuxième concerne le domaine d'Abbadia et la Corniche Basque jusqu'à Socoa. » (G.G)*

Ce changement d'échelle permet de mettre le domaine au cœur d'un ensemble écologique, naturel et touristique global, le « regard [...] s'est élevé pour englober un espace qui est maintenant plus important. » (G.G)

Cette prise en compte de l'environnement direct du domaine est présentée par Ganix GRABIERES comme essentielle à la préservation du site. « *Il ne faut pas tout focaliser ici sinon les richesses qu'on a ici vont se perdre rapidement, il faut pouvoir diluer, changer d'échelle.* » (G.G)

C'est dans ce cadre que l'accueil principal sera transféré à l'Asporotsttipi disposant d'une position plus centrale au niveau de la corniche. « *Cela permettra de diluer la fréquentation, la pression sur le domaine.* »

L'objectif principal étant de s'adapter à l'évolution croissante de la fréquentation, préjudiciable notamment pour certaines portions de sentiers de la partie « point fort ».

En effet, l'augmentation de la fréquentation sur le domaine est prévisible. « *Comment on va évoluer...forcément avec plus de monde demain qu'hier, il y aura des fluctuations mais si on regarde l'évolution générale de la fréquentation on va continuer sur une courbe croissante.* » La fermeture du site au public, partielle ou générale, n'étant pas envisagée ces mesures de gestion ont été prises afin d'influer sur la fréquentation des visiteurs.

Selon Ganix GRABIERES avec cette mesure « *on peut avoir plus de monde sans que ça soit péjoratif pour le site, car on peut avoir du monde qui peut repartir très satisfait en ayant pas vu grand-chose.* »

L'Asporotsttipi est située plus loin de la partie « point fort », à moins de 150 mètres de la mer. En déplaçant l'entrée du site, les gens iront se balader dans les alentours de cette nouvelle entrée et éviteront la zone la plus remarquable et la plus fragile, la Pointe Ste Anne.

« *Dans la configuration actuelle du site, les gens qui arrivent par Larretxea sont obligés de cheminer beaucoup pour voir la mer, et ensuite quand ils voient la mer, la découpe de la falaise est telle qu'on a toujours une promesse un petit peu plus loin, on se dit tiens là-bas c'est peut-être un petit peu plus joli, déjà ici c'est beau mais là-bas c'est peut-être encore plus joli, et donc naturellement, les gens font tout le tour, avant de repartir et passent sur les zones les plus fragiles. Alors qu'avec l'Asporotsttipi, quand on arrive on a vue sur mer, on embrasse le paysage de manière très large, on n'a pas forcément de grandes promesses plus loin.* » (G.G)

Larretxea restera un bâtiment dédié à l'accueil du grand public mais l'entrée principale, celle qui sera indiquée sur les panneaux routiers sera l'Asporotsttipi. Le flux principal de visiteurs arrivera et partira alors de ce nouvel équipement.

Déplacer l'accueil est une mesure prise par différents gestionnaires d'espaces naturels, notamment les parcs nationaux.

*« Le phénomène que l'on connaît bien dans certains parcs nationaux, c'est qu'à 500 mètres du parking il y a 90% des gens, à 1 km il n'y a plus que 70%, et à 1,5 km il ne reste plus que 10%. » (G.G)*

La réussite de ce nouvel équipement sera évaluée par l'analyse des circuits de visite des promeneurs. Le domaine d'Abbadia dispose, comme une grande partie des sentiers d'intérêt départemental et des espaces naturels sensibles du département, d'une évaluation constante de son flux de visiteurs. Le service environnement du Conseil général a installé différents écompteurs dans le sol enregistrant le nombre de passages réalisés. Ces outils d'évaluation et de contrôle de la fréquentation permettront de mesurer les écarts enregistrés sur les différentes zones du domaine.

Comme pour l'ensemble des mesures d'aménagements prises par le comité de gestion, le bilan dressé permettra d'orienter les prochaines orientations de gestion du domaine. Cette évaluation constante est essentielle pour s'adapter aux évolutions de la fréquentation.

Les gestionnaires du domaine d'Abbadia disposent d'un retour sur expérience de plus de 30 ans. Les mesures prises en vue de concilier les missions essentielles d'un site appartenant au Conservatoire du littoral font l'objet d'un bilan positif. Ainsi, l'ouverture au public, malgré une augmentation croissante et significative est conciliée avec la préservation du domaine. Les différents plans de gestion successifs menés sur le site ont engendré des mesures liées à son aménagement et à son équipement. La réussite du projet d'Abbadia découle ainsi d'un aménagement planifié et évalué en continue prenant en compte les évolutions touristiques et écologiques du domaine. L'évolution des lignes du terrain, pour une gestion du site au niveau de l'ensemble de la corniche basque, souligne l'importance d'une globalisation de l'offre sur les zones littorales non urbanisées. Ce changement d'échelle permet de disposer de perspectives de gestion élargies pour diluer la fréquentation et, assure une mutualisation des moyens techniques, humains et financiers.

## **2 - Le projet de Sentier du Littoral sur la côte Basque**

Le projet de Sentier du littoral illustre l'intervention de la puissance publique dans la gestion de l'offre touristique du littoral. La maîtrise d'ouvrage du projet, assuré par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, fait de ce sentier un équipement financé à 100% par des fonds publics (TDENS). Le Sentier entre dans le cadre de la politique de protection des espaces naturels sensibles, il a pour objet de concilier préservation du milieu et fréquentation du public à travers l'élaboration d'un itinéraire de promenade et de randonnée.

### **a- Un équipement touristique créé**

Le Sentier du littoral peut être assimilé à un équipement touristique. Il a été créé ex-nihilo pour développer une offre de balades et de randonnées sur la côte basque. (ESNAULT François).

Le phénomène de recul du trait de côte n'a pas permis au CG64 d'utiliser la servitude de passage imposée le long du littoral, le tracé ayant disparu en mer. La création du Sentier a été soumise à une planification faisant l'objet d'études multiples.

*« Au préalable à la réalisation du projet de sentier, le CG a mené diverses études, notamment de tracé, d'impact, de faisabilité et des plus spécifiques comme étude de la flore, de l'habitat. Les résultats ont traduits les orientations en termes d'aménagement et de préservation. » (E.F).*

Le parti pris retenu sur l'ensemble de l'itinéraire est un aménagement au minima, discret, s'intégrant au mieux aux espaces traversés. Le mobilier installé dans le cadre de ce sentier correspond à 7 bornes « stations d'entrée » présentant l'itinéraire (Cf. Photo page suivante : Station d'entrée domaine d'Abbadia), 6 bornes « stations d'interprétation » sur les thèmes de l'histoire maritime, de la géologie, de la pêche, du surf, etc., l'ensemble de ces bornes est traduit en espagnol, anglais et basque (Cf. Photo page suivante : Station d'interprétation Guéthary).

L'information directionnelle est composée de signalétiques verticales diffuses le long du sentier (Cf. Photos page suivante : Signalétique verticale domaine d'Abbadia) et de marquage au sol en milieu urbain. (Cf. Photos page suivante : Marquage au sol Guéthary).

### Station d'entrée domaine d'Abbadia



Photo de Carine Lefeuvre, mai 2009

### Station d'interprétation Guéthary



Photo du site internet de l'OT de Guéthary

[www.guethary-france.com](http://www.guethary-france.com)

### Signalétique verticale domaine d'Abbadia



Photo de Carine Lefeuvre, mai 2009

### Marquage au sol Guéthary



Photo du site internet de l'OT de Guéthary [www.guethary-france.com](http://www.guethary-france.com)

En ce qui concerne l'aménagement de la corniche basque, des barrières de sécurité ont été installées afin de séparer la route de l'itinéraire emprunté par le public. La D 912 est la route de la corniche, elle est située en bord de mer à proximité des falaises. (Cf. Photo ci-dessous : La D12 - Route de la corniche).

La pression touristique enregistrée sur la côte basque lors des mois de juillet et août est très forte. La circulation est intense notamment sur cet axe qui est l'un des axes routiers principaux du littoral. Depuis les communes de Socoa et St-Jean-de-Luz, l'accès à Hendaye et à la frontière espagnole se fait par cette route. Un projet visant à « déplacer » l'axe urbain vers l'intérieur pour des raisons de sécurité, soulève les passions et les oppositions, notamment des locaux qui refusent de voir cet axe disparaître.

### **La D 912 – Route de la corniche**



Photo de Euskal rider, Juillet 2008, mise en ligne sur  
<http://carveboardandlongskate.blogspot.com>

L'aménagement de cet axe est « sensible », de part les intérêts économiques, touristiques, écologiques et surtout locaux engagés.

Avec le projet de Sentier du littoral, des barrières de sécurité ont été installées pour assurer la protection du public. (Cf. Photo ci-dessous : Barrières de sécurité route de la corniche). Une séparation physique est ainsi faite entre la route et les personnes se promenant le long du sentier sur le bas côté.

Outre cet aspect sécuritaire, la pose de ces barrières avait également pour objectif d'empêcher les parkings sauvages le long de la route. En effet, de part sa proximité avec la corniche basque, de nombreux véhicules stationnaient le long de la route en toute illégalité pour profiter du panorama, gênant ainsi la circulation.

### **Barrières de sécurité route de la corniche**



Photo de Lons Lens, Janvier 2008, mise en ligne sur [www.flickr.com](http://www.flickr.com)

#### **b- Un bilan sur le court terme**

La création de ce sentier le long du littoral en 2005 fait l'objet d'un bilan sur le court terme. Le volet touristique semble atteint, le Sentier du littoral avec près de 200 000 personnes enregistrées est l'itinéraire de promenade et de randonnée le plus attractif du département. (ESNAULT François).

Le volet écologique est plus difficile à définir de part l'étendue et la disparité des zones et milieux traversés. En orientant l'analyse des résultats uniquement sur la partie la plus fragile de l'itinéraire, la corniche basque, le bilan est positif.

*« La réalisation du sentier a permis de canaliser le public, notamment sur la partie corniche basque. Dans les endroits où des barrières ont été installées, la végétation a très vite repris, les gens respectent en règle générale le tracé des cheminements. » (E.F).*

L'encadrement des cheminements permet comme sur le domaine d'Abbadia de guider les visiteurs et d'agir sur l'impact de leur présence sur le site.

*« La pose de châssis, assure une lutte significative contre le piétinement dans les zones les plus fragiles et surtout les plus dangereuses, sujettes aux éboulements ». (E.F).*

En ce qui concerne l'aménagement de la route de la corniche, les résultats observés semblent là aussi répondre aux objectifs de départ.

*« L'installation de glissière de sécurité le long de la route départementale a permis de lutter contre les parkings sauvages. Les gens n'ont ainsi plus la place de garer leur véhicule sur le bas coté le long de la corniche, ils sont obligés d'utiliser les parkings. Cela permet de réguler le nombre de personnes venant en voiture, et incite à venir en mode de déplacement doux, en vélo ou à pied par le Sentier du littoral. » (E.F).*

Le Sentier du littoral est un équipement récent, il est difficile de dresser un bilan touristique et écologique global. Néanmoins, sur la zone de la corniche basque, le projet de sentier satisfait aux objectifs, le site est fréquenté sans que cela ne porte plus préjudice au milieu.

L'adhésion des visiteurs aux aménagements réalisés dans une zone littorale non urbanisée est essentielle pour concilier fréquentation et préservation. Ainsi, comme nous l'avons vu, ces aménagements ne montreront leur efficacité que s'ils sont respectés par le public.

## CHAPITRE 5. ...DOIT SUSCITER L'ADHESION DU PUBLIC

Le but de ce chapitre est de définir si l'aménagement et la mise en place d'équipements sur sites ne seraient pas perçus par les touristes comme un frein à leur désir de nature mais au contraire comme un atout pour la fréquentation.

### **1 – Une réponse à la demande de balades en espace naturel :**

Sur les deux sites observés, domaine d'Abbadia et Sentier du littoral, la promenade est l'activité majeure réalisée. Nous analyserons donc volontairement l'avis des promeneurs sur les aménagements pour définir s'ils sont perçus comme un frein ou un atout à leur désir de nature.

#### **a- Un Sentier adapté à la découverte du littoral**

Avant tout, il convient de différencier randonneur et promeneur car les deux sites sont majoritairement le support d'une pratique de promenade.

Le randonneur qu'il fasse de l'itinérance ou qu'il suive un itinéraire en boucle va marcher sur une durée plus longue que le promeneur. En règle générale le promeneur aura une pratique de 30 minutes à 3 heures, le randonneur ira au-delà de la limite des 3 heures. (FFRP, 2002)

La balade/promenade est la 1<sup>ère</sup> activité de pleine nature des français et des européens. C'est le loisir le plus accessible. Parmi les principales activités pratiquées l'été par les français, pour 45% d'entre eux c'est la promenade et pour 25 % la randonnée. (AFIT, 2003)

On note ainsi l'importance d'une offre de sentiers pour un territoire touristique comme le Pays Basque.

Le Sentier du littoral compte plus de promeneurs que de randonneurs. « *Moins de 15% des personnes interrogées parcourent l'itinéraire dans son intégralité. Le sentier est le support d'une pratique de balade / promenade plutôt que de randonnée.* » (E.F)

De même pour Abbadia, qui est perçu par les visiteurs comme « *un lieu de promenade* ». (G.G)

Les promeneurs sont généralement des familles et des séniors. Cela se retrouve sur les deux terrains observés.

« *On peut déduire que le Sentier du littoral attire une plus grande proportion de retraités* ». (Rapport d'enquête cabinet Symbial, page 14, 2007)

Selon Ganix GRABIERES, le domaine d'Abbadia compte quand à lui une majorité de famille.

Les familles recherchent des promenades faciles sur des sentiers avec peu de dénivelés, autour d'un thème. Le but de la balade est de découvrir une destination, c'est une activité alternative à la plage. La notion de sécurité est essentielle pour cette cible qui marche avec des enfants. (AFIT, 2000 et 2003)

Les séniors souhaitent conjuguer le plaisir de la marche avec la découverte du territoire. Ils sont motivés par des vacances actives et studieuses, ils veulent découvrir la destination en se baladant. Ils recherchent des sentiers aux caractéristiques relativement similaires à celles des familles au vue de leur condition physique (faibles dénivelés, niveau facile, etc.). (AFIT, 2000 et 2003)

A noter que selon l'Etude de marché des clientèles CDT – Printemps Littoral, réalisée par l'AFIT et le cabinet MAHOC en septembre 2003, la promenade constitue le motif principal de séjour des séniors en hors saison. La présence de la mer est le critère de choix majeur de la destination. Cette cible souhaite ainsi se balader en bord de mer. (AFIT/MAHOC, 2003)

Les itinéraires de balades et de promenades sont nécessaires à l'offre touristique et de loisirs d'un territoire par l'intérêt qu'il suscite auprès des familles et des séniors. Même s'ils ne motivent pas forcément le séjour touristique, ils participent à l'attrait de la destination et répondent à la demande d'activité des touristes. (AFIT, 2000 et 2003)

En 2007, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a commandité une étude au cabinet Symbial ; réaliser un bilan des usages et des attentes des visiteurs sur le Sentier du littoral. Les résultats montrent que le sentier donne satisfaction, et permet de fidéliser la clientèle.

Ainsi, « *la majorité des visiteurs (74%) sont venus sur le site plusieurs fois* ». (Rapport d'enquête cabinet Symbial, page 15, 2007)

« *Lors de leurs promenades, les visiteurs sont surtout satisfaits de la traversée d'espaces naturels et du fait de profiter du panorama. Mais ils apprécient aussi le calme, la tranquillité du site, ainsi que le cadre, l'aménagement et la propreté du sentier.* » (Rapport d'enquête cabinet Symbial, page 36, 2007)

L'aménagement du sentier est ainsi l'un des critères de satisfaction des visiteurs. Les stations d'interprétation et d'entrée répondent au désir des familles de réaliser une balade autour d'un thème, le littoral. Cela répond également aux attentes des seniors qui souhaitent découvrir et apprendre sur la destination en se baladant.

La pose de barrières le long de la route de la corniche répond aussi à la demande des familles qui veillent à la sécurité des itinéraires.

« *Pour ceux qui viennent pour la première fois, les visiteurs signalent leur satisfaction de la beauté du site et des paysages, le côté promenade facile et calme, l'accès pratique à la plage, la vue sur mer.* » (Rapport d'enquête cabinet Symbial, page 21, 2007)

Là encore, l'aménagement du site fait parti des critères de satisfaction des primo visiteurs. L'équipement permet un accès pratique à la plage. L'aménagement n'est donc pas assimilé à un frein au désir de nature des visiteurs, au contraire il le facilite.

Le Sentier du littoral satisfait les attentes des touristes, « *79% d'entre eux ont l'intention de revenir sur le sentier.* » (Rapport d'enquête cabinet Symbial, page 41, 2007)

## **b- Un domaine pour la promenade**

Le domaine d'Abbadia est surtout le support d'une pratique de promenade. 98% des sondés citent la promenade comme l'une de leur activité sur le domaine, 78% comme leur activité principale. La deuxième activité la plus citée est la baignade, 36%. (Cf. Annexes : Résultats enquête Abbadia).

La clientèle qui revient sur le domaine le fait pour ; la beauté du site (30%), la proximité de son lieu de résidence de vacances (24%), la situation du site en espace naturel (18%), et pour l'aménagement de cheminements piétonniers (8%). C'est le site en lui-même qui attire, sa beauté et son côté naturel, mais également le fait qu'il soit adapté et équipé pour la pratique de la marche. (Cf. Annexes : Résultats enquête Abbadia).

Abbadia satisfait les attentes des visiteurs ; 50% d'entre eux se disent très satisfaits du site pour la pratique de leurs activités et 50% satisfaits.

Les touristes expliquent le fait qu'Abbadia soit satisfaisant pour la pratique de leurs activités par la beauté des paysages et la tranquillité du site. (Cf. Annexes : Résultats enquête Abbadia).

Rappelons que l'activité principale des touristes à Abbadia est la promenade. Les principaux critères de satisfaction cités par la suite sont le fait que le site soit bien entretenu, dispose de sentiers ombragés et soit propre.

Cela sous entend la gestion humaine du site. Les visiteurs sont satisfaits du site pour la pratique de leurs activités car il est « bien entretenu ». Ce ne sont pas les termes « préservé » ou « protégé » qui ont été cités mais « entretenu ». Ainsi, le fait d'agir sur l'espace naturel du site, de l'entretenir, est perçu par les touristes comme un atout à la fréquentation.

Le site ne semble pas assimilé à un espace de nature où l'homme doit éviter de marquer son empreinte. Au contraire les visiteurs attendent un entretien et un aménagement du site.

Les visiteurs sont satisfaits car le site est équipé de sentiers ombragés. L'aménagement du domaine n'entrave pas son côté naturel, au contraire il répond à la demande des visiteurs.

Selon les visiteurs, pour la pratique de leurs activités le fait que le site soit un espace naturel est très important pour 62% d'entre eux et important pour 38%. Le côté naturel du domaine est ainsi un élément essentiel.

Cependant, il semblerait que le côté naturel d'Abbadia ne soit vu par les touristes qu'au sens paysager et non naturaliste.

Selon Ganix GRABIERES, « *le site n'est pas un site ressenti comme étant un site de nature sauvage. On est en situation périurbaine. L'entrée principale du domaine se fait par le côté urbain. On est cerclé par des villages de vacances, maisons familiales de vacances ou des campings donc on est plus sur un lieu de promenade agréable, pas forcément dans un parc urbain, mais plus sur un lieu de promenade agréable qu'un sanctuaire de nature.* »

La perception du domaine par les touristes est influencée par l'environnement du site. Situé en coupure d'urbanisation, la zone littorale non urbanisée d'Abbadia, semble être perçue par les visiteurs plus comme un site naturel propice à la promenade qu'un espace fragile et protégé.

Le slogan du domaine d'Abbadia est « Pour notre plaisir aujourd'hui...pour celui de nos enfants demain. » Présenté sur le document d'appel, au-dessus des mesures réglementaires à respecter sur le domaine, ce slogan invite le visiteur à prendre conscience de la fragilité du site.

C'est avant tout, la beauté des sites qui attire, fidélise et satisfait les visiteurs. La mise en place d'aménagements facilitant l'accès et la promenade sur ces sites semblent répondre aux attentes des touristes même si cela entraîne des modifications du paysage. Les pratiques des touristes sur les zones littorales non urbanisées évoluent, la position du public en matière d'aménagement également, influencées par la perception qu'on les touristes de ces espaces.

## **2 – Une position du public en matière d'aménagement contradictoire :**

L'adhésion du public aux mesures prises sur site en termes d'aménagement est influencée par la perception qu'ont les visiteurs de l'espace. Les aménagements peuvent être tour à tour non respectés puis sollicités, sur un même espace, par un même visiteur. La position du public en matière d'aménagement est empreinte de nombreuses contradictions.

### **a- Du non respect...**

Le Sentier du littoral semble être victime de son succès. L'aménagement du site répond aux attentes des promeneurs et suscite l'intérêt d'autres utilisateurs en demande d'activités de pleine nature, les vététistes. Face à la faiblesse de l'offre en termes de sentiers adaptés au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques, cette clientèle tend à s'approprier des équipements qui lui sont interdits.

*« Les vététistes viennent à emprunter le sentier malgré les arrêtés municipaux, causant des détériorations au niveau des cheminements et des conflits d'usage. » (E.F).*

L'une des principales infractions enregistrées sur le domaine d'Abbadia concerne également le non respect de l'interdiction de la pratique du vélo et VTT. (C.M ; G.G).

L'augmentation de la demande d'activités de loisirs sur le littoral explique les conflits d'usage. Ainsi, depuis l'aménagement du Sentier du littoral les pratiques se développent sur les cheminements.

*« On note une appropriation de l'espace et un développement des pratiques. Une société spécialisée dans la randonnée avec un animal de bat souhaite avoir l'autorisation d'emprunter le sentier avec un âne. Même si cela reste relativement anecdotique, l'usage du sentier se développe et doit être pris en compte. » (E.F).*

Le non respect des interdictions mises en place sur sites vient avant tout de la non prise en compte du public de leur fragilité.

*« La fragilité du site n'est pas prise en compte ou réalisée par certains visiteurs. Pour avoir un point de vue spécifique, un panorama différent, ils sortent des chemins, cela crée des cheminements sauvages. » (C.M)*

*« Les gens ne voient pas le site comme un lieu de nature extraordinaire, il le trouve beau mais pas forcément extraordinaire au niveau de sa qualité naturaliste, ce qui est une erreur, mais bon c'est comme ça. Les gens ne se rendent pas compte que c'est un site fragile, menacé. » (G.G)*

Quand on demande aux touristes si leurs pratiques sur le domaine d'Abbadia respectent l'environnement du site, il n'y a que des réponses positives. (Cf. Annexes : Résultats enquête Abbadia).

Cependant, dans le cadre des observations menées sur site, des infractions furent commises, notamment par des personnes ayant été interrogées dans le cadre de l'enquête ; un couple avec son chien et deux jeunes en VTT. Cela veut dire que malgré le fait d'être en infraction (elles en furent notifiées avant la pose du questionnaire), elles jugent leurs pratiques respectueuses de l'environnement. (Cf. Annexes : Grille d'observation sur sites).

Les aménagements et équipements mis en place sur Abbadia et sur le Sentier du littoral sont respectés par la majorité des visiteurs. Suivre les cheminements, ne pas passer les barrières de sécurité « zones d'éboulement » semble mieux intégré que de laisser son chien et son vélo dehors. Ce sont les interdictions et restrictions de pratiques sur site qui sont plus difficiles à faire respecter. Un équipement, un aménagement est visible donc il est plus difficile de passer outre sa présence, tandis que pour une restriction on peut toujours feindre de ne pas savoir. Si les aménagements sont mieux respectés, cela veut-il dire que les touristes les acceptent, les comprennent et ne les voient pas comme un frein mais plutôt comme un atout pour la fréquentation ?

## **b- ...à la sollicitation de plus d'aménagements**

Qu'est-ce que la notion d'aménagement, d'équipement d'un site pour les visiteurs ?

Dans le cadre de l'enquête menée sur le domaine d'Abbadia, les sondés ont été invités à citer trois aménagements présents sur le site.

Les réponses les plus données sont ; sentiers (86%), barrières (40%) et marches (34%).

La majorité des visiteurs a répondu « sentier ». La principale activité des touristes sur site est la promenade, il semble logique qu'ils prennent conscience des aménagements dédiés à leur pratique.

Ensuite, il a été demandé aux visiteurs d'évaluer le niveau d'aménagement du site ; Très aménagé, Assez aménagé, Peu aménagé, Pas aménagé.

88% des personnes interrogées trouvent que le domaine est assez aménagé. Cela veut dire que les visiteurs ayant répondu ne souhaitent pas voir d'autres aménagements, équipements sur le site. La configuration actuelle du site semble leur convenir.

Ce constat est souligné par les résultats de la question 18 ; Que pensez-vous des aménagements (emplacement, nombre) de ce site ?

98% des sondés se disent satisfaits, soit un résultat sans nuance. L'équipement du site satisfait les visiteurs, tant au niveau du nombre des aménagements que de leur emplacement.

Leur satisfaction est expliquée par le fait que les aménagements sont discrets pour 22% d'entre eux. En effet, il semble important que les équipements soient relativement légers et intégrer au site.

14% des sondés ont évoqués le fait qu'il faille faire attention à ne pas suréquiper le site. Ainsi, ils se disent satisfaits des équipements en nombre et au niveau des emplacements mais ils ne souhaitent pas en voir d'autre être installés pour conserver le côté naturel du domaine. (Cf. Annexes : Résultats enquête Abbadia).

Concernant le Sentier du littoral, même constat ; « *l'équipement du sentier semble suffisant car 80% des visiteurs estiment qu'aucun service ne manque sur le site.* » (Rapport d'enquête cabinet Symbial, page 37, 2007)

Il semble donc que pour le domaine d'Abbadia comme pour le Sentier du littoral, le public se satisfasse des aménagements actuels et n'en désirent pas d'autres.

Cependant, quand en fin de questionnaire il fut demandé aux visiteurs d'Abbadia ; Souhaiteriez-vous voir apporter des modifications au site ?

38% des personnes interrogées, soit plus d'un tiers de sondés, expriment son désir de voir d'autres aménagements et équipements mis en place sur le domaine. (Cf. tableau ci-dessous tiré de Annexes : Résultats enquête Abbadia).

#### **Souhaiteriez-vous voir apporter des modifications au site ?**

	Nb. cit.	Fréq.
Rien	25	50%
Accès aux chiens	6	12%
<b>Manque de poubelles</b>	<b>5</b>	<b>10%</b>
<b>Bancs</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>
<b>Manque de signalisation avant et sur le site</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>
<b>Manque d'indications routières pour accéder au site</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>Manque de signalisation sur le site</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>Points d'eau</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>Une piste cyclable</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>
TOTAL OBS.	50	100%

La plupart des sollicitations concernent des aménagements légers n'ayant peu d'emprise paysagère sur le site. La demande concernant la piste cyclable est sans aucun doute la plus lourde de conséquence au niveau de la configuration du domaine actuelle.

Pourtant, la personne ayant donné cette réponse, avait indiqué avant être « satisfaite » des aménagements et équipements du domaine car les aménagements sont discrets. La demande de création d'une piste cyclable semble être en contradiction avec les réponses données avant. Une piste cyclable est un équipement qui aura une empreinte physique beaucoup plus forte que l'encadrement de cheminements par des fils lisses.

Même s'ils se disent satisfaits des aménagements, les visiteurs interrogés dans le cadre de cette enquête demandent plus d'équipement.

Le même constat est observé sur le Sentier du littoral. Les résultats de l'enquête menée par le cabinet Symbial montrent que si 80% des sondés estiment que l'équipement du site est suffisant et qu'aucun service ne manque, différentes réclamations furent enregistrées.

Ainsi, 33,9% des visiteurs souhaitent voir sur le sentier des toilettes, 26,2% des poubelles, 17,9% des bancs.

A noter que parmi ces équipements les bancs sont également demandés sur Abbadia.

L'aménagement et la mise en place d'équipements sur le domaine d'Abbadia et le long du Sentier du littoral ne sont pas perçus par les touristes comme un frein à leur désir de nature mais au contraire comme un atout pour la fréquentation. En effet, les aménagements sont respectés par les visiteurs qui les empruntent car ils répondent à leur pratique principale sur les zones littorales non urbanisées, la promenade. Si les visiteurs se disent soucieux du respect de l'environnement, il n'en demeure pas moins qu'ils ne comprennent pas toujours les restrictions d'activités sur le littoral. Le public assouvi son désir de nature littorale en se réjouissant des aménagements qui existent, il vient même à en solliciter d'autres. Les activités se développent sur ces zones qui sont plus perçues par le public comme le lieu privilégié de leur pratique que comme des espaces naturels sensibles.

La deuxième partie de ce mémoire a vu l'analyse des résultats et observations menées nous permettre de nous positionner sur l'hypothèse 1. Elle fut ainsi validée au terme de ce chapitre.

Nous travaillerons maintenant sur l'hypothèse 2 : « Les acteurs locaux pourraient ainsi, par l'aménagement de ces sites restaurer et préserver les zones littorales non urbanisées, tout en les inscrivant dans une offre touristique plus globale, favorisant l'attractivité des stations littorales contiguës. »

Les résultats obtenus et les observations réalisées seront également utilisés pour étayer les réflexions engendrées par l'analyse de cette seconde hypothèse.

**TROISIEME PARTIE**

---

**LA PRODUCTION D'OFFRES TOURISTIQUES SUR LES ZONES  
LITTORALES NON URBANISEES,  
UN VECTEUR DE COMMUNICATION TERRITORIALE**

Dans le cadre de cette troisième partie, nous analyserons si l'aménagement des zones littorales non urbanisées permet aux acteurs locaux de les inscrire dans une offre touristique globale favorisant l'attractivité des stations littorales contiguës.

Tout d'abord dans les chapitres 6 et 7 nous analyserons la place tenue par Abbadia et par le Sentier du littoral dans la valorisation touristique de la destination Béarn Pays Basque. Le but est de définir le niveau d'importance des deux sites dans la stratégie de communication et de promotion départementale.

Dans les deux chapitres suivants, 8 et 9, nous analyserons les politiques de communication menées par les gestionnaires des deux sites. Nous pourrons ainsi nous positionner et définir si ces sites sont utilisés de manière à favoriser l'attractivité des stations littorales contiguës.

## CHAPITRE 6. DES ZONES NATURELLES AMENAGEES, SUPPORTS DE COMMUNICATION TERRITORIALE

Ce chapitre traitera de la manière dont Abbadia et le Sentier du littoral sont inscrits dans les supports de promotion et de communication territoriale. Le but est de définir si ces deux sites s'insèrent dans une valorisation de l'offre touristique globale pouvant favoriser l'attractivité des stations littorales contigües.

### **1 – Abbadia, représentant identitaire du département :**

Le domaine d'Abbadia, situé sur la côte basque, la partie la plus touristique des Pyrénées-Atlantiques, fait parti des sites touristiques majeurs du département avec environ 200 000 touristes à l'année. Le CDT Béarn Pays Basque, l'acteur majeur de la promotion touristique de la destination, utilise l'image d'Abbadia sur ses principaux supports de communication.

#### **a- Image forte de la destination**

Le département des Pyrénées-Atlantiques jouit de deux territoires bien distincts, le Béarn et le Pays Basque. Nous nous attacherons à ne traiter que de la partie Pays Basque où se situent les deux sites analysés dans ce mémoire de recherche.

Dans le cadre d'un stage de six mois réalisé au CDT Béarn Pays Basque, sur l'élaboration du plan marketing départemental de la randonnée pédestre, nous avons veillé à rester cohérents avec la stratégie de communication départementale globale, dans la rédaction du plan d'action de la randonnée pédestre.

Ainsi, les axes principaux de développement, promotion et communication de la randonnée pédestre s'insèrent dans la logique de valorisation départementale. De là découle nos connaissances sur la stratégie de communication territoriale, de part le travail en équipe et le suivi des dossiers des chargés de missions promotion, marketing et relations presse du CDT.

L'analyse de la place d'Abbadia dans la communication et promotion du CDT se base ainsi pour majeure partie sur notre analyse personnelle.

La stratégie marketing du CDT Béarn Pays Basque est de communiquer sur des images touristiques permettant de concilier offre et demande. C'est-à-dire mettre en avant l'offre qui permettra de répondre au mieux à ce que les touristes attendent de la destination, à la perception qu'ils en ont.

Il est également essentiel de promouvoir des supports identitaires propres à la destination, et ne pas se fondre dans un positionnement partagé par d'autres.

Dans le cadre de sa communication touristique, le CDT a découpé le territoire départemental en quatre identités distinctes ; Côte Basque, Pays Basque, Béarn Pyrénées et Béarn.

Ces territoires n'ont aucune valeur administrative. Ils sont repris sur l'ensemble des supports de communication et de promotion touristique du département.

Les appellations et noms sont essentiels dans la stratégie marketing de part les images touristiques qu'ils connotent chez les cibles de clientèle.

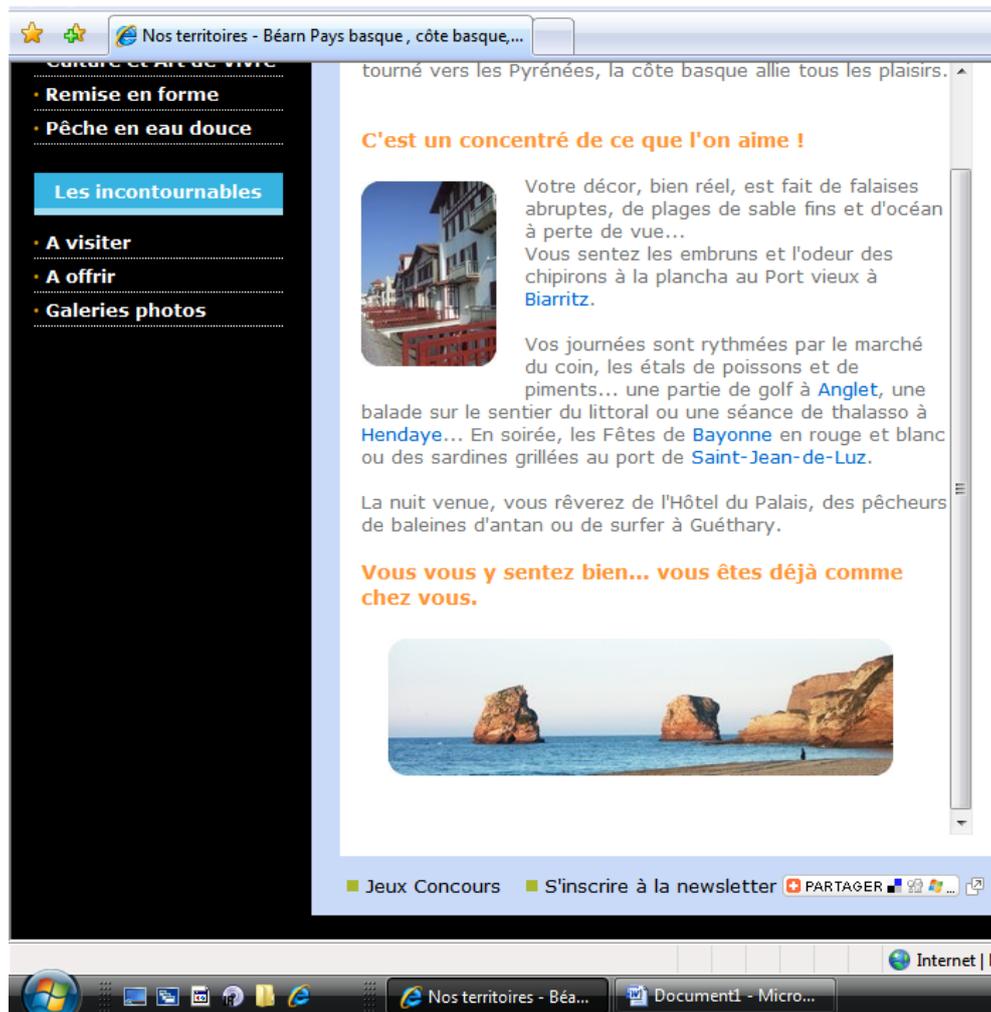
Chacun de ces quatre territoires est associé à une offre touristique qui lui est propre. En ce qui concerne Abbadia et le Sentier du littoral, ils font partis de la côte basque.

Tout d'abord nous allons analyser la place donnée à Abbadia sur le site internet [www.tourisme64.com](http://www.tourisme64.com) du CDT dans la présentation du territoire côte basque.

La destination Béarn Pays Basque est présentée sur le site à travers une cartographie dynamique. Les quatre entités touristiques sont représentées. En cliquant sur l'une ou l'autre, un texte de présentation apparait.

Concernant le territoire côte basque, dans lequel figure Abbadia, la première phrase d'accroche est « un concentré de ce que l'on aime ». (Cf. capture écran page suivante : Présentation de la côte basque)

## Capture écran : Présentation de la côte basque



[www.tourisme64.com](http://www.tourisme64.com)

Abbadia, que se soit le domaine ou le château n'est pas cité dans le texte de présentation de la côte basque. Ce sont les stations touristiques littorales de Biarritz, Anglet, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz qui sont citées. Un lien est d'ailleurs mis en place pour permettre à l'internaute, en cliquant sur les noms soulignés, d'avoir plus d'informations. Ce n'est pas le cas pour Abbadia, n'étant pas cité, il n'y a pas de renvoi vers une page de présentation.

Cependant, Abbadia est utilisé comme image touristique. Ainsi, l'encart photographique du bas représente les falaises « Les jumeaux », situées en face la pointe la Sainte Anne. Il semble qu'Abbadia soit surtout utilisé dans la promotion et la communication départementale comme image touristique.

Ganix GRABIERES souligne ce fait ; « il n'y a pas un dépliant du CDT qui parlera du pays Basque sans une photo d'Abbadia ou château ou falaises. Ca c'est quelque chose qu'on ne maîtrise pas nous, ça fait parti des images fortes, identitaires de la côte basque. Et l'un nourrit l'autre, je ne sais pas qui en tire le plus de bénéfice, mais l'un nourrit l'autre forcément, c'est parce qu'on a un site qui est tout sauf sclérosé, mis sous cloche, qui est vraiment un site vivant, que ça devient un acteur, animateur de la cote basque et donc du coup comme c'est quelque chose qui est vivant on a envi de le montrer, c'est un enchainement, ça fait boule de neige. »

A côté du site internet, le CDT édite sept guides thématiques. Parmi ces guides, le guide Histoire et Patrimoine 2009 a pour visuel de couverture le château et domaine d'Abbadia. (Cf. Ci-dessous : Guide Histoire et Patrimoine 2009 – CDT Béarn Pays Basque).

### **Guide Histoire et Patrimoine 2009 – CDT Béarn Pays Basque**



[www.tourisme64.com](http://www.tourisme64.com)

Abbadia est exploité en termes d'image, c'est l'un des représentants identitaires forts de la côte basque. Le CDT Béarn Pays Basque utilise les visuels liés à Abbadia sur ses principaux supports de communication. Lors de la campagne nationale lancée en 2009, cette tendance se confirme, Abbadia a ainsi obtenu une place de choix dans le plan de communication départemental.

## **b- Support de la campagne nationale**

Le CDT Béarn Pays Basque n'édite plus de document d'appel depuis la campagne nationale « Mesurez-vous aux Pyrénées-Atlantiques » lancée en mars 2007. L'agence de communication DDB (Toulouse) en charge de la campagne nationale du Béarn Pays Basque a souhaité développer une série d'images multi supports, plutôt qu'une brochure touristique d'appel.

*« Pour susciter l'engouement, le Comité départemental du tourisme et l'agence DDB ont fait le choix d'un parti pris graphique conjuguant comportement de vie et communication touristique, de messages prêtant à sourire pour accentuer l'élan de sympathie pour la destination...Une invitation en forme de clin d'œil : « Mesurez-vous aux Pyrénées-Atlantiques ».*

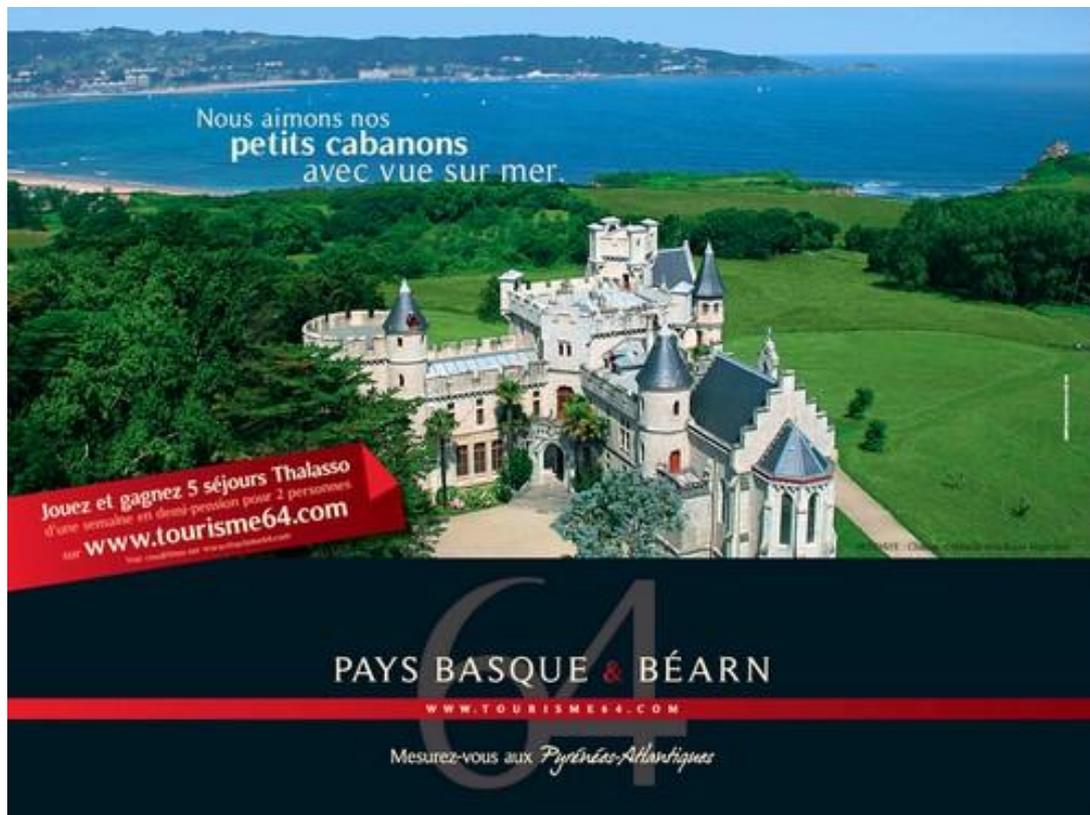
*« La campagne capitalise et illustre les traits distinctifs du département. Sa tonalité s'éloigne des sentiers battus. Elle révèle la richesse, la diversité et la force de caractère, éléments fondateurs de la destination ». (Cf. site professionnel du CDT : [www.pro.tourisme64.com](http://www.pro.tourisme64.com))*

Les affiches de la campagne nationale ont été présentées dans le métro parisien du 22 avril au 5 mai 2009, et dans les aéroports de Toulouse et Bordeaux. (Cf. Annexes : Affiches campagne nationale – CDT Béarn Pays Basque)

L'une des cinq affiches sélectionnée pour la campagne 2009 met en scène Abbadia, le château et la vue sur mer du domaine. (Cf. Page suivante : Affiche « Abbadia » campagne nationale 2009 du CDT Béarn Pays Basque)

Le site fait donc parti des images caractéristiques de l'offre touristique du Béarn Pays Basque. Abbadia est un trait distinctif du département, un élément fondateur de la destination.

## Affiche « Abbadia » campagne nationale 2009 du CDT Béarn Pays Basque



[www.pro.tourisme64.com](http://www.pro.tourisme64.com)

Abbadia est donc un site clairement inscrit dans les supports de promotion et de communication territoriale. Le CDT qui a pour rôle de valoriser l'offre touristique de manière globale, s'appuie en effet largement sur l'image d'Abbadia pour promouvoir la destination. Qu'en est-il du Sentier du littoral, qui ne fait parti de l'offre touristique départementale que depuis quatre ans ?

## **2 – Le Sentier du Littoral un vecteur de promotion majeur de l’offre randonnée départementale ? :**

Le Sentier du littoral est l’itinéraire de promenade et randonnée le plus fréquenté de l’ensemble du département. Cette fréquentation record est-elle due à une communication touristique départementale particulièrement axée sur l’équipement ?

### **a- Une communication à minima...**

La valorisation des itinéraires de promenades et randonnées comme le Sentier du littoral s’organise entre les maîtres d’ouvrage des sentiers, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et Communautés de communes, et le CDT Béarn Pays Basque.

Les Communautés de communes sont responsables de la mise en place et de l’entretien des Plans Locaux de Randonnées (PLR), tandis que le CG est responsable des Sentiers d’intérêt Départemental (SID), tout en assurant un soutien technique et financier aux intercommunalités dans la mise en place des PLR.

Les Communautés de communes pour valoriser leur réseau de boucles éditent des topos guides subventionnés par le CG64. Le CG finance sous réserve que le topo guide suive la charte graphique de la collection départementale. Le but est d’inciter les Communautés de communes à respecter une cohérence graphique pour l’ensemble des ouvrages.

En ce qui concerne les SID comme le Sentier du littoral, la promotion des itinéraires se fait via les topos guides de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. En effet, la majorité d’entre eux sont des GR®. GR® est une marque déposée par la FFRP, elle n’autorise pas d’autres organismes à en faire la promotion. Le CG64 finance ainsi la FFRP pour l’édition de topoguides sur les GR® du département.

Concernant le Sentier du littoral, le Conseil général n’a pas sollicité la FFRP ou un éditeur privé pour l’édition d’un topo guide. Ce sentier, pourtant l’itinéraire de balades et randonnées majeur des Pyrénées-Atlantiques, n’a toujours pas fait l’objet d’une subvention suffisante pour l’édition d’un topo guide départemental. (Cf. Annexes : Valorisation des sentiers d’intérêts départementaux par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques).

Jean DE RIVIERE souligne le manque de moyen affecté à la promotion de l'itinéraire. « *On note comme souvent un fort déséquilibre entre les moyens affectés à sa réalisation, (études, aménagements, entretien...) du ressort du département et les moyens affectés à sa promotion, du ressort du CDT et des O.T* »

Pour la promotion de l'itinéraire, le CDT reçoit un financement de 2 000€ pour rééditer le flyer de présentation « Sentier du littoral », édité en 2005 pour l'ouverture du sentier. Ce document est distribué dans les offices de tourisme, il est le seul document touristique financé par le Conseil général pour la promotion de l'itinéraire.

Jean DE RIVIERE précise que l'enquête menée par le cabinet Symbial, démontre que ce document ne satisfait pourtant pas les visiteurs ; « *le document d'information et le balisage sont les éléments les moins appréciés !* »

Malgré ce constat, le flyer sera réédité en 2010 car le budget accordé au CDT par le Conseil général ne permet pas de lancer l'édition d'un nouveau document d'information.

Face à cela, le premier et seul topo guide réalisé sur le Sentier du littoral vient d'une initiative privée.

« *Aucun topoguide n'a été réalisé, c'est un éditeur privé qui s'en est chargé en 2007. Il est vendu 3€ en librairie, la première édition s'est vendue à 2 500 exemplaires, il devrait être réédité bientôt. Le CG et le CDT ont engagé une ligne éditoriale pour l'édition de topoguides randonnée sur le département, celui-ci déroge à la règle.* » (E.F)

Les 2 500 exemplaires écoulés correspondent aux meilleures ventes de topo guides de la collection départementale. En effet, à titre de comparaison, le topo guide le mieux vendu est celui du SIVU Nive Nivelle « De la Nive à la Nivelle », écoulé à 2 500 exemplaires en 2007.

La valorisation du Sentier du littoral dépend du budget alloué par le Conseil général au CDT. Malgré le fait que les financements soient moindres pour la valorisation du sentier, les supports de promotion de l'itinéraire s'étoffent cependant, grâce au développement de la stratégie de communication du CDT sur internet.

## **b- ...qui vient à s'étoffer**

Le CDT Béarn Pays Basque fait de l'e-tourisme le noyau de sa stratégie de communication et de promotion. En effet, face aux évolutions de consommation et d'information des touristes, le média internet est devenu le support de promotion principal.

Ainsi, le CDT a créé en mai 2009 un site internet dédié à la randonnée pédestre : [www.rando64.fr](http://www.rando64.fr). Ce site met en avant l'offre en termes d'itinéraires de balades et randonnées pédestre, équestre et VTT sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Sentier du littoral y est présenté dans l'onglet Grands Itinéraires et Balades en Famille. Comme pour les principaux itinéraires du département (SID), il est possible de télécharger sur [www.rando64.fr](http://www.rando64.fr) :

- la fiche descriptive de l'itinéraire
- le fichier GPS. Cela permet de copier dans son GPS randonnée les coordonnées géo référencés de l'itinéraire et de pouvoir suivre les indications de son GPS sur le terrain.
- le tracé Google Maps. Cela permet de repérer les itinéraires sur une cartographie dynamique.

L'intérêt suscité par le Sentier du littoral auprès des touristes explique l'augmentation de la visibilité de l'itinéraire en ligne et sa promotion par d'autres prescripteurs.

Ainsi, le Sentier du littoral est mis en avant sur de nombreux sites internet et blogs, notamment Traces GPS [www.tracesgps.com](http://www.tracesgps.com). Ce site de téléchargement de balades pour GPS randonnées propose différents types d'itinéraires et de traces téléchargeables.

Les traces sont mises en ligne pas les internautes, ils sont contributeurs du contenu du site. Tout un chacun peut mettre en ligne les coordonnées GPS d'un itinéraire, l'individuel comme l'association de randonneur ou l'office de tourisme. Les traces mises en ligne par les organismes touristiques bénéficient d'un logo spécifique, présent à côté du titre de l'itinéraire, cela contribue à la crédibilité de ces traces.

Le Sentier du littoral est l'itinéraire pédestre des Pyrénées-Atlantiques le plus visionné et l'un des plus téléchargé sur ce site. Ainsi, la fiche « de Bidart à Saint-Jean-de-Luz » a été vue 1869 fois et téléchargée 76 fois et celle « de Saint-Jean-de-Luz à Hendaye », a été vue 1862 pour 59 téléchargements. Soit un total pour les deux fiches Sentier du littoral ; vues 3 731 fois et téléchargées 135 fois.

A titre de comparaison l'itinéraire le plus téléchargé du Béarn Pays Basque ; « La Rhune à VTT » a été vu 2191 fois et téléchargé 280 fois. Et l'itinéraire le plus vu et téléchargé sur l'ensemble des fiches misent en ligne sur le site est « Laubris le Petit – Luberon » ; vu 2583 et téléchargés 345 fois. (Données de juin 2009, disponibles sur le site TracesGps.com).

La mise en ligne par le CDT de ces fiches assure une visibilité effective du Sentier du littoral sur Internet, d'autant plus qu'elles figurent parmi les plus demandées par les internautes.

Le Sentier du littoral est aussi le support de séjours touristiques. La Balaguère, tour opérateur producteur de séjours randonnée pédestre, spécialiste du massif pyrénéen, commercialise un produit randonnée accompagnée sur le Sentier du littoral. La mise en tourisme de l'itinéraire par des prescripteurs spécialisés randonnée pédestre est sollicitée par le CDT afin de développer la notoriété de l'itinéraire.

Cette tendance se confirme dans les futures orientations données à la filière randonnée, notamment par le démarchage de tours opérateurs spécialisés randonnée.

La proposition de plan marketing de la randonnée pédestre départemental, résultat de notre travail lors du notre stage de six mois au CDT Béarn Pays Basque, développe des préconisations sur la valorisation du Sentier du littoral.

Dans le cadre des axes de développement, de production et de communication liés à la cible de clientèle prioritaire « Itinérants », il est préconisé « *d'utiliser les grands itinéraires départementaux comme supports de production touristique (Sentier littoral, GR10, GR8, etc.).* »

La politique produit proposée s'articule ainsi autour du « *développement d'une offre de séjours thématiques, des produits d'appels emblématiques de la destination, en fractionnant et mixant les SID entre eux.* » (Cf. Annexes : Extrait Proposition plan marketing de la randonnée pédestre)

Le but est de répondre aux attentes des randonneurs qui recherchent de moins en moins des itinéraires pour faire de la grande itinérance, mais plutôt des sentiers pour des randonnées, balades à la journée. (AFIT, 2003)

Le Sentier du littoral apparaît alors comme l'un des futurs axes de promotion de l'offre randonnée départementale. Il sera le support d'une production d'offres touristiques, véritables vitrines de la destination Béarn Pays Basque.

Si la promotion du Sentier du littoral fut relativement faible au début, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, le sentier figure parmi les supports de promotion majeur de l'offre touristique départementale, de la balade et de la randonnée pédestre en particulier.

Inscrits dans la stratégie de communication du CDT Béarn Pays Basque, Abbadia et le Sentier du littoral s'insèrent dans les axes de promotion et de valorisation de l'offre touristique départementale. L'aménagement de ces zones littorales pour l'accueil du public en espaces naturels, permet à la côte basque de disposer d'une offre de loisirs de nature, outil de promotion de la destination. Si Abbadia et le Sentier du littoral s'inscrivent dans la politique de communication du CDT quand est-il avec celles des stations littorales contigües ? Quelle stratégie de promotion est développée par chacun des gestionnaires ? Sont-elles en adéquation avec celle du CDT et des stations littorales contigües ?

## CHAPITRE 7. UNE COMMUNICATION LIMITEE ET CONTROLEE

Ce chapitre a pour objet l'analyse des politiques de communication développée par les gestionnaires des deux sites et par les stations littorales contigües au niveau de la promotion du domaine d'Abbadia et du Sentier du littoral, Le but est de définir si ces deux sites s'insèrent dans la valorisation d'une offre touristique globale, pouvant favoriser l'attractivité des stations littorales contigües.

### **1 – Abbadia, pour vivre heureux vivons caché :**

Le domaine d'Abbadia jouit d'une fréquentation forte et en constante augmentation. Représentant identitaire de la destination « côte basque », le site est un support de promotion relayé à tous les niveaux ; local, départemental et national. Cette promotion n'est semble-t-il nullement encouragée par les gestionnaires.

#### **a- Abbadia, véritable support de promotion**

Le domaine d'Abbadia attire de plus en plus de monde depuis son acquisition par le Conservatoire et son ouverture au public.

*« Quand je suis arrivé en 1984, j'ai cherché à estimer la fréquentation. Cela reste une estimation mais je dirais en 1984 : 20 000 personnes à l'année. A l'heure actuelle on est selon les années entre 160 000 et 180 000, 200 000 personnes. » (G.G)*

Le Conservateur du domaine explique cette augmentation de la fréquentation par la communication dont le domaine fait l'objet.

*« On est monté à 200 000 personnes en 2005 car il y a eu un battage médiatique assez important du fait de l'ouverture du sentier du littoral et des 30 ans du Conservatoire. » (G.G)*

Comme précisé avant, le CDT Béarn Pays Basque utilise le domaine d'Abbadia comme l'un des principaux représentants identitaires de la côte basque sur ces supports de promotion.

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres fait de même. Le domaine est un représentant, un exemple de sa mission et de ses actions sur le littoral français.

*« Le Conservatoire a pas mal communiqué et comme Abbadia est l'un des sites un peu emblématique du Conservatoire, chaque fois qu'un journaliste demandait un exemple de réalisation, il n'y avait pas qu'Abbadia, mais très souvent Abbadia était cité, ce qui a mis en lumière un petit peu plus le site. Donc on a eu un pic en 2005. » (G.G)*

*« C'est l'effet rebond quand le conservatoire est questionné qu'est ce que vous faites, est ce que vous avez un exemple, Abbadia est souvent cité. » (G.G)*

Ensuite, le domaine jouit des retombées de la communication orchestrée par son voisin, le château d'Abbadia.

*« Depuis une dizaine d'années maintenant l'Académie des Sciences a complètement changé son fusil d'épaule. Le château qui était totalement fermé s'est ouvert au public, d'abord petitement puis entièrement. Donc le château communique, du coup eux font de la pub et diffuse assez largement et c'est toujours Abbadia. Dans l'esprit des gens c'est un peu le flou château, domaine, domaine et château sont associés. Le château s'en plaint d'ailleurs, il est en déficit d'image par rapport au domaine, car quand on parle d'Abbadia on pense plus au domaine qu'au château. Il le regrette très clairement... » (G.G)*

Le domaine d'Abbadia bénéficie des retombées des campagnes de communication menée par d'autres sites, comme le château, et par d'autres organismes, touristiques au non, publics ou privés. L'utilisation d'Abbadia comme support de promotion n'est nullement demandé par le gestionnaire.

*« Au niveau publicité, on ne fait pas de publicité, mais par contre on est présent dans tous les guides de randonnée et de balades sympas. On est quasiment dans tous et on n'a demandé à aucun d'y être. » (G.G)*

Le domaine est parti prenante de l'offre touristique de la station d'Hendaye. Ainsi, l'office de tourisme de la ville, associé de manière consultative à la gestion du site dans le cadre du comité de gestion consultatif, utilise Abbadia pour promouvoir le côté nature de la station.

Le domaine d'Abbadia est le premier site de l'onglet « Découverte nature ». L'image figurant en premier plan pour illustrer cet onglet « nature » représente la baie de Loya, appartenant au domaine (Cf. Ci-dessous : Capture écran site internet de l'office de tourisme d'Hendaye).

### Capture écran site internet de l'office de tourisme d'Hendaye



[www.hendaye-tourisme.fr](http://www.hendaye-tourisme.fr)

Ensuite, Abbadia est utilisé comme support de production touristique. Parmi les produits d'appel week-end mis en ligne sur le site de l'office de tourisme, figure un produit mettant en scène le Sentier du littoral et le domaine d'Abbadia.

Le forfait intitulé « Week-end rando » de 2 jours et 1 nuit comprend l'hébergement en hôtel et un audio guide pour découvrir la corniche basque. (Cf. Page suivante : Offres séjours Hendaye - Week-end rando).

## Offres séjours Hendaye – Week-end rando

<p><b>Week end rando</b></p> <p>2 jours / 1 nuit</p> <p>Parce que la Corniche basque s'offre à vous tel un livre ouvert... laissez-vous "audio-guider" sur le sentier du littoral, d'Hendaye à Socoa, tout au long des falaises, du parc d'Abbadia...</p> <p>A bientôt à Hendaye !</p> <p><b>Détails et Tarifs</b></p>	<p><b>A partir de 41 € par personne</b></p> 
--	--

[www.hendaye-tourisme.fr](http://www.hendaye-tourisme.fr)

Le domaine d'Abbadia s'inscrit dans une valorisation touristique globale qui dépasse les limites du domaine. La station d'Hendaye cherche à jouir de l'attractivité du site en l'inscrivant dans son offre de sites naturels et comme support de production touristique. Le site fait l'objet d'une communication qui se base sur le nom et l'image d'Abbadia. Cependant, la politique de communication développée par le domaine ne semble pas aller en ce sens.

### b- Une communication vers le public local

La stratégie de communication développée par le domaine d'Abbadia est relativement restrictive, pas de promotion touristique.

« *Nous on ne fait pas de publicité en tant qu'organisme propriétaire ou gestionnaire.* »  
(G.G)

Le document papier édité par le Conservatoire est plus un document d'information et de sensibilisation aux respects de la réglementation en vigueur sur le domaine qu'un document d'appel touristique.

La promotion est principalement axée sur les animations et ateliers proposés par le CPIE « Littoral Basque ».

« [...] *on n'a jamais payé pour avoir de la publicité, mais par contre la publicité s'est faite par le bouche à oreille et par le développement des animations.* » (G.G)

Le conservateur du domaine explique cette démarche de promotion au minima afin de réguler les flux de fréquentation du site.

Ainsi, au sujet de la différence de politique de gestion des visiteurs entre le domaine et le château d'Abbadia, Ganix GRABIERES précise : « *je dirais en caricaturant le trait très fort, moi moins il y a de monde sur le domaine mieux je me porte et le château plus il y a de monde mieux il se porte, les objectifs sont quand même assez différents.* »

L'ouverture gratuite du site au public n'est pas remise en question, mais la promotion et la valorisation touristique dont Abbadia fait l'objet semble plus subi que demandée. Ainsi Ganix GRABIERES souligne son impuissance face à l'utilisation d'Abbadia comme support de promotion, « *c'est quelque chose qu'on ne maîtrise pas* ».

Le domaine s'accommode de la fréquentation des visiteurs, il ne cherche pas à la développer. L'animation et la valorisation du domaine par le CPIE « Littoral Basque » illustre bien cette tendance.

« *La démarche choisie par l'association c'est répondre aux questions des visiteurs d'Abbadia mais on ne va pas provoquer les questions. C'est plus répondre à une attente qu'aller susciter la demande.* » (G.G)

Abbadia fait l'objet de mesures et campagnes de promotion sans avoir à financer ou à solliciter des prescripteurs. Le site se suffit à lui-même, il est devenu comme une marque déclinable dans les supports de promotion touristique pour valoriser le territoire. La station d'Hendaye utilise la notoriété du site. Cette coupure naturelle compose l'offre « nature » principale de la station, véritable support de production et de communication touristique.

## **2 – Une promotion touristique « enfermée » dans les limites territoriales :**

Le Sentier du littoral traverse six stations touristiques au positionnement et axes de promotion différents. L'analyse de la place tenue par le sentier dans la politique de communication des stations contigües va concerner les stations de Bidart, Guéthary, St Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne, et Hendaye. Nous pousserons l'étude jusqu'à la station de Biarritz, station emblématique de la côte basque disposant de la notoriété la plus importante.

### **a- Une promotion orchestrée au niveau départemental**

Comme nous avons vu précédemment, le sentier fait parti des SID. La promotion de l'itinéraire revient au CDT Béarn Pays Basque, qui est l'organisme en charge de la valorisation touristique départementale, cependant le CG intervient également dans la promotion cet équipement.

En effet, le Conseil général est à l'origine d'un projet de guide touristique multimédia à déclenchement GPS sur le Sentier du littoral. Réalisé en deux langues, français et basque, ce guide contient des clips vidéo, des commentaires audio, des textes présentant l'environnement de la corniche basque. L'outil ne traite en effet pas l'ensemble du parcours, mais uniquement la partie sur la corniche, Urrugne-Hendaye. (Cf. ci-dessous : Présentation de l'outil sur le site du constructeur, GMT Editions).

### **Présentation de l'outil sur le site du constructeur, GMT Editions**



Présentation tirée du site internet de GMT Editions

[www.gmt-editions.fr](http://www.gmt-editions.fr)

*« Le CG a mené un projet d'audio-guide sur l'ensemble de la corniche. L'outil permet aux visiteurs de faire une balade commentée guidée par GPS. En passant devant des bornes disposées le long du circuit les visiteurs actionnent des commentaires oraux.*

*Ganix GRABIERES, Conservateur au Domaine d'Abbadia s'est associé au projet et assure la présentation du site. 5 audio-guides sont soumis à la location à Larretxea (à l'accueil du Domaine).*

*Cet outil a été créé par le CG, ce sont les OT (Hendaye, Ciboure, Urrugne) qui en assure la gestion par convention avec le CG, propriétaire. » (E.F)*

De son côté, le CDT Béarn Pays Basque a travaillé sur le développement d'un site dédié à la balade et randonnée pédestre sur lequel il est possible de télécharger des fiches itinéraires gratuitement et des traces GPS.

Ces outils d'aide à la balade et randonnée ne sont pas uniquement destinés aux touristes mais également aux offices de tourisme, hébergeurs, à l'ensemble des professionnels du département.

En effet, ces fiches viennent en complément de la collection départementale de topo guides. Les touristes souhaitant se balader recherchent avant tout des brochures et documents gratuits pour découvrir un territoire. Ils ne veulent pas acheter un topo guide comprenant plusieurs itinéraires, cela ne répond pas à leur demande.

Ces fiches sont faites pour s'adapter aux demandes enregistrées par les offices de tourisme par les visiteurs se présentant à l'accueil.

Le CDT encourage les offices de tourisme locaux à s'approprier le site internet dédié randonnée [www.rando64.fr](http://www.rando64.fr) afin de disposer d'outils et de moyens d'information pour leur clientèle. Ainsi, il leur est conseillé de vendre les fiches itinéraires 0,50€ à l'accueil des offices de tourisme. Ce petit prix a pour but de couvrir les frais de papier et d'impression. De plus, les professionnels peuvent créer un lien entre leur site et celui du CDT pour faciliter la recherche d'information des clients.

Le CDT met en place des outils à destination des internautes de son site internet mais également de ceux des offices de tourisme départementaux. Ensuite, c'est à chaque structure de décider la manière d'intégrer ces outils, ou non.

## **b- Intégrée ou non au niveau local**

Le Sentier du littoral n'a pas fait l'unanimité lors du lancement du projet. La station de Biarritz, celle disposant de la plus grande notoriété sur la côte basque s'est opposée au passage de l'itinéraire. Les élus locaux n'ont pas jugé le projet touristiquement opportun pour la station. On peut supposer que la crainte venait sûrement de voir l'image de standing de la station détériorée par le passage de promeneurs et randonneurs le long de sa bande littorale. Toujours est-il que le sentier débute à Bidart et non à Biarritz comme initialement prévu.

Sur le site internet de l'office de tourisme de Biarritz, il n'y a rien concernant le Sentier du littoral, même dans la rubrique « Promenades » alors que le départ se fait à la station voisine, Bidart.

Cet équipement n'est ainsi pas vu comme un atout pour la fréquentation touristique par certaines stations, même par celles accueillant le sentier sur leur territoire. En effet, la promotion du sentier est relativement hétérogène entre stations.

Nous allons reprendre les outils mis en place au niveau départemental et voir comment ils sont intégrés au niveau local dans les stations traversées par le sentier. Nous avons procédé par comparaison des sites internet dans le tableau d'analyse ci-dessous.

<b>Office de tourisme</b>	<b>Présentation Sentier du littoral</b>	<b>Mise en ligne de fiches téléchargeables</b>	<b>Présentation de l'audio-guide</b>
<b>Biarritz</b>	Non	Non	
<b>Bidart</b>	Oui	Non	
<b>Guéthary</b>	Oui	Non	
<b>Saint Jean-de-Luz</b>	Oui	Oui + traces GPS + tracé Google maps	
<b>Ciboure</b>	Non	Non	Non
<b>Urrugne</b>	Oui	Non	Non
<b>Hendaye</b>	Oui	Non	Oui dans le cadre du séjour WE rando « mise à disposition de l'audio guide pendant 24 heures »
<b>Terres et côtes basques</b>	Oui	Non	Non Présentation uniquement de celui de la ville de Saint Jean-de-Luz

Pour chaque office de tourisme, ainsi que pour le pays d'accueil touristique de Terres et côtes basque qui regroupent les stations de Saint Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne et Hendaye, nous avons analysé le contenu de leur site internet. Tout d'abord nous avons cherché à savoir quelles stations présentaient le Sentier du littoral dans ses pages web. L'ensemble des stations traversées à l'exception de Ciboure insère le sentier dans la présentation de l'offre touristique de la station.

Concernant les outils mis en place par le CDT, à disposition des offices de tourisme, il n'y a que l'office de tourisme de Saint Jean-de-Luz qui met en ligne les fiches itinéraires téléchargeables ainsi que les traces GPS et le tracé Google Maps. Les autres offices n'en font pas mention et aucun renvoi n'est mis en place vers le site du CDT.

Les offices de tourisme semblent ne pas s'être appropriés ces outils. Cela peut s'expliquer par manque de temps, méconnaissance, ou la volonté de ne pas promouvoir des outils gratuits.

En ce qui concerne l'audio-guide mis en place sur la corniche, il semble que les stations ne se l'approprient pas non plus. En consultant les sites internet des offices de tourisme concernés (Urrugne, Ciboure, Hendaye et Terres et Côtes Basques), le produit n'apparaît que sur celui d'Hendaye.

La présentation reste tout de fois limitée, l'audio guide est juste cité dans le cadre de la présentation du séjour Week-end Rando. Ainsi dans le texte d'accroche il est indiqué « promenade audio guidée ». Pour avoir des compléments d'information il faut aller sur l'onglet le prix comprend pour voir écrit « mise à disposition de l'audio guide pendant 24 heures ».

La notification de cet outil n'est faite que dans le cadre de ce produit. Il n'y a rien d'indiqué sur la location possible de l'audio-guide à l'accueil de l'office de tourisme.

Concernant les autres offices de tourisme, Ciboure et Urrugne, il n'y a rien concernant l'outil.

Le site de Terres et Côtes Basques quant à lui ne fait la promotion que de l'audio guide de la ville de Saint Jean-de-Luz, mis en location à l'accueil de l'office.

Nous avons fait le test d'aller à l'accueil de deux de ses offices de tourisme pour se procurer l'audio guide. Nous avons été surpris par deux fois par l'attitude des hôtesse d'accueil. Elles ne proposent pas d'elles-mêmes l'audio-guide alors que notre demande allait en ce sens. Nous avons du nous même le demander. Il n'est annoncé nulle part, ni sur les brochures, ni au comptoir. Enfin, la mise en route de l'outil était plus que chaotique ou vu de la non connaissance de l'outil de la part des hôtesse.

Jean DE RIVIERE explique ce manque de promotion de l'itinéraire au niveau local part les problèmes de balisage du site.

*«A la suite de l'ouverture du sentier un certain nombre de plaintes ont été enregistrées de la part de visiteurs portant notamment sur le balisage, cela fait que les O.T concernés n'intègrent que très peu « l'outil sentier littoral » à leur communication. »*

Les stations littorales contigües intègrent en règle générale le Sentier du littoral dans la valorisation de leur offre touristique. Les outils développés à l'échelon départemental semblent cependant ne pas être bien intégrés ni relayés au niveau local. Ainsi, les fiches téléchargeables misent en place par le CDT et l'audio guide du Conseil général ne font pas l'objet d'une promotion de la part des offices de tourisme. Les supports et axes de promotion des offices de tourisme sont décidés par eux-mêmes, le département ne peut que les faire adhérer de manière volontaire à la stratégie de communication départementale.

La troisième partie de ce mémoire nous permet de nous positionner sur la seconde hypothèse. Il s'avère que malgré le fait que les stratégies de communication développées à l'échelle des stations littorales diffèrent, elles tendent dans l'ensemble à intégrer et valoriser les zones littorales aménagées dans leur offre touristique « nature ». Il semble néanmoins, que l'inscription de ces espaces dans une offre touristique globale, à l'échelle d'une destination touristique, soit cloisonnée dans limites territoriales des différentes stations. Ainsi, la valorisation du domaine d'Abbadia et du Sentier du littoral, dans le cadre d'une offre globale au niveau de la destination côte basque n'est relayée que par le CDT Béarn Pays Basque.

## **CONCLUSION**

---

Nous allons désormais conclure ce travail de recherche. Nous rappellerons tout d'abord les grandes lignes de la démarche suivie dans le cadre de ce mémoire. Puis, nous présenterons les apports de connaissances que nous tirons de notre analyse et des résultats observés. Enfin, nous dresserons les perspectives d'ordre théoriques et pratiques ayant émergées au fil de la rédaction de ce mémoire.

Le parti pris retenu fut de comparer deux terrains situés dans la même zone touristique, la côte basque. Axer notre travail de recherche sur une seule entité touristique nous en assure une bonne connaissance et permet de comparer au sein de ce même territoire les différentes logiques d'acteurs déployées dans la gestion des espaces naturels littoraux. Ainsi, le premier site retenu, le domaine d'Abbadia, travaille depuis plus de trente ans pour concilier sa mission principale, la sauvegarde de l'environnement littoral avec la gestion de la fréquentation du grand public. Le second site, le Sentier du littoral, est un itinéraire créé ex-nihilo par le Conseil général pour répondre à la demande d'activités de loisirs sur la bande littorale. Les axes stratégiques d'aménagement, d'entretien, de développement et de promotion de ces deux sites diffèrent au vu des objectifs et moyens d'action mis en œuvre par les propriétaires et gestionnaires. La démarche suivie fut de comparer et confronter les résultats observés et obtenus sur ces deux terrains aux deux hypothèses formulées. L'objectif étant de répondre à la problématique centrale à travers le positionnement retenu pour chaque hypothèse.

L'enseignement principal que nous tirons de ce travail est l'acquisition d'une méthodologie propre à la production d'un mémoire de recherche. En effet, que se soit pour la posture à adopter, ou pour les modalités de recherche, d'observation, d'analyse et de rédaction, nous avons pu nous y exercer au travers de ce mémoire. Les apports de connaissances que nous tirons de notre recherche est la réponse à la problématique centrale. L'aménagement des zones littorales non urbanisées permet de concilier fréquentation et préservation tout en favorisant le renouvellement des stations littorales contigües. En effet, l'aménagement de ces espaces permet de réguler et canaliser les flux touristiques et répond aux attentes et pratiques des touristes sur ces espaces. De plus, l'aménagement de ces espaces permet de favoriser l'attractivité des stations littorales contigües qui disposent ainsi d'une offre touristique de loisirs « nature » support de promotion et de communication.

La perspective pouvant être envisagée à l'issu de ce mémoire est l'estimation de l'impact économique de ces aménagements. Ainsi, il pourrait être intéressant de mener une étude sur les retombées économiques de la pratique d'une activité de promenade/randonnée sur ces sentiers littoraux aménagés. Cela permettrait de donner des éléments de cadrage afin d'orienter les stratégies des collectivités locales sur ces zones littorales non urbanisées.

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

## Ouvrages généraux :

- AFIT, 2000, *Carnet de route de la montagne, de l'écoute des clients à l'action marketing*, Atout France, 158 p
- AFIT, 2003, *La pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique en France*, Les Cahiers de l'AFIT, Atout France, 112 p
- BARON-YELLES Nacima, 1999, *Le tourisme en France : territoires et stratégies*, Paris, Armand Colin, 219 p
- BAVOUX Jean-Jacques, 1997, *Les littoraux français*, Armand Colin, 265 p
- CAZES G. ; LANQUAR R. ; RAYNOUARD Y., 1993, *Que sais-je ? L'aménagement touristique*, Presses Universitaires de France, 127 p
- COLLECTIF, 1997, *Urbanisme*, Paris, Dalloz Action, 1365 p
- CORBIN Alain, 1988, *Le territoire du vide : l'occident et le désir de rivage 1740-1840*, Paris, Camps Flammarion, 407 p
- DATAR, 2004, *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*, Paris, La Documentation Française, 156 p
- DEPREST Florence, 1997, *Enquête sur le tourisme de masse, L'écologie face au territoire*, Mappemonde, Belin, 207 p
- FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE PEDESTRE, 2002, *Les itinéraires de randonnée : conception : enjeux et principes*, Edition FFRP, 116 pages
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT, 2001, *Tourisme et environnement : les indicateurs*, IFEN&La Découverte, 260 p

- LEVY-BRUHL Viviane ; COQUILLART Hervé, 1998, *La gestion et la protection de l'espace en 36 fiches juridiques*, La Documentation Française, non paginé
- MARCADON Jean, 1999, *L'espace littoral : Approche de géographie humaine*, Presses Universitaires de Rennes, Géographie, 220 p
- MERLIN Pierre, 2001, *Tourisme et aménagement touristique – Des objectifs inconciliables ?*, La Documentation Française, Société, 216 p
- MIOSSEC Alain, 1998, *Les littoraux entre nature et aménagement*, Sedes, Géographie, 191 p
- PASKOFF Roland, 1993, *Côtes en danger*, Masson, Pratiques de la géographie, 250 p
- RACINE Pierre, 1980, *Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon*, Midi Libre, Témoignages, 293 p
- STOCK Mathis (coordination), 2003, *Le tourisme, Acteurs, lieux et enjeux*, Belin Sup, Géographie, 299 p

### **Articles :**

- ALLAIS Violaine, 2006, « Suivre la fréquentation d'un réseau d'espaces naturels - L'expérience du Conservatoire du littoral », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 119 – 123
- BLANGY Sylvie, 1993, « Du tourisme de nature à l'écotourisme », *Les Cahiers Espaces*, Editions européennes, pp 5-8

- CAZES Georges, 2000, « La fréquentation touristique des littoraux français : une remarquable « durabilité », *L'Information Géographique*, Sedes, Vol. 64, pp. 289 - 299
- DEMERON Philippe ; PILLIAS Anne-Françoise, 1999, « Tourisme et environnement – Les opérations grands sites : une réponse à la dégradation des sites majeurs », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 50-53
- DUBOIS G. ; LAVOUX T. ; PATIN B., 2002, « Les parcs nationaux entre protection et développement », *IFEN : Les données de l'environnement*, N°78, pp. 1-4
- ESCADAFAL Alain, 1999, « Tourisme et environnement – L'environnement, une source de malentendus : enquête auprès des communes d'Aquitaine », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 133-137
- GRANIER M. ; KALAORA B., « Public protecteur ou public prédateur ? », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 44-53
- KALAORA B. ; KONITZ A., 2004, « Le Conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de géographie*, Armand Colin, N°635, pp 87-99
- LANDELLE Philippe, 2007, « La protection des espaces naturels », *Faune sauvage*, N°276/avril, pp. 50 – 58
- LAURENS L. ; COUSSEAU B., 2000, « La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ? », *Annales de Géographie*, Armand Colin, N°613, pp 240 - 258
- LOPEZ Emmanuel, 1999, « Tourisme et environnement – Protéger pour mieux développer : le rôle du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 106-112
- METAYER Sylvie, 1999, « Tourisme et environnement – Accueil du public en milieu naturel sur le littoral girondin : les plans plages », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 65-71

- MICHEL Charlotte, 2006, « Fréquentation des espaces naturels – Vers de nouveaux protocoles d’observation », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 113-11
- PASKOFF Roland, 1996, « Aménagement du littoral et protection de l'environnement en France », *L'Information Géographique*, Armand Colin, Documentation générale, pp. 157-166
- TURPIN Gérard, 1993, « La demande nord-européenne de tourisme de nature : aspects qualitatifs », *Les Cahiers Espaces*, Editions européennes, pp 94-98
- VESCHAMBRE V., 2007, Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l’espace, *Cafés Géographiques*, non paginé
- VIOLIER Philippe, 2002, La Baule, du tourisme au lieu de vie, *Mappemonde N°66*, pp 20-24
- VOURC’H Anne, 1999, « Tourisme et environnement – L’opération grand site pointe du Raz – une réhabilitation exemplaire », *Les Cahiers Espaces*, Editions touristiques européennes, pp. 54-64
- ZYSBERG Claudine, 1993, « Tourisme et environnement en France : bilan et perspectives », *Les Cahiers Espaces*, Editions européennes, pp 41-46

### **Thèse et mémoires :**

- ANDREU-BOUSSUT Vincent, 2004, *L’aménageur, le touriste et la nature sur le littoral de l’Aude : modèles de gestion, pratiques touristiques et enjeux environnementaux*, sous la direction de CERVELLE B., BARON-YELLES N.

- FUMANAL Aude, 1999-98, *Tourisme et environnement sur les sites classé du littoral – Exemple du Cap Fréhel et de l’île de Bréhat*, sous la direction de M. VIOLIER
- LE BARS Karine, 2001-2002, *L’impact de la communication sur l’image de La Baule*, sous la direction de Mme BARTHON, 78 p

### **Rapports d’étude :**

- AFIT ; MAHOC, sept. 2003, *Etude de marché des clientèles CDT – Printemps Littoral*, 120 pages
- SYMBIAL, déc. 2007, *Rapport d’étude sur le Sentier du littoral – Conseil général des Pyrénées-Atlantiques*, 59 pages

### **Sites Internet :**

- [www.academie-sciences.fr](http://www.academie-sciences.fr)
- [www.biarritz.fr](http://www.biarritz.fr)
- [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)
- [www.cg64.fr](http://www.cg64.fr)
- [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)
- [www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)
- [www.hendaye-tourisme.fr](http://www.hendaye-tourisme.fr)
- [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)
- [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)
- [www.rando64.com](http://www.rando64.com)
- [www.revues-espaces.com](http://www.revues-espaces.com)
- [www.tourisme.fr](http://www.tourisme.fr)
- [www.tourisme64.com](http://www.tourisme64.com)

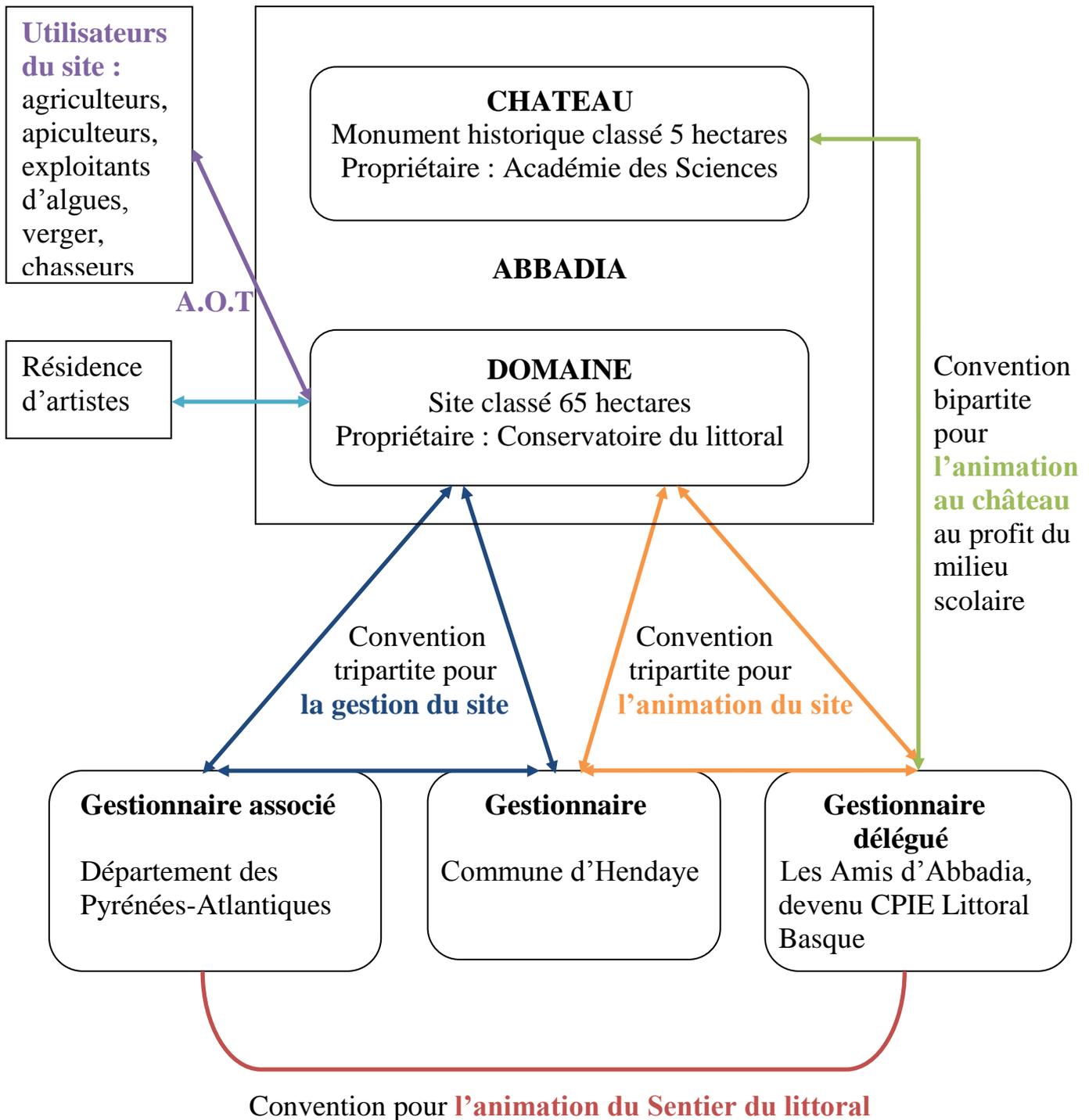
## **ANNEXES**

---

## TABLE DES ANNEXES

• ORGANIGRAMME GENERAL ABBADIA	p 105
• CARTE DES SENTIERS D'INTERET DEPARTEMENTAL (SID)	p 106
• GRILLE D'OBSERVATION SUR SITES	p 107
• QUESTIONNAIRE ENQUETE ABBADIA	p 108
• RESULTATS ENQUETE ABBADIA	p 110
• ENTRETIEN MAIDER CAMPAGNE	p 120
• ENTRETIEN JEAN DE RIVIERE	p 122
• ENTRETIEN FRANCOIS ESNAULT	p 124
• ENTRETIEN GANIX GRABIERES	p 131
• PLAN DOMAINE D'ABBADIA	p 142
• AFFICHES CAMPAGNE NATIONALE 2009	
CDT BEARN PAYS BASQUE	p 143
• VALORISATION DES SENTIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	
PAR LE CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES	p 144
• EXTRAIT PROPOSITION PLAN MARKETING DE LA RANDONNEE PEDESTRE	
– CDT BEARN PAYS BASQUE	p 145

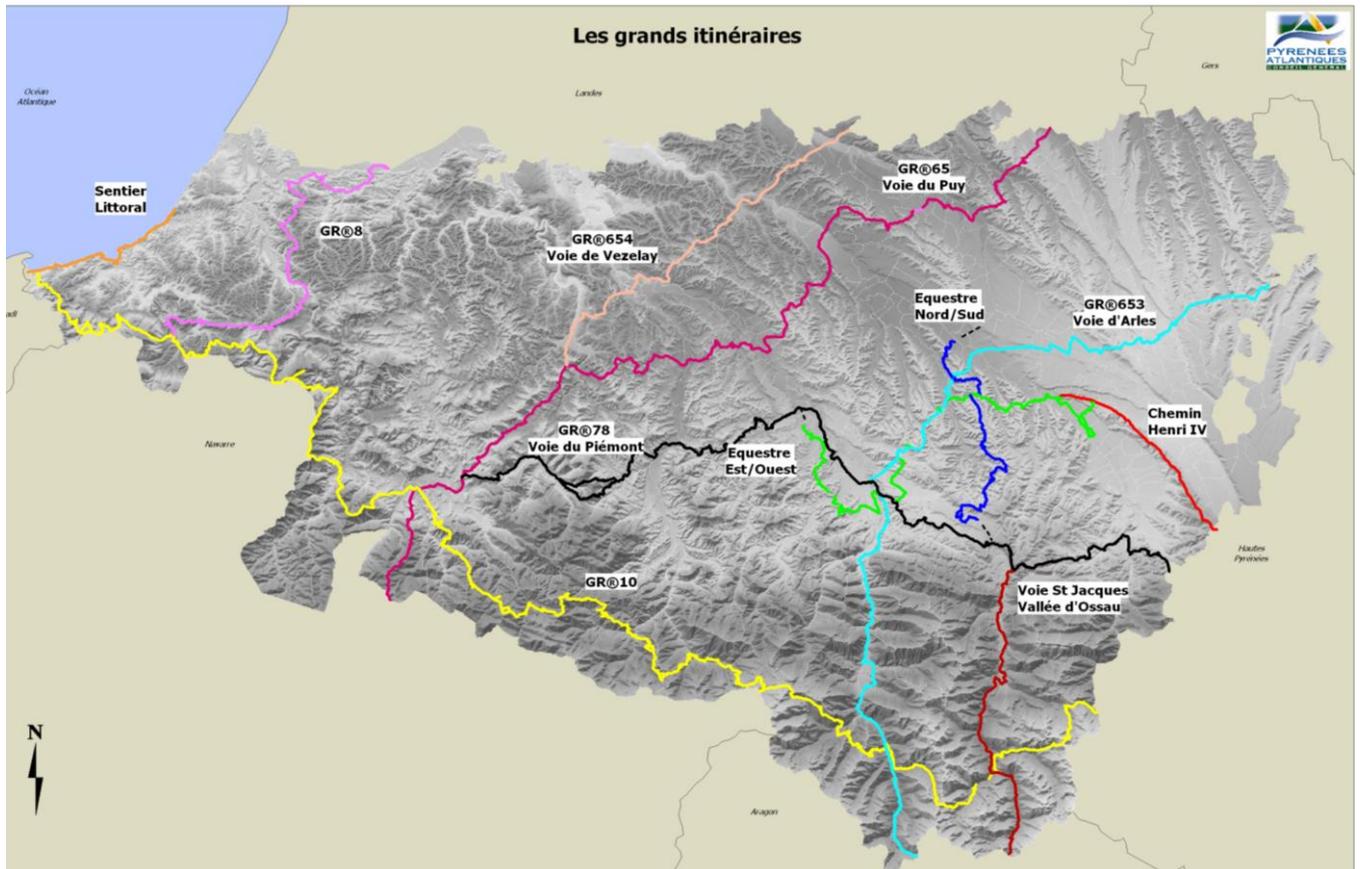
## ORGANIGRAMME GENERAL ABBADIA



Source : Données Ganix GRABIERES, 2009

# CARTE DES SENTIERS D'INTERET DEPARTEMENTAL (SID)

sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques



Source : Service Environnement - Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

## GRILLE D'OBSERVATION SUR SITES

De mai à juillet 2009, des observations sur sites ont été réalisées,  
elles sont relatées sur cette grille d'analyse.

	Interdictions à respecter sur le site	Activités autorisées vues pratiquées	Activités non autorisées vues pratiquées	Respect des cheminements	Respect des panneaux interdiction de passer « zones d'éboulements)	Respect des aires de parking
Domaine d'Abbadia	Camping Vélo/VTT Chiens Faire un feu Engin motorisés (voitures, mobylettes, etc.) Cueillir des fleurs Jeter des débris par terre	Promenade à pied Baignade Course à pied Observation du milieu littoral Repos Pique-nique	Promenade avec un chien Balade en vélo	Respect des cheminements par environ 98% des gens observés sur site. Les quelques personnes ayant cheminé hors des sentiers balisés l'ont fait pour prendre une photo.	Respecter en grande majorité malgré quelques infractions commises. Deux personnes sont passées outre l'interdiction pour prendre des photos.	Oui
Sentier du littoral	Camping Vélo/VTT Faire un feu Engin motorisés (voitures, mobylettes, etc.) Cueillir des fleurs Approcher des falaises	Promenade à pied Promenade avec un chien Baignade Course à pied Observation du milieu littoral Repos Pique-nique	Balade en vélo, VTT	Les cheminements n'étant pas matérialisés comme à Abbadia par des fils lisses, les gens cheminent « au plus court ». Ils vont ainsi emprunter les cheminements sauvages déjà matérialisés au sol pour aller au plus rapide. Cependant, la grande majorité des gens empruntent les chemins principaux.	Respecter en grande majorité malgré quelques infractions commises. Des enfants jouaient dans la zone indiquée, à Bidart, sans que leurs parents ne le leur interdisent. Des gens pique-niquaient sur cette même zone.	Oui

**Source : Elaboration propre**

# QUESTIONNAIRE ENQUETE ABBADIA

## Les activités touristiques sur les zones non urbanisées du littoral

Bonjour,

Etudiante en formation tourisme à l'Esthua à Angers, j'effectue une étude sur les activités touristiques de pleine nature sur le littoral. Pour réaliser cette analyse j'ai besoin de votre participation.

Merci de m'accorder quelques minutes pour répondre au questionnaire suivant.

### Questions filtres

1. Êtes-vous en vacances dans la région?

1. oui  2. non

La réponse est obligatoire.

2. Allez-vous séjourner au moins une nuit hors de votre lieu de résidence habituel?

1. oui  2. non

La réponse est obligatoire.

### La fréquentation

3. Est-ce la première fois que vous venez sur ce site?

1. oui  2. non

4. Combien de fois en moyenne venez-vous sur ce site?

1. Moins de 5 fois par an  2. 5 à 10 fois par an  
 3. Plus de 10 fois par an

La question n'est pertinente que si habitude = "non"

5. Qu'est-ce qui vous fais revenir sur ce site? (3 critères à classer par ordre d'importance)?

1. La facilité d'accès et de stationnement du aux parkings
2. La proximité de votre lieu de résidence de vacances
3. L'aménagement de cheminements piétonniers
4. La sécurité du site
5. La situation du site en espace naturel
6. La beauté du site
7. Autre : précisez

Ordonnez 3 réponses.

La question n'est pertinente que si habitude = "non"

6. Si 'Autre', précisez :

La question n'est pertinente que si habitude = "non"

### Les pratiques

7. Quelles activités pratiquez-vous sur ce site?

1. La promenade à pied
2. La baignade
3. L'observation du milieu littoral
4. Le repos
5. Autre

Ordonnez 3 réponses.

8. Si 'Autre', précisez :

9. Que pensez-vous de ce site pour la pratique de ces activités?

1. Très satisfaisant  2. Satisfaisant  
 3. Peu satisfaisant  4. Pas satisfaisant

10. Pourquoi ? :

11. Pour la pratique de vos activités, le fait que ce site soit un espace naturel est-ce :

1. Très important  2. Important  3. Peu important  
 4. Pas important

12. Selon vous vos pratiques sur site respectent-elles l'environnement?

1. Oui  2. Un peu  3. Non  4. NSP

## La protection

13. Quel intérêt portez-vous à la protection de l'environnement de ce site?

1. Beaucoup d'intérêt    2. Relativement d'intérêt  
 3. Peu d'intérêt    4. Aucun intérêt

14. Selon vous l'environnement naturel de ce site est :

1. Trop protégé    2. Bien protégé    3. Peu protégé  
 4. Pas protégé

15. Pourquoi ? :

## Les aménagements

16. Pouvez-vous me citer trois aménagements présents sur ce site?

17. Selon vous ce site est :

1. Très aménagé    2. Assez aménagé  
 3. Peu aménagé    4. Pas aménagé

18. Que pensez-vous des aménagements (emplacement, nombre) de ce site?

1. Très satisfaisant    2. Satisfaisant  
 3. Peu satisfaisant    4. Pas satisfaisant

19. Pourquoi ? :

20. Souhaiteriez-vous voir apporter des modifications à ce site?

21. Comment avez-vous pris connaissance de ce site?

1. Bouche à oreille    2. Site internet  
 3. Office de tourisme    4. Presse  
 5. Autre

22. Si 'Autre', précisez :

## Le profil des personnes interrogées

23. Votre sexe?

1. Homme    2. Femme

24. Votre âge?

25. Votre Catégorie Socio-Professionnelle?

26. Votre département d'origine?

*Le code a 2 caractères.*

27. Votre lieu de résidence durant votre séjour?

## RESULTATS ENQUETE ABBADIA

50 touristes sondés sur le domaine d'Abbadia de mai à juillet 2009

### Questions filtres :

1 - Etes-vous en vacances dans la région?

	Nb. cit.	Fréq.
oui	50	100%
non	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

2 - Allez-vous séjourner au moins une nuit hors de votre lieu de résidence habituel?

	Nb. cit.	Fréq.
oui	50	100%
non	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

### La fréquentation :

3 - Est-ce la première fois que vous venez sur ce site?

	Nb. cit.	Fréq.
oui	33	66%
non	17	34%
TOTAL OBS.	50	100%

4 - Combien de fois en moyenne venez-vous sur ce site?

	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 5 fois par an	2	4%
5 à 10 fois par an	8	16%
Plus de 10 fois par an	7	14%
TOTAL OBS.	50	100%

5 - Qu'est-ce qui vous fais revenir sur ce site? (3 critères à classer par ordre d'importance)?

	Nb. cit. (rang 1)	Fréq.	Nb. cit. (rang 2)	Fréq.	Nb. cit. (rang 3)	Fréq.	Nb. cit. (somme)	Fréq.
La facilité d'accès et de stationnement du aux parkings	2	4%	0	0%	1	2%	3 (0,41)	6%
<b>La proximité de votre lieu de résidence de vacances</b>	4	8%	3	6%	5	<b>10%</b>	12 (1,35)	<b>24%</b>
<b>L'aménagement de cheminements piétonniers</b>	0	0%	4	8%	0	0%	4 (0,47)	<b>8%</b>
La sécurité du site	0	0%	1	2%	0	0%	1 (0,12)	2%
<b>La situation du site en espace naturel</b>	1	2%	6	<b>12%</b>	2	4%	9 (1,00)	<b>18%</b>
<b>La beauté du site</b>	10	<b>20%</b>	1	2%	4	8%	15 (2,12)	<b>30%</b>
Autre : précisez	0	0%	2	4%	0	0%	2 (0,24)	4%
TOTAL OBS.	50		50		50		50	

La clientèle qui revient sur le domaine le fait par ordre d'importance ; pour la beauté du site (20%), la situation du site en espace naturel (12%), la proximité de son lieu de résidence de vacances (10%).

Au niveau de la fréquence de citation des critères, de manière globale les gens reviennent pour : la beauté du site (30%), la proximité de son lieu de résidence de vacances (24%), la situation du site en espace naturel (18%), et pour l'aménagement de cheminements piétonniers (8%).

C'est le site en lui-même qui attire, sa beauté son côté naturel, mais également le fait qu'il soit adapté et équipé pour la pratique de la marche.

6 – Si Autre, précisez :

La variété des paysages - La variété des activités

**Les pratiques :**

7 - Quelles activités pratiquez-vous sur ce site?

	Nb. cit. (rang 1)	Fréq.	Nb. cit. (rang 2)	Fréq.	Nb. cit. (rang 3)	Fréq.	Nb. cit. (somme)	Fréq.
<b>La promenade à pied</b>	39	<b>78%</b>	8	16%	2	4%	49 (2,70)	<b>98%</b>
La baignade	1	2%	15	30%	2	4%	18 (0,70)	<b>36%</b>
L'observation du milieu littoral	3	6%	7	14%	5	10%	15 (0,56)	30%
Le repos	7	14%	4	8%	1	2%	12 (0,60)	24%
Autre	0	0%	1	2%	2	4%	3 (0,08)	6%
<b>TOTAL OBS.</b>	50		50		50		50	

Le domaine d'Abbadia est surtout le support d'une pratique de promenade. 98% des sondés citent la promenade à pied comme l'une de leur activité sur le domaine, 78% comme leur activité principale. La seconde activité la plus citée est la baignade, 36%.

8 - Si Autre, précisez :

	Nb. cit.	Fréq.
Photos	3	6%
Pêche à pied	1	2%
<b>TOTAL OBS.</b>	50	100%

9 - Que pensez-vous de ce site pour la pratique de ces activités?

	Nb. cit.	Fréq.
<b>Très satisfaisant</b>	25	<b>50%</b>
<b>Satisfaisant</b>	25	<b>50%</b>
Peu satisfaisant	0	0%
Pas satisfaisant	0	0%
<b>TOTAL OBS.</b>	50	100%

Abbadia satisfait les attentes des visiteurs ; 50% d'entre eux se disent très satisfaits du site pour la pratique de leurs activités et 50% satisfaits.

10- Pourquoi ? :

	Nb. cit.	Fréq.
Beauté des paysages	11	22%
Tranquillité	10	20%
<b>Bien entretenu</b>	5	10%
<b>Sentiers ombragés</b>	5	10%
Propre	3	6%
Bien conservé	2	4%
Diversité de la faune et de la flore	1	2%
Sécurité pour les enfants	1	2%
TOTAL OBS.	50	100%

Les touristes expliquent le fait qu'Abbadia soit satisfaisant pour la pratique de leurs activités par la beauté des paysages et la tranquillité du site.

Les principaux critères de satisfaction cités par la suite sont le fait que le site soit bien entretenu, dispose de sentiers ombragés et soit propre.

Les visiteurs sont satisfaits car le site est équipé de sentiers situés à l'ombre.

L'aménagement du domaine n'entrave pas son côté naturel, au contraire il répond à la demande des visiteurs.

11 - Pour la pratique de vos activités, le fait que ce site soit un espace naturel est-ce :

	Nb. cit.	Fréq.
<b>Très important</b>	31	62%
<b>Important</b>	19	38%
Peu important	0	0%
Pas important	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

Le côté naturel du domaine est essentiel pour les visiteurs. Ils sont soucieux de pratiquer leurs activités dans un espace naturel.

12 - Selon vous vos pratiques sur site respectent-elles l'environnement?

	Nb. cit.	Fréq.
Oui	50	100%
Un peu	0	0%
Non	0	0%
NSP	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

L'ensemble des touristes interrogés dit avoir des pratiques sur site qui respectent l'environnement.

**La protection :**

13 - Quel intérêt portez-vous à la protection de l'environnement de ce site?

	Nb. cit.	Fréq.
<b>Beaucoup d'intérêt</b>	<b>29</b>	<b>58%</b>
<b>Relativement d'intérêt</b>	<b>21</b>	<b>42%</b>
Peu d'intérêt	0	0%
Aucun intérêt	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

La protection de l'environnement d'Abbadia importe aux visiteurs ; pour 58% ils y portent beaucoup d'intérêt et pour 42% c'est relativement.

L'ensemble des sondés dit avoir au minimum relativement d'intérêt.

14 - Selon vous l'environnement de ce site est :

	Nb. cit.	Fréq.
Trop protégé	0	0%
<b>Bien protégé</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>
Peu protégé	0	0%
Pas protégé	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

15 - Pourquoi ? :

	Nb. cit.	Fréq.
<b>Conserve le côté sauvage, naturel du site</b>	<b>14</b>	<b>28%</b>
Sentiers / barrières canalisent les visiteurs	4	8%
Site propre	4	8%
Accès réglementé des zones dangereuses (risques d'éboulements)	3	6%
Aménagements discrets	3	6%
Interdit aux chiens	1	2%
On y trouve du gibier sauvage grâce à la réserve de chasse	1	2%
TOTAL OBS.	50	100%

Selon les personnes interrogées, le domaine est bien protégé car conserve son côté naturel, sauvage est conservé. C'est ainsi, l'image du paysage qui compte.

#### Les aménagements :

16 - Pouvez-vous me citer trois aménagements sur ce site ?

	Nb. cit.	Fréq.
<b>sentiers</b>	<b>43</b>	<b>86%</b>
<b>barrières</b>	<b>20</b>	<b>40%</b>
<b>marches</b>	<b>17</b>	<b>34%</b>
<b>signalisation</b>	<b>14</b>	<b>28%</b>
clôtures	1	2%
copeaux	1	2%
TOTAL OBS.	50	

Les réponses les plus données sont ; sentiers (86%), barrières (40%) et marches (34%). La majorité des visiteurs a répondu « sentier ». La principale activité des touristes sur site est la promenade, il semble logique qu'ils prennent conscience des aménagements dédiés à leur pratique.

17 - Selon vous ce site est :

	Nb. cit.	Fréq.
Très aménagé	5	10%
<b>Assez aménagé</b>	<b>44</b>	<b>88%</b>
Peu aménagé	1	2%
Pas aménagé	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

88% des personnes interrogés trouvent que le domaine est assez aménagé. Cela veut dire que les visiteurs ayant répondu ne souhaitent pas voir d'autres aménagements, équipements sur le site. La configuration actuelle du site semble leur convenir.

18 - Que pensez-vous des aménagements (emplacement, nombre) de ce site?

	Nb. cit.	Fréq.
Très satisfaisant	0	0%
<b>Satisfaisant</b>	<b>49</b>	<b>98%</b>
Peu satisfaisant	1	2%
Pas satisfaisant	0	0%
TOTAL OBS.	50	100%

98% des sondés se disent satisfaits, soit un résultat sans nuance. L'équipement du site satisfait les visiteurs, tant au niveau du nombre des aménagements que de leur emplacement.

19 - Pourquoi ? :

	Nb. cit.	Fréq.
<b>Aménagements discrets</b>	<b>11</b>	<b>22%</b>
Attention à ne pas suréquiper le site	7	14%
Conserve le côté sauvage, naturel du site	2	4%
TOTAL OBS.	50	100%

Leur satisfaction est expliquée par le fait que les aménagements sont discrets pour 22% d'entre eux. 14% des sondés ont évoqués le fait qu'il faille faire attention à ne pas suréquiper le site. Ainsi, ils se disent satisfaits des équipements mais ils ne souhaitent pas en voir d'autre être installés pour conserver le côté naturel du domaine.

20 - Souhaiteriez-vous voir apporter des modifications au site ?

	Nb. cit.	Fréq.
<b>Rien</b>	<b>25</b>	<b>50%</b>
Accès aux chiens	6	12%
<b>Manque de poubelles</b>	<b>5</b>	<b>10%</b>
<b>Bancs</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>
<b>Manque de signalisation avant et sur le site</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>
<b>Manque d'indications routières pour accéder au site</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>Manque de signalisation sur le site</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>Points d'eau</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>Une piste cyclable</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>
TOTAL OBS.	50	100%

38% des personnes interrogées, soit plus d'un tiers de sondés, expriment leur désir de voir d'autres aménagements et équipements mis en place sur le domaine.

21 - Comment avez-vous pris connaissance de ce site?

	Nb. cit.	Fréq.
Bouche à oreille	18	36%
Site internet	1	2%
Office de tourisme	9	18%
Presse	0	0%
Autre	22	44%
TOTAL OBS.	50	100%

22 - Si Autre, précisez :

	Nb. cit.	Fréq.
Guide touristique	10	20%
Propriétaire d'une résidence secondaire	6	12%
Hasard (panneaux signalétiques)	3	6%
Vacancier "régulier"	3	6%
TOTAL OBS.	50	100%

**Le profil de personnes interrogées :**

23 - Votre sexe?

	Nb. cit.	Fréq.
Homme	24	48%
Femme	26	52%
TOTAL OBS.	50	100%

24 - Votre âge?

	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 26	2	4%
De 26 à 35	7	14%
De 36 à 45	19	38%
De 46 à 55	15	30%
56 et plus	7	14%
TOTAL OBS.	50	100%

25 - Votre CSP ?

	Nb. cit.	Fréq.
Inactifs (chômeurs, autre inactifs, étudiant, retraité)	22	44%
CSP + (indépendant, cadre, profession intermédiaire, artisans/commerçants/chefs d'entreprise)	18	36%
CSP - (employé, ouvrier, agriculteurs/exploitants)	10	20%
TOTAL OBS.	50	100%

26 – Votre département ?

	Nb. cit.	Fréq.
33	12	24%
49	4	8%
44	3	6%
47	3	6%
76	3	6%
31	2	4%
50	2	4%
59	2	4%
61	2	4%
64	2	4%
75	2	4%
87	2	4%

22	1	2%
35	1	2%
38	1	2%
56	1	2%
60	1	2%
65	1	2%
78	1	2%
82	1	2%
85	1	2%
86	1	2%
95	1	2%
TOTAL OBS.	50	100%

27 - Votre lieu de résidence durant votre séjour ?

	Nb. cit.	Fréq.
Hendaye	14	28%
Anglet	6	12%
Espelette	6	12%
Biarritz	5	10%
Cambo les bains	5	10%
St Jean de Luz	5	10%
Bidart	4	8%
Sare	4	8%
Urrugne	1	2%
TOTAL OBS.	50	100%

**Source : Elaboration propre**

## ENTRETIEN MAIDER CAMPAGNE

Maidier CAMPAGNE est animatrice nature au CPIE Littoral basque – Euskal itsasbazterra et membre de l'association les « Amis d'Abbadia »

1. Pouvez-vous me présenter l'association les Amis d'Abbadia ?

*L'association les Amis d'Abbadia a été créée en 1986. Elle est chargée par convention de la valorisation publique et culturelle du site. L'association s'est donnée pour but de concevoir et de mettre en place des activités d'éducation au Patrimoine, par une démarche développant un double regard : la découverte du patrimoine naturel et bâti du site et son appropriation par la création artistique. Aujourd'hui l'association compte six animateurs nature qui assurent des visites et activités tout au long de l'année. L'association est devenue CPIE : le CPIE Littoral Basque, « Euskal Itsasbazterra ».*

2. Dans l'ensemble quels types de clientèle suivent vos animations ?

*Notre principal public est composé de scolaires. Nous accueillons les enseignants et leurs classes tout au long de l'année. Le grand public, comme vous aujourd'hui, n'est accueilli qu'en période estivale, durant les vacances scolaires. En dehors de ces périodes nous n'assurons pas de visites à ce public.*

3. Le site est ouvert au public en visite libre, comment les visiteurs appréhendent-ils le domaine ? Respectent-ils les cheminements, les interdictions ?

*Les cheminements réalisés ont été planifié dans le cadre du plan de gestion du Domaine. Ils permettent de canaliser les visiteurs et de lutter contre le piétinement. Ce ne sont pas des barrières qui empêchent de passer, juste des fils tendus pour inciter les gens à prendre tel ou tel chemin. A certains endroits, la végétation a bien repris et est à ce jour dense, formant de véritables prairies. Au vu de l'importance du public fréquentant le domaine, entre 160 000 et 200 000 personnes par an, on peut dire que les cheminements sont respectés et leur efficacité avérée.*

#### 4. Quels les principaux « mauvais comportements » des visiteurs ?

*Les principales infractions rencontrées sont des conflits d'usage, des gens qui randonnent avec leur chien ou en VTT alors que les deux sont interdits sur le Domaine. La fragilité du site n'est pas prise en compte ou réalisée par certains visiteurs. Pour avoir un point de vue spécifique, un panorama différent, ils sortent des chemins, cela crée des cheminements sauvages. Le site est pourtant fragile, la falaise souffre du recul du trait de côte. Un sentier a été fermé car suite à un éboulement il est tombé en mer. Malgré les panneaux d'interdictions de passer pour cause d'éboulements, certains visiteurs passent outre. Nous avons même eu le cas d'une femme, qui malgré le panneau d'interdiction avait adossé sa serviette le long de la falaise. Une pierre s'est décrochée de la paroi et lui a fracturé le pied....elle a ensuite porté plainte ! Il y a parfois un réel manque de respect du site.*

#### 5. Qui assure le contrôle des pratiques des visiteurs sur site ?

*Les gardes municipaux, employés par la ville d'Hendaye gestionnaire du site ont un pouvoir de police, ils sont assermentés et peuvent mettre des amendes, ils effectuent leur surveillance la nuit et en journée.*

#### 6. Qu'est-ce qu'a entraîné l'ouverture du Sentier du littoral ?

*L'un des principales infractions rencontrées sur le domaine est comme je vous l'ai dit, les gens qui y viennent avec leur chien. Le Sentier du littoral n'est pas interdit aux chiens, les gens commencent la balade avec et une fois arrivée aux portes du Domaine, malgré les panneaux, continuent avec leur animal. Ils pourraient tout autant éviter de passer par Abbadia et redescendre pour contourner le domaine mais l'excuse souvent donnée est « mais on suit le Sentier ».*

*La Fête de la corniche créée suite à l'inauguration du Sentier et répétée tous les ans est une manifestation dont nous faisons parti intégrante. Le Conservatoire du Littoral y a un stand, c'est le moyen de sensibiliser les locaux à la protection du site. Les écoles que nous avons reçues dans l'année sont associées à l'atelier d'art plastique présenté lors de la fête.*

## ENTRETIEN JEAN DE RIVIERE

Jean de Rivière est chargé de mission au CDT Béarn Pays Basque, il est en charge des dossiers liés aux activités de pleine nature, entre autre de la randonnée pédestre, de la pêche et du vélo.

Comment la promotion du sentier du littoral s'est-elle mise en place au niveau départemental et local ?

Comment a-t-elle évoluée depuis l'inauguration du sentier?

Le sentier du littoral est-il un atout pour la fréquentation touristique de ces stations ?

*« Le sentier du littoral fait parti des itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour autant, on note comme souvent un fort déséquilibre entre les moyens affectés à sa réalisation, (études, aménagements, entretien...) du ressort du département et les moyens affectés à sa promotion, du ressort du CDT et des O.T (voir l'enquête de Symbial où le document d'information et le balisage sont les éléments les moins appréciés !).*

*Les professionnels du tourisme ont donc à leur disposition un outil permettant notamment de développer une clientèle de proximité sur le hors – saison mais peu de moyens pour le faire savoir.*

*A l'ouverture du sentier un certain nombre d'actions ont été mises en place : Eductour pour les offices de tourisme, campagne de presse, inauguration, édition d'un flyer « Sentier du littoral ».*

*Depuis l'édition du flyer est régulièrement relancée. En 2009 deux fiches descriptives sont mises en ligne sur [www.rando64.fr](http://www.rando64.fr) accompagnées des traces GPS et de la possibilité de visualiser l'itinéraire sur Google maps.*

*A la suite de l'ouverture du sentier un certain nombre de plaintes ont été enregistrées de la part de visiteurs portant notamment sur le balisage, cela fait que les O.T concernés n'intègrent que très peu « l'outil sentier littoral » à leur communication.*

*Le sentier est cependant un atout pour la fréquentation touristique de ces stations notamment sur une clientèle de proximité et les périodes hors – saison. »*

## ENTRETIEN FRANCOIS ESNAULT

François ESNAULT est le responsable du projet d'aménagement Sentier du littoral, service environnement du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

Mon analyse porte sur le Domaine d'Abbadia, traversé par le Sentier du Littoral réalisé par le CG64. Au vue des spécificités de cet espace j'ai abordé l'entretien en distinguant la mise en place du Sentier du Littoral « en règle générale » et les particularités attenantes au Domaine d'Abbadia. Cela implique que pour certaines questions, les réponses se composent en deux volets : au niveau du Sentier du Littoral et au niveau du Domaine d'Abbadia.

- 1- Pouvez-vous me présenter l'historique du projet d'aménagement du Sentier Littoral ?  
Par qui et pourquoi le projet a-t-il été lancé ?

*En 1998-1999, l'association des élus du Littoral de la Côte Basque, regroupant les maires de six communes littorales\*, émet l'idée de créer un sentier littoral. L'association n'ayant ni les moyens financiers, techniques et humains nécessaires, a fait appel au CG64 pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.*

*Le CG a lancé une étude de faisabilité afin d'évaluer les conditions techniques, financières et juridiques d'un tel projet, une étude d'impact pour estimer les répercussions sur le milieu et une étude de tracé pour déterminer l'itinéraire du sentier.*

*La Côte basque est soumise, comme d'autres portions littorales, au phénomène de recul du trait de côte. Environ 15 cm de bandes littorales disparaissent chaque année, cela a causé la disparition du tracé du sentier des douaniers. Les cheminements et les portions d'espaces sur lesquelles il passait ne sont plus, ils ont fini en mer. Ne pouvant plus s'appuyer sur la servitude de passage imposé par le tracé du sentier des douaniers, la décision fut prise de créer ex-nihilo le sentier du littoral.*

*S'en suit un lourd travail d'acquisition de terrains, de négociation avec les propriétaires privés et publics, de signatures de convention de passage, avant de pouvoir commencer les travaux d'aménagement du sentier en 2004.*

*Le 16 juin 2005, le sentier du littoral est inauguré.*

2- Quels sont les cibles du projet (touristes, locaux...), ses objectifs (touristique, écologique, les deux) ?

*Le sentier du littoral a été créé dans un but touristique, afin de développer une offre de balades et randonnées sur la côte basque. Le volet environnemental était bien évidemment sous jacent, l'espace faisant l'objet de nombreuses mesures de protection et soumis à une fréquentation estivale très forte.*

3- Quels acteurs entrent en compte dans l'aménagement et l'entretien du Sentier ?

#### Au niveau du Sentier du Littoral :

*L'aménagement et l'entretien du sentier sont assurés par le Conseil général. Le Sentier du Littoral est l'un des Sentiers d'Intérêt Départemental (SID), itinéraires dédiés à l'itinérance, aménagés et entretenus par le Conseil général, au même titre que le GR10, les voies jacquaires de Vézelay, du Puy, d'Arles, etc. Le CG assure l'aménagement et l'entretien de ces itinéraires dans le cadre de cette maîtrise d'ouvrage départemental.*

*L'entretien du sentier représente un budget annuel d'environ 40 000€. Le CG fait appel, dans le cadre de la procédure de marché public, à des associations d'insertion pour assurer la collecte de papiers gras, la rénovation des indicateurs directionnels, etc.*

*Le sentier étant en parti en zone urbaine, de nombreuses détériorations sont à déplorer, de nouveaux panneaux directionnels seront mis en place début juin.*

*D'autres problèmes surviennent, comme le pouvoir de police, de surveillance et de restriction des pratiques. En effet, les vététistes viennent à emprunter le sentier malgré les arrêtés municipaux, causant des détériorations au niveau des cheminements et des conflits d'usage.*

*On note une appropriation de l'espace et un développement des pratiques. Une société spécialisée dans la randonnée avec un animal de bat souhaite avoir l'autorisation d'emprunter le sentier avec un âne. Même si cela reste relativement anecdotique, l'usage du sentier se développe et doit être pris en compte.*

#### Au niveau du Domaine d'Abbadia :

*Le domaine d'Abbadia est la propriété du Conservatoire du Littoral et est géré par la commune d'Hendaye, qui pour des raisons budgétaires est assisté du CG, qui en est le co-gestionnaire.*

*Lors du projet de création du Sentier Littoral, le Conservatoire et la Mairie d'Hendaye se sont catégoriquement opposés à l'aménagement de panneaux directionnels Sentier Littoral sur le territoire du domaine d'Abbadia, par peur d'une augmentation de la fréquentation. Le CG bénéficie d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) qui permet juridiquement au sentier de traverser le domaine. A contrario des autres espaces du parcours, aucun panneaux directionnels n'a ainsi été aménagés. Le parcours n'est donc pas matérialisé, les promeneurs arrivant sur le domaine n'ont plus d'indications directionnelles pour suivre le Sentier du Littoral. Seul un panneau d'entrée est présent, hors du territoire du domaine sur la commune d'Hendaye à proximité d'un parking. Le Conservatoire se réserve le seul droit d'aménager le domaine.*

*Grâce au éco-compteurs installés par le CG sur les sentiers d'intérêts départemental et les grands sites touristiques, le CG a des données sur la répartition spatiale de la fréquentation touristique, notamment sur le domaine d'Abbadia. Un tiers des personnes arrivant sur le site par le sentier va sur la pointe Sainte-Anne, une avancée soumise à des problèmes d'éboulements et de sur-piétinement. Cela pose des problèmes au niveau de la sécurité et de la préservation de l'environnement, les abords de la falaise ont ainsi été fermés suite à un éboulement. L'absence de sentier balisé ne permet pas d'orienter et de canaliser les déplacements des promeneurs vers l'intérieur du Domaine et éviter ainsi qu'ils aillent sur la falaise.*

*Face à ces problèmes de sécurité et suite à quelques contentieux juridiques survenus après des accidents, le Conservatoire termine une réflexion sur l'aménagement d'indications directionnelles pour le Sentier du Littoral sur le domaine.*

#### 4- Comment et par qui les orientations en matière d'aménagement et de préservation du littoral ont-elles été définies ?

*Au préalable à la réalisation du projet de sentier, le CG a mené diverses études, notamment de tracé, d'impact, de faisabilité et des plus spécifiques comme étude de la flore, de l'habitat. Les résultats ont traduits les orientations en termes d'aménagement et de préservation.*

*Au niveau du Domaine d'Abbadia, la préservation de l'environnement est assurée par 7 personnes et est organisée par le Conservatoire du littoral. L'aménagement des futures indications signalétiques liées au Sentier du littoral seront réalisées par cette équipe.*

5- La fréquentation du site a-t-elle influencée les équipements, aménagement mis en place ? Pourquoi ?

*L'étude d'impact sur la réalisation du Sentier du littoral dans son ensemble, comprenait l'identification ou du moins l'évaluation du nombre de visiteurs potentiels du sentier. Ces données sur la fréquentation ont ainsi influencé les équipements notamment au niveau de l'emplacement de glissières de sécurité, de la fermeture de parkings sauvages pour réguler l'accès au site, du tracé du circuit, etc.*

*A ce jour et grâce aux éco compteurs dont dispose le CG pour évaluer la fréquentation des sites touristiques départementaux, on sait que le Sentier du littoral est l'itinéraire de randonnée le plus fréquenté. Il accueille près de 200 000 personnes, ce qui est plus que les autres itinéraires d'intérêt départemental tels que le GR10 et les voies de St Jacques. On voit l'intérêt porté à un sentier de balade et de randonnée en bord de mer.*

6- Le projet est-il inspiré de politique menée sur des terrains similaires ? Si oui, lequel(s) ?

*Le projet a intéressé et inspiré de l'autre côté de la frontière. La Diputación Floral de Gipuzcoa a montré son intérêt pour faire de même du côté espagnol. Ainsi, le projet est de poursuivre le tracé du Sentier du littoral afin de le rendre transfrontalier. Actuellement, l'itinéraire s'achève à Hendaye, l'idée est de le poursuivre jusqu'à Mutriku en passant par Irun et Fontarabie. L'objectif est de réaliser un sentier littoral sur toute la frange côtière de la province de Gipuzcoa. Cela devrait représenter un itinéraire pédestre d'environ 80 km.*

*Au niveau de la signalisation, une certaine cohérence à été décidé. Les indicateurs directionnels côté espagnol conserveront le logo du Sentier du littoral « français » tout en étant adapté à la signalétique choisie. La réalisation technique de l'itinéraire est découpée en trois tranches. 1<sup>ère</sup> tranche : Hendaye - Fontarabie, les 5 km de travaux réalisés devraient être inaugurés cet été. 2<sup>ème</sup> tranche : prolongation jusqu'à San Sebastián, 3<sup>ème</sup> tranche travaux jusqu'à Bizcaye. A noter que les travaux pourraient prendre un certain retard au vu de la crise économique et de ses répercussions en Espagne.*

*La réalisation d'un projet comme celui-ci permettra de proposer une véritable offre en termes de randonnée itinérante. La trentaine de kilomètres côté français, prolongés en Espagne devrait faire passer le pourcentage de clientèle itinérante sur le sentier de 15% à 30%, et sera propice à la commercialisation de produits par des tours opérateurs.*

7- Le projet a-t-il rencontré des oppositions ? Si oui, de la part de qui ?

*Le projet a rencontré des oppositions de la part de nombreux acteurs. Par exemple, la commune de Biarritz s'est opposée au passage du Sentier du littoral sur son territoire, il débute donc à Bidart.*

*D'autres communes se sont opposées à la pose de panneaux directionnels. La commune de St Jean de Luz n'a pas souhaité avoir de signalisation dans la partie urbaine traversée. Il n'y a donc aucun panneau dans la partie en centre ville.*

*Le Conservatoire du littoral, la commune d'Hendaye et la CCI se sont également opposés à la pose de signalétique sur le Domaine d'Abbadia.*

8- Avez-vous réalisé un bilan du projet, d'un point de vue touristique, écologique ?

a- Si oui, quel bilan dressez-vous des aménagements réalisés ? Sont-ils concluants en matière de conciliation de fréquentation et de protection du milieu ?

*Au niveau du Sentier du Littoral :*

*La réalisation du Sentier a permis de canaliser le public, notamment sur la partie Corniche Basque. Dans les endroits où des barrières ont été installées, la végétation a très vite repris, les gens respectent en règle générale le tracé des cheminements.*

*La pose de châssis, qui permet d'empêcher physiquement les gens de passer, assure une lutte significative contre le piétinement dans les zones les plus fragiles et surtout les plus dangereuses, sujettes aux éboulements.*

*L'installation de glissière de sécurité le long de la route départementale a permis de lutter contre les parkings sauvages. Les gens n'ont ainsi plus la place de garer leur véhicule sur le bas coté le long de la Corniche, ils sont obligés d'utiliser les parkings. Cela permet de réguler le nombre de personnes venant en voiture, et incite à venir en mode de déplacement doux, en vélo ou à pied par le Sentier du littoral.*

*Grâce aux éco compteurs installés par le Conseil Général, nous disposons des évolutions numériques des personnes fréquentant le Sentier. Ainsi, entre 2005 et 2006, année d'ouverture du Sentier du littoral, le nombre est passé de 160 000 à 200 000 visiteurs. Passé l'effet de surprise suscité par l'ouverture du sentier, le nombre de personnes fréquentant le sentier a stagné, et est toujours à ce jour de 200 000 personnes.*

b- Si non, pourquoi ?

Au niveau du Domaine d'Abbadia :

*Le cheminement du Sentier du littoral n'étant pas matérialisé sur le Domaine d'Abbadia, il est difficile de réaliser un bilan du projet. Le fait que le Conservatoire du Littoral envisage à ce jour de baliser le Sentier lui-même suppose que c'est le non aménagement de panneaux signalétiques qui pose problème.*

*L'évolution croissante du nombre de visiteurs au Domaine d'Abbadia, ne semble pas lié au Sentier du littoral à proprement parlé. Ce n'est pas le Sentier qui pousse les gens à aller à Abbadia, mais l'attrait seul du site.*

9- Le comportement des touristes sur le site a-t-il évolué depuis son aménagement et la mise en place d'équipements légers ? Et le comportement des locaux ?

*Cf. réponse question N°8.*

*En 2007, le Conseil Général, a commandé une étude afin de dresser un bilan des usages et attentes des visiteurs. Contre toute attente, ce sont les locaux qui se sont le plus appropriés le sentier et qui sont les plus nombreux à le parcourir. Suite à l'étude, il apparait que la majorité des sondés fait des boucles à partir du lieu de stationnement de son véhicule. Moins de 15% des personnes interrogées parcourent l'itinéraire dans son intégralité. Le sentier est le support d'une pratique de balade / promenade plutôt que de randonnée.*

*La population locale semble s'être approprié le sentier, la Fête de la Corniche, concept issu de l'inauguration du sentier en juin 2005 est devenu un véritable évènement populaire.*

*Vers fin septembre, sur une journée complète, la route de la corniche est fermée à tous les véhicules. La Fête de la corniche est l'occasion de sensibiliser les locaux à la préservation de l'environnement de l'ensemble de la corniche. Au programme de ces 2-3 jours de fêtes, forums sur l'environnement, animations musicales, contes, apprentissage à l'observation de la nature, pique-nique géant, etc. Cette fête suscite un réel engouement populaire, de 3 000 participants en 2005 pour l'inauguration du sentier on est passé à 25 000 personnes pour l'édition 2009.*

#### 10- Quels sont les prochaines orientations données au projet ?

*Dans le cadre du schéma cyclable départemental, le Conseil général a pour projet la réalisation d'une véloroute littorale, 60 km en quasi-totalité sur site propre (piste cyclable et voie verte) reliant Bayonne à Hendaye.*

*Les oppositions au projet sont telles du côté du Conservatoire et de la Mairie d'Hendaye, que le marché de réalisation de l'itinéraire a été validé sans prendre en compte la partie passant sur le Domaine d'Abbadia. Le tracé final de l'itinéraire n'est donc à ce jour pas encore déterminé.*

#### 11- Comment et par qui est géré la promotion du Sentier du littoral ?

*C'est le CDT Béarn Pays Basque qui assure la promotion touristique du Sentier du littoral. Le seul outil réalisé est un flyer présentant de manière succincte le tracé, les parkings et autres indications liées au sentier. Aucun topoguide n'a été réalisé, c'est un éditeur privé qui s'en est chargé en 2007. Il est vendu 3€ en librairie, la première édition s'est vendue à 2 500 exemplaires, il devrait être réédité bientôt. Le CG et le CDT ont engagé une ligne éditoriale pour l'édition de topoguides randonnée sur le département, celui-ci déroge à la règle.*

*Le CG a mené un projet d'audio-guide sur l'ensemble de la corniche. L'outil permet aux visiteurs de faire une balade commentée guidée par GPS. En passant devant des bornes disposées le long du circuit les visiteurs actionnent des commentaires oraux. Ganix Grabières, Conservateur au Domaine d'Abbadia s'est associé au projet et assure la présentation du site. 5 audio-guides sont soumis à la location à Larretxea (à l'accueil du Domaine). Cet outil a été créé par le CG, ce sont les OT (Hendaye, Ciboure, Urrugne) qui en assure la gestion par convention avec le CG, propriétaire.*

## ENTRETIEN GANIX GRABIERES

Ganix Grabières est le Conservateur du domaine d'Abbadia.

1. Pouvez-vous me dresser un bref historique de la gestion du Domaine d'Abbadia :

*Propriété du Conservatoire depuis 1979, Conservatoire créé en 1975, c'est parmi les premières propriétés du Conservatoire du Littoral. Donc en 1979 acquisition par le Conservatoire, de suite, comme partout en France, on cherche un gestionnaire. Le conservatoire acquiert les terrains mais ne peut pas en assurer la gestion. La gestion est forcément confiée à quelqu'un d'autre, ce quelqu'un d'autre c'est prioritairement les collectivités locales quand elles acceptent (communes, syndicat intercommunale, syndicat mixte, département, région, etc.) en tout les cas prioritairement les collectivités territoriales. Cela peut être également d'autres établissement publics de l'état, par exemple l'ONF dans les Landes, d'autres association de protection de la nature qui ont fait leur preuve je dirais au niveau de leur capacité intellectuelle, je vais le dire comme ça, et qui ont aussi les reins suffisamment solides puisque ce qui coute le plus cher c'est la gestion et non l'acquisition.*

*Dans le cas d'Abbadia 1979 acquisition par le Conservatoire, première convention signée en 1981 entre le Conservatoire et la mairie d'Hendaye, c'est donc la mairie qui est gestionnaire. Depuis les choses ont évoluées, puisqu'il existe un outil en France qui n'est pas inintéressant, c'est la TDENS, donc la commune a sollicité le département, le département a aidé financièrement la commune, et donc de manière tout à fait naturelle une nouvelle convention de gestion à été signée en 1999. Cette convention est à ce jour tripartite ; propriété Conservatoire du Littoral, gérée par la commune d'Hendaye avec l'aide du département.*

*Donc le département qui jusqu'en 99 était un bailleur financier je dirais, là devient acteur dans les choix décisionnaires, il est associé dans le cadre du comité de gestion, il est le premier associé évidemment. Celui qui reste l'opérateur c'est la commune d'Hendaye. Ceci étant, il y a un autre acteur qui est l'association. Cet acteur a été créé en 1986, c'est une association qui avait une fonction essentiellement tournée vers les scolaires à l'origine, et petit à petit ça a évolué tant sur les publics concernés que sur le territoire d'action. Au départ l'association a été créée sur le domaine d'Abbadia et intervenait sur la partie conservatoire du littoral et sur la partie château qui appartient à l'Académie des Sciences. A l'heure*

*actuelle le territoire d'intervention s'est largement étendu et c'est d'autant plus le cas depuis l'année dernière que l'association a été labellisée CPIE Littoral Basque. Donc du coup, le public est élargi, ce n'est plus seulement les gamins et le territoire est élargi, l'association qui était centro-centrée sur le Domaine d'Abbadia sort de ses murs, ça reste l'acteur d'animation principal du domaine...ce n'est qu'un des pans de la gestion, ça concerne un pan important mais ce n'est qu'un des pans de la gestion. Donc il y a une convention tripartite entre l'association, la commune et le conservatoire pour que l'association assure l'animation.*

*Il y a une imbrication très forte des différents acteurs...pour le public ce n'est pas toujours évident de savoir qui fait quoi, mais il se passe des choses sur le lieu et c'est ça qui compte.*

2. Comment et par qui les orientations en matière d'aménagement et de préservation du littoral ont-elles été définies ?

*Il y a trois choses importantes, comité de gestion, comité consultatif et un plan de gestion.*

*Le Comité de gestion (ou Conseil de site) on y retrouve les acteurs principaux, essentiels ; le Conservatoire, la mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional, la DIREN, l'Académie des Sciences pour le château et l'association. C'est le comité de gestion qui est l'organe décisionnaire, les orientations sont décidées là.*

*Ensuite il y a un comité consultatif, dans ce comité on retrouve les mêmes plus tous ceux qui peuvent être intéressés par la vie du domaine ; les agriculteurs avec qui ont a des conventions sur le site, les chasseurs, un exploitant d'algues, un apiculteur, ça c'est ceux qui ont des intérêts directs sur le site, mais on va retrouver aussi l'office de tourisme, le commissariat de police, les villages de vacances et campings de proximité, des associations naturalistes, la LPO, le musée de la mer de Biarritz, on invite très largement. Là l'intérêt du comité consultatif ce n'est absolument pas décisionnaire mais c'est d'avoir de l'information qui circule dans les deux sens. On peut dire à ces gens là voila ce qui s'est passé l'année dernière, voila ce qu'on a en projet pour l'année à venir, on présente un bilan de la vie du site. Et a contrario on va recueillir leur avis, cela ne veut pas dire que l'on va le suivre forcément, ça sera discuté et décidé après, mais ou moins on les entend pour ne pas être déconnecté de la réalité des gens qui fréquentent ce lieu. C'est un moment important, qui*

*n'est pas formel, car il n'y a pas de décisions prises à ce moment là mais c'est un moment important car la circulation de l'information va se faire.*

*Comité de gestion, comité consultatif de gestion et donc le plan de gestion. Nous en sommes à notre deuxième plan. Le premier plan de gestion concernait stricto-sensu le domaine d'Abbadia, c'est dans ce cadre là qu'un certain nombre d'orientations, d'aménagements ont été décidés, soit décidés parce c'étaient des aménagements nouveaux, soit décidés de les garder en place. Un plan de gestion c'est un état des lieux voir ce qui marche, ce qui ne marche pas, et puis voir ce qu'on peut faire pour garder ce qui est bien et améliorer ce qui ne va pas. Pour ce plan de gestion on a fait appel à un cabinet extérieur, pour avoir un regard extérieur et il est discuté par le comité de gestion. Ce premier plan de gestion est arrivé à échéance donc il y a eu un deuxième plan de gestion qui devait se mettre en place. Et là, pour ce deuxième plan, on a décidé de bouger les lignes, si le premier ne concernait que le Domaine d'Abbadia, le deuxième concerne le domaine d'Abbadia et la Corniche Basque jusqu'à Socoa. L'idée étant qu'effectivement il y a un site phare à l'heure actuelle, Abbadia, mais que l'ensemble naturel n'est pas uniquement sur Abbadia. On ne pouvait peut-être pas le faire avant car ce n'était pas mur dans les esprits et aussi parce qu'il fallait un fondement foncier. A l'heure actuelle le Conservatoire n'est pas propriétaire de la corniche jusqu'à Socoa, mais par contre quand on met bout à bout tous les terrains publics, Conservatoire, Conseil général et communes, sur le reste de la corniche, on s'aperçoit que ça commence à devenir une entité intéressante, ce n'est pas d'un bloc, c'est un peu disjoint mais c'est une entité intéressante, l'idée c'est d'avoir un regard global. Donc le nouveau plan de gestion c'est Abbadia et corniche. Mais Abbadia qui est entièrement sur la commune d'Hendaye reste géré par la commune d'Hendaye et le reste de la Corniche devrait être gérée par la commune d'Urrugne, je dis devrai car pour le moment il n'y a rien de vraiment concret qui se fait. Le plan de gestion est un moyen de lancer la dynamique. Il y a un passé pour nous sur Abbadia qui est important, mais par contre sur la corniche tout reste à faire. La chose qui a vraiment changé c'est d'avoir un regard qui s'est élevé pour englober un espace qui est maintenant plus important. C'est d'autant plus important qu'Abbadia ne survivra que s'il y a un projet global. Il ne faut pas tout focaliser ici sinon les richesses qu'on a ici vont se perdre rapidement, il faut pouvoir diluer, changer d'échelle.*

*Un plan de gestion est quinquennal, ce n'est pas vraiment un contrat, de toute façon ça serait difficile car on travaille avec des collectivités ou des établissements publics de l'état qui ont des budgets annuels...qui ne sont qu'annuels ce qui fait que c'est difficile de pouvoir s'engager sur un futur car les budgets évoluent. Ca reste un document d'objectifs, une ligne*

*de conduite, on va tendre vers. Une orientation peut être jugée bonne mais pour des raisons x ou y sera mise en place ou pas, mais ou moins la ligne de conduite est tracée, ça donne quand même une vision à 5 ans, ce qui est très utile. A la différence des plans de gestion des réserves naturelles où les engagements sont plus formels, le qui fait quoi dans les acteurs ainsi que le budget alloué n'est pas toujours décidé. C'est un peu le flou qui existe, ce qui est dommage, il faudrait pouvoir arriver à de la programmation réelle, engagée. Après quelque chose qui est décidé cette année, et ensuite au fil du temps, à la réflexion, semble n'être plus approprié peut-être annulé grâce à cette souplesse d'exécution des orientations. Donc ce n'est pas un véritable contrat, mais c'est quand même un document d'objectifs qui donne des orientations claires pour 5 ans. Ce qui est du domaine des gros investissements de structures, sur du bâti, des cheminements, des travaux lourds de réfection de cheminements, ça c'est du ressort du propriétaire, du Conservatoire, qui sollicitera des aides. Après tout ce qui est du domaine du fonctionnement du site revient au gestionnaire.*

3. Quelles sont les évolutions de la fréquentation tant en nombre, qu'en type de pratiques, qu'en demande de la part des gens ?

*Evolution plus en nombre qu'en type de public. Quand je suis arrivé en 1984, j'ai cherché à estimer la fréquentation. Cela reste une estimation mais je dirais en 1984 : 20 000 personnes à l'année. A l'heure actuelle on est selon les années entre 160 000 et 180 000, 200 000 personnes. On est monté à 200 000 personnes en 2005 car il y a eu un battage médiatique assez important du fait de l'ouverture du sentier du littoral et des 30 ans du Conservatoire. Le Conservatoire a pas mal communiqué et comme Abbadia est l'un des sites un peu emblématique du Conservatoire, chaque fois qu'un journaliste demandait un exemple de réalisation, il n'y avait pas qu'Abbadia, mais très souvent Abbadia était cité, ce qui a mis en lumière un petit peu plus le site. Donc on a eu un pic en 2005, l'année dernière on est redescendu à 160 000, cette année on verra après la saison, car la saison est le moment fort.*

*L'augmentation est due à plusieurs facteurs. Les gens du coin ont découvert Abbadia. Avant c'était une propriété qui appartenait à l'Académie des Sciences, et qui n'était pas ouverte au public de manière officielle. Ensuite on n'a jamais payé pour avoir de la publicité, mais par contre la publicité s'est faite par le bouche à oreille et par le développement des animations. La naissance de l'association dès 1986, tournée vers les scolaires, à développer la fréquentation. Dès qu'un gamin venait en animation, derrière venaient les parents. Dès qu'on faisait une animation avec une classe c'était repris dans la presse. C'était sous forme*

*d'articles, pas de publicité, mais malgré tout les gens entendaient parler du domaine. Ensuite c'est l'effet rebond quand le conservatoire est questionné qu'est ce que vous faites, est ce que vous avez un exemple, Abbadia est souvent cité. Et depuis une dizaine d'années maintenant l'Académie des Sciences a complètement changé son fusil d'épaule. Le château qui était totalement fermé s'est ouvert au public, d'abord petitement puis entièrement. Donc le château communique, du coup eux font de la pub et diffuse assez largement et c'est toujours Abbadia. Dans l'esprit des gens c'est un peu le flou château, domaine, domaine et château sont associés. Le château s'en plaint d'ailleurs, il est en déficit d'image par rapport au domaine, car quand on parle d'Abbadia on pense plus au domaine qu'au château. Il le regrette très clairement...d'autant qu'il y a deux propriétaires différents, deux politiques d'ouverture au public différentes, un gratuit Abbadia et un payant. Et par ailleurs, je dirais en caricaturant le trait très fort, moi moins il y a de monde sur le domaine mieux je me porte et le château plus il y a de monde mieux il se porte, les objectifs sont quand même assez différents. Tout ça fait qu'Abbadia est connu. Nous on ne fait pas de publicité en tant qu'organisme propriétaire ou gestionnaire, mais à côté de ça il n'y a pas un dépliant du CDT qui parlera du pays Basque sans une photo d'Abbadia ou château ou falaises. Il n'y a pas un dépliant qui sortira sans une photo d'Abbadia. Ca c'est quelque chose qu'on ne maîtrise pas nous, ça fait parti des images fortes, identitaires de la cote basque. Et l'un nourrit l'autre, je ne sais pas qui en tire le plus de bénéfice, mais l'un nourrit l'autre forcément, c'est parce qu'on a un site qui est tout sauf sclérosé, mis sous cloche, qui est vraiment un site vivant, que ça devient un acteur, animateur de la cote basque et donc du coup comme c'est quelque chose qui est vivant on a envi de le montrer, c'est un enchainement, ça fait boule de neige.*

*Comment on va évoluer...forcément avec plus de monde demain qu'hier, il y aura des fluctuations mais si on regarde l'évolution générale de la fréquentation on va continuer sur une courbe croissante.*

*La demande au niveau de la clientèle touristique n'a pas évolué pour le moment. Le site n'est pas un site ressenti comme étant un site de nature sauvage. On est en situation périurbaine. L'entrée principale du domaine se fait par le côté urbain. On est cerclé par des villages de vacances, maisons familiales de vacances ou des campings donc on est plus sur un lieu de promenade agréable, pas forcément dans un parc urbain, mais plus sur un lieu de promenade agréable qu'un sanctuaire de nature, d'autant qu'on n'a pas de choses spectaculaires comme dans certains lieu. Le Marquenterre par exemple, c'est un lieu où il y a un plan d'eau avec des quantités d'oiseaux dessus, donc on va forcément venir avec une paire de jumelles pour les observer. Ici ce n'est pas le cas, on ne va pas avoir beaucoup de touristes*

*qui vont venir faire de l'observation ornitho, c'est marginal, c'est plus la qualité des paysages qui est offerte, les ambiances. Les gens ne voient pas le site comme un lieu de nature extraordinaire, il le trouve beau mais pas forcément extraordinaire au niveau de sa qualité naturaliste, ce qui est une erreur, mais bon c'est comme ça. Les gens ne se rendent pas compte que c'est un site fragile, menacé, cela fait parti de nos objectifs, c'est à nous de leur en faire prendre conscience.*

*Le CPIE assure ce rôle à travers ses animations ; faire prendre conscience au public des intérêts naturalistes qu'il y a sur le site. Dans le cadre d'une politique départementale de valorisation des espaces naturels sensibles, le CPIE Littoral Basque mène un programme d'animation et de valorisation sur le domaine d'Abbadia et sur l'ensemble du Sentier du littoral. Le terrain d'application se développe et tend de plus en plus à s'étendre hors du domaine d'Abbadia dans le cadre de ce partenariat avec le département sur la valorisation de ses espaces naturels sensibles. Le programme d'animations du CPIE est ouvert aux touristes en période estivale (juillet et août). Il ne s'étend pas au mois de septembre car l'association n'a pas la volonté de toucher la clientèle senior venant dans le cadre de séjours autocaristes. La nature des lieux n'est pas évidente pour le 3<sup>ème</sup> âge, et on n'a pas cherché à faire de la publicité aux autocaristes en leur disant on existe. On est plus dans une recherche de qualité que de quantité. La difficulté avec ce public c'est que c'est un bus de 50 personnes, souvent avec des personnes ayant des problèmes de mobilité. Se déplacer dans un milieu naturel comme Abbadia n'est pas facile, et en cas d'intempéries, cela peut devenir dangereux car très glissant. On n'a pas lancé d'action vers ce public. On n'est pas...comment dirais-je par rapport à une démarche CDT, par rapport à une image de tourisme, de produit, de produit touristique commercial, on n'est pas du tout dans cette démarche là. La démarche qui a choisie par l'association c'est répondre aux questions des visiteurs d'Abbadia mais on ne va pas provoquer les questions. C'est plus répondre à une attente qu'aller susciter la demande. La majorité des visiteurs suivant les visites du CPIE sont des familles.*

*La différence notable au niveau de la fréquentation, c'est l'évolution dans le temps, moi au début quand je suis arrivé, dans les années 80-90, on pouvait passer pendant l'hiver plusieurs jours sans voir personne, là à l'heure actuelle, qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il neige, il y a tous les jours du monde, il y en a plus en été, il y en a plus les weekends, il y en a plus qu'en il fait beau, mais il y a toujours du monde, quelque soit le temps. Ca c'est une vraie évolution, au-delà du nombre, la présence de l'homme dans le temps est beaucoup plus importante.*

4. Avez-vous réalisé un bilan, d'un point de vue touristique, écologique ?

- c- Si oui, quel bilan dressez-vous des aménagements réalisés ? Sont-ils concluants en matière de conciliation de fréquentation et de protection du milieu ?

*Clairement oui. Tel qu'était le domaine, on était sur un vaste espace de liberté, il n'a avait pas de clôture, et donc les gens pouvaient cheminer là où ils le souhaitaient, c'était super car ça donnait vraiment une grande impression de liberté. Et en fait avec l'augmentation de la fréquentation, il y a eu un moment c'est devenu impossible parce que l'on avait un piétinement généralisé qui fait qu'on avait une banalisation, des sentiers qui se créaient dans tous les sens, une dégradation de la flore, un dérangement de la faune. La question s'est posée de savoir ce que l'on pouvait faire. Mettre des clôtures aurait été difficile parce qu'au niveau du paysage ça aurait été péjoratif. Il y avait des endroits où il y avait déjà des clôtures, notamment entre le domaine et le château, qui étant initialement fermé au public souhaitait être clairement détaché de la partie domaine accessible aux visiteurs. Dans toute la partie « point fort » du site (cf. plan), il n'y avait aucune clôture, c'était la partie la plus morcelée. Donc mettre des clôtures dans cette partie ça aurait été péjoratif parce que ça aurait pesé dans le paysage, ça cloisonnait le paysage et ça venait à l'encontre de l'impression de liberté qu'on avait avec ces grandes prairies qui descendent vers l'océan. Donc là on a décidé d'encadrer les cheminements par des petits fils lisses qui font que physiquement cela n'empêche personne de passer, pas besoin de lever la jambe bien haut pour l'enjamber, mais par contre, 98% des gens respectent... « respectent »...n'ont même pas conscience, sont guidés par eux sur les sentiers. Donc ça c'est une réponse qui aujourd'hui est satisfaisante. Ceci étant satisfaisant car on a réussi à canaliser les gens mais du coup tous les pieds sont ramenés sur une surface plus restreinte et donc les sentiers à ces endroits là souffrent plus. Ce qui veut dire que si la fréquentation augmente ça va vite devenir problématique, c'est déjà problématique dans certains secteurs, on a lancé une étude l'année dernière sur la restauration des sentiers car on en a besoin. Quand il fait sec l'été on ne s'en rend pas compte, on passe facilement partout, mais dès qu'on est sur des périodes un petit peu pluvieuses, ça devient vite problématique donc on a lancé une étude l'année dernière, malheureusement le cabinet d'étude que l'on a fait travaillé ne nous a pas donné satisfaction, donc on a perdu un peu de temps, mais il y a une étude de lancée sur la réfection des sentiers. La réfection, je dirais au niveau du sol, qu'est-ce qu'on fait aux endroits où les gens passent ; il y a des endroits où il faut qu'on arrive à mieux guider les eaux, il y a des endroits où il faut que l'on restaure les sols car ils sont décapés, etc. C'est de la micro*

*chirurgie à peu près partout. Sinon l'emplacement des sentiers n'est pas vraiment remis en cause. Ce que l'on mène par contre, c'est une réflexion pour voir si un chemin, une boucle peut être amélioré pour permettre, sous certaines conditions au moins, l'accueil de personnes à mobilité réduite accompagnée. On ne demandera jamais le label Tourisme et Handicap parce que nos pentes sont trop fortes mais on engage une réflexion pour améliorer l'accueil de ce public.*

*Ensuite, l'accueil qui pour le moment est situé à Larretxea, dont on rentre par le côté urbain, on y est complètement excentré par rapport au domaine et par rapport à la corniche...on est en train de restaurer l'Asporotsttipi, un bâtiment qui appartient au Conservatoire qui deviendra la porte d'entrée du site. Il sera toujours excentré par rapport à Abbadia mais du coup beaucoup plus centré par rapport à l'ensemble de la corniche, cela permettra de diluer la fréquentation, la pression sur le domaine. Il deviendra un centre d'interprétation de la corniche basque entre Socoa et Hendaye, et non pas que du domaine. Du coup on rentrera dans l'espace naturel par l'espace naturel, pas par le côté urbain, inconsciemment ça peut influencer le public, insister sur le côté naturel du site. En plus cela peut avoir un intérêt...c'est un peu un pari que je fais, on peut avoir plus de monde sans que ça soit péjoratif pour le site, car on peut avoir du monde qui peut repartir très satisfait en ayant pas vu grand-chose. En déplaçant l'entrée du site, les gens iront se balader dans les alentours de cette nouvelle entrée et éviteront la zone la plus remarquable et la plus fragile, la Pointe Ste Anne. Il y a des gens qui veulent voir la mer, ils peuvent faire les 150 mètres de l'Asporotsttipi jusqu'à la mer et être totalement satisfaits sans sentiment de frustration. Dans la configuration actuelle du site, les gens qui arrivent par Larretxea sont obligés de cheminer beaucoup pour voir la mer, et ensuite quand ils voient la mer, la découpe de la falaise est telle qu'on a toujours une promesse un petit peu plus loin, on se dit tiens là-bas c'est peut-être un petit peu plus joli, déjà ici c'est beau mais là-bas c'est peut-être encore plus joli, et donc naturellement, les gens font tout le tour, avant de repartir et passent sur les zones les plus fragiles. Alors qu'avec l'Asporotsttipi, quand on arrive on a vue sur mer, on embrasse le paysage de manière très large, on n'a pas forcément de grandes promesses plus loin, donc on verra...Dans tous les cas, il n'est pas question d'empêcher les gens d'aller plus loin, mais de les orienter dans leur visite. Le phénomène que l'on connaît bien dans certains parcs nationaux, c'est qu'à 500 mètres du parking il y a 90% des gens, à 1 km il n'y a plus que 70%, et à 1,5 km il ne reste plus que 10%. A voir...il peut y avoir plus de gens satisfaits sans forcément de conséquences pour le site. L'entrée de Larretxea restera, mais du coup ça sera*

*l'entrée pour les gens qui connaissent, la signalisation pour les gens qui viendraient, parce qu'ils ont entendu parler d'Abbadia se fera à l'Asporotstipi.*

*Au niveau publicité, on ne fait pas de publicité, mais par contre on est présent dans tous les guides de randonnée et de balades sympas. On est quasiment dans tous et on n'a demandé à aucun d'y être. Par contre quand on y est, que se soit le Petit futé, le routard, les sentiers d'Emilie, etc., j'essaie de regarder ce qui est écrit dessus et si jamais il y a des erreurs j'invite à corriger et j'invite surtout à ajouter les points de réglementation qui nous posent problèmes ; les chiens et les vélos sont interdits. On essaie de faire remonter aux guides ces aspects là, après ils les incluent ou pas.*

5. La fréquentation du site a-t-elle influencée les équipements, aménagement mis en place ? Pourquoi ?

*Cf. réponse à la question précédente*

6. Quelles sont les principales infractions des visiteurs du domaine ?

*Les gens qui viennent avec leur chien, les vététistes et ponctuellement des gens qui font des cheminements sauvages. Les chiens s'est quasi quotidien, les VTT c'est très souvent, on a un petit peu de camping sauvage généralement dans les extérieurs, au niveau des parkings, des entrées plutôt qu'en cœur de site. Après on a un problème, qui est un problème assez fréquent sur les terrains du Conservatoire car se sont des coins sympas, qui est un problème de rendez-vous homosexuels. C'est un petit peu pénible...chacun vie sa vie, c'est pas sur le problème de sexualité que je veux me positionner mais par contre c'est des gens qui vont chercher pour certains à se mettre au milieu du chemin car ça fait parti du truc, et pour d'autres ils vont chercher à se mettre dans un coin un petit plus tranquille et vont alors créer des cheminements sauvages qui permettent à d'autres gens d'aller par la suite...des coins qui peuvent ensuite devenir des toilettes nature, voilà...ça c'est ce que l'on essaye aussi de gérer. Derrière le problème de rendez-vous homosexuels, c'est le problème des déviances, tout ce qui est exhibitionnisme, qui est vraiment un problème. On a du gardiennage nuit et jour, dans l'équipe municipale on est un certain nombre à être assermenté, mais on n'a pas toutes les assermentations, on peut intervenir par rapport à tout ce qui touche faune, flore, tout ce qui est police de la nature, les problèmes que l'on évoquait tout à l'heure sont totalement hors de notre champ de compétence, on ne peut rien faire. Par contre, si les gens*

*sont dans des zones où l'on ne souhaite pas qu'ils soient, là on peut intervenir. En journée, systématiquement quand les gens sont en dehors des clous, on les rappelle à l'ordre entre guillemets, on leur explique pourquoi il faut rester sur les sentiers. Les gens qui viennent avec des chiens ou avec des VTT on les raccompagne à la sortie la plus proche, même si ce n'est pas forcément celle qui les arrange. Pour les campeurs, on leur demande de remballer leur tente.*

7. Pensez-vous que l'inauguration du sentier du littoral influence le comportement des personnes fréquentant le domaine ?

*On a eu une augmentation de la fréquentation qui est liée à l'ouverture du sentier. Le sentier du littoral est fléché à minima, c'est une volonté partout sur l'ensemble du sentier, par essence il est au bord de la mer donc quand les gens se perdent c'est qu'ils le font un peu exprès. Par contre au niveau officiel le tracé du littoral ne passe pas par les bords de la falaise, il passe ici (cf. carte). Moi je me suis battu pour que ça passe là et non pas sur le bord des falaises. On n'empêche personne de venir sur le bord des falaises, mais moins on en aura mieux ça sera. Pour les gens qui commencent par Hendaye...ils sont au début et du coup vu qu'il y a quand même pas mal à marcher, ils ne cherchent pas à se rallonger en passant par les falaises, et pour les gens qui viennent de plus loin, ils arrivent sur le bout, près de l'Asporotsttipi et donc quelque part ils leur tardent aussi d'arriver, donc finalement les gens qui font le sentier du littoral pour le sentier du littoral, il y en a relativement peu qui font un décrochement par les falaises, ils restent vraiment sur l'axe principal. Après les gens qui vont plus lézarder, ce sont les gens qui font un bout du sentier, qui ne sont pas parti sur une démarche de randonnée, plus partie sur une démarche de promenade. Parce que les randonneurs se sont des randonneurs, on l'a vu quand on a ouvert le sentier du littoral, quand ça a été inauguré, avec le Conseil général il y avait tout un tas d'animations qui avait été proposé tout au long du sentier pour faire découvrir aux gens les espaces traversés, les gens sont passés à fond, il faut faire le plus de kilomètres possibles en le moins de temps possible. On ne regarde pas les petites fleurs, on est sur une activité qui est une activité sportive, on n'est pas sur une activité découverte de la nature...une activité sportive dans la nature mais pas de découverte de la nature, on recherche l'adversité qu'offre la nature, on ne recherche pas la communion avec la nature.*

## 8. Et le comportement des locaux a-t-il évolué ?

*Les gens en général connaissent très mal les endroits où ils vivent, je suis persuadé qu'il y a plein de gens d'Hendaye qui ne connaissent pas le domaine d'Abbadia ou le château...ils vont y aller éventuellement s'il y a de la famille qui vient. Abbadia, je crois qu'il y a plein de gens qui ne connaissent pas, il y a plein d'Hendayais qui ne sont jamais venus se promener sur Abbadia et ensuite, parmi ceux qui sont venus la plupart ne connaissent pas. Ils connaissent comme on connaît son voisin, de vue mais on n'en connaît pas l'intimité, ils vont connaître de vue le domaine d'Abbadia, mais par contre, moi tous les Hendayais que j'ai en visite, j'ai cette prétention, je vais tous leur apprendre quelque chose. Après quel est le sentiment pour les gens qui fréquentent le site, pour ceux qui connaissent le site depuis longtemps, c'est clair qu'ils regrettent qu'il y ai plus de monde, qu'ils soient moins...quelque part sur un site qui était leur espace, c'était ressenti comme tel avant. L'encadrement des cheminements ils l'ont ressenti un peu comme une contrainte. Et pour ceux qui connaissent le site de avant qu'il y ai une gestion, certains venaient pique-niquer n'importe où, venaient avec leur chien...et vu que plus il y a de monde, plus il y a de restrictions...du coup, à chaque fois qu'on met une restriction on n'est jamais content. Ceci étant, je crois que dans l'inconscient, car il y a beaucoup de gens qui ne connaissent pas mais qui en parleraient, pour beaucoup, le site à une image positive pour certainement 99,9% des Hendayais, ce n'est pas ressenti comme un truc justement où on ne peut rien faire, qui est mis sous cloche, qui ne sert à rien...non c'est plutôt, ça reste, un espace important...qui a perdu de son intimité...un peu.*

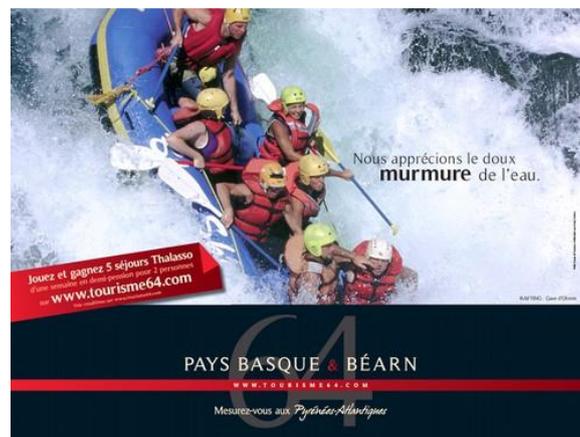
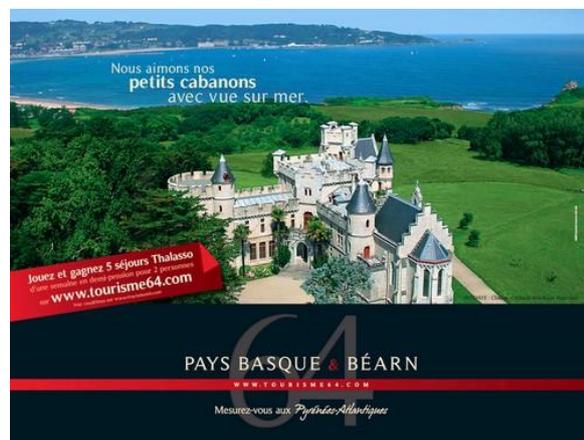
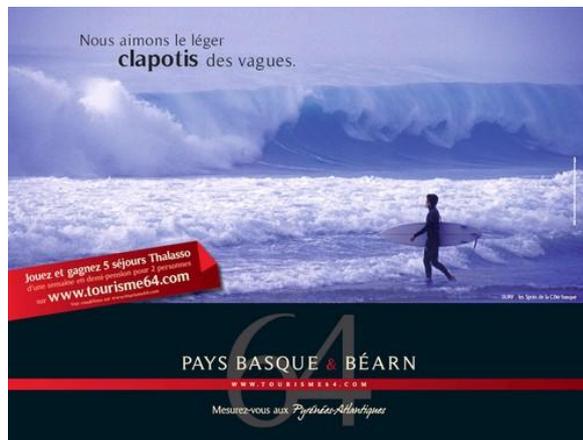
# PLAN DOMAINE D'ABBADIA



Source : D'après la brochure d'appel Domaine d'Abbadia, éditée par le Conservatoire du littoral

# AFFICHES CAMPAGNE NATIONALE 2009

## CDT BEARN PAYS BASQUE



Source : Site internet professionnel du CDT Béarn Pays Basque :  
[www.pro.tourisme64.com](http://www.pro.tourisme64.com), 2009

# VALORISATION DES SENTIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX PAR LE CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## 2.1. Les sentiers d'intérêts départementaux

	Descriptif	Date aménagement	Mode valorisation
<b>GR10</b>	270 Km Traversée des Pyrénées-Atlantiques près de la frontière d'Hendaye au col d'Aubisque	Décision d'une maîtrise d'ouvrage départementale en 1995 et réhabilitation ensuite	Topo-guide FFRP d'Hendaye à Arrens Réédition en 2008 avec le GR8
<b>GR65 Voie du Puy</b>	Itinéraire jacquaire 145 km	idem	Topo-guide FFRP De Moissac à Roncevaux
<b>GR653 Voie d'Arles</b>	Itinéraire jacquaire 130 km	idem pb sur un tronçon (défilé du Portalet)	Topo-guide FFRP nouveau en 2009
<b>GR8</b>	Itinéraire rétro-littoral entre Urt et Sare	2002 Presque connecté au GR10	Topo-guide épuisé, figurera dans le futur topoguide du GR10
<b>Sentier littoral</b>	Itinéraire côtier de 25 km entre Bidart et Hendaye	2004	Pas de topo-guide, un flyer distribué dans les offices de tourisme édité par le CDT
<b>GR654 Voie de Vézelay</b>	55 km Itinéraire jacquaire	2006-2007	Inauguration en 2008 ?
<b>GR78 Voie du Piémont</b>	Itinéraire jacquaire	2008	Pas encore prévue Inauguration en 2009 ?
<b>Voie d'Ossau</b>	Itinéraire jacquaire	2006 , projet transfrontalier avec la vallée de Tena, porté par le SIVOM de la vallée d'Ossau puis repris par le Conseil général	Topo-guide bilingue vendu localement
<b>Chemin Henri IV</b>	Itinéraire de chemin de crête entre Pau et Lourdes 30 km dans les Pyrénées-Atlantiques		Aucun support, discussion avec le CG65 sur un support commun
<b>Itinéraire équestre est / ouest</b>	110 km au sud de l'agglomération paloise		Aucun support
<b>Itinéraire équestre Nord/sud</b>	45 km à l'est de Pau		Aucun support
<b>Sentier des Contrebandiers</b>	200km entre Saint Palais et Hendaye	Etude en cours	

Etude pour la refonte de la politique départementale de la randonnée  
Phase 1 – Bilan / TRACES TPI Juin 2008

**Source : Etude pour la refonte de la politique départementale de la randonnée  
Phase 1 – Bilan Cabinet TRACES TPI, Juin 2008**

## **EXTRAIT PROPOSITION PLAN MARKETING DE LA RANDONNEE PEDESTRE – CDT BEARN PAYS BASQUE**

### **4. Développer la niche de marché « Itinérants ».**

---

#### **Rappels :**

La randonnée itinérante équivaut à une niche de marché, moins de 15% des randonneurs sont des « Itinérants ». Ce marché sera prioritairement exploité en termes d'image. L'itinérance sera le vecteur de promotion d'une offre randonnée départementale « exceptionnelle », qui servira l'image de la destination Rando64.

#### **4.1 Objectifs spécifiques :**

Utiliser les grands itinéraires départementaux comme supports de production touristique (Sentier littoral, GR10, GR8, etc.).

Développer les retombées économiques liées à l'activité jacquaire.

Faire de l'année jacquaire 2010 une opportunité en termes d'image :

- Améliorer la visibilité du GR 653 et installer celle du GR 78.

**Source : Proposition Plan marketing départemental de la randonnée pédestre – CDT  
Béarn Pays Basque, 2009**